



HAL
open science

Villas résidentielles, villas productives et économie domaniale sur les territoires des cités romaines d'Arles, Aix et Marseille

Philippe Leveau, Marcello Turci

► To cite this version:

Philippe Leveau, Marcello Turci. Villas résidentielles, villas productives et économie domaniale sur les territoires des cités romaines d'Arles, Aix et Marseille. 2022. hal-03696561

HAL Id: hal-03696561

<https://amu.hal.science/hal-03696561v1>

Preprint submitted on 16 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Villas résidentielles, villas productives et économie domaniale
sur les territoires des cités romaines d'Arles, Aix et Marseille**

Philippe LEVEAU Professeur émérite
Aix Marseille Univ, CNRS, CCJ, Aix-en-Provence
Marcello TURCI
Chercheur post-doctoral
Aix Marseille Univ, CNRS, CCJ, Aix-en-Provence

Résumé

Cet article est une contribution à la géographie de la villa dans les Gaules romaines. Il dresse le bilan des sites archéologiques identifiés comme des villas sur le territoire des cités romaines d'*Aquae Sextiae*, *Arelate* et *Massilia*. À cet effet, il établit une distinction entre les fonctions résidentielles et productives des villas. Le terme villa est utilisé dans le sens qu'il a pris dans le vocabulaire archéologique pour désigner un bâtiment ou un ensemble de bâtiments ayant eu une de ces deux fonctions ou les ayant associées. La présence d'un bâtiment résidentiel définit une villa comme le centre d'un domaine. Son association à un mausolée traduit l'ancrage territorial d'une famille appartenant à l'élite municipale d'une des trois cités. Des données épigraphiques établissent que, dans certains cas, la partie résidentielle de la villa a perdu sa fonction initiale : elle a été abandonnée ou affectée à l'intendant qui gère le domaine. Les 475 sites de villas sont géolocalisés et présentés dans leur cadre géographique.

L'objectif de cet article est triple. Il propose un cadre pour l'intégration d'une découverte épigraphique ou d'une fouille archéologique dans l'espace envisagé. Il contribue à une banque de données archéologiques portant sur ce type d'établissement rural et sur sa répartition en Gaule romaine. Il participe à une recherche pluridisciplinaire modélisant l'impact qu'ont eu sur l'économie agricole en Provence une amélioration des conditions climatiques durant la période du Haut-Empire puis leur détérioration durant celle de l'Antiquité tardive, qui ont été interprétées l'une comme un "optimum climatique" et l'autre comme un "Petit Âge de Glace de l'Antiquité tardive". La relation entre climat et société est envisagée en termes d'adaptation d'une économie rurale aux fluctuations climatiques.

Abstract

This article is a contribution to the geography of villas in Roman Gaul. It discusses the discoveries of archaeological sites identified as villas on the territory of the Roman sites of *Aquae Sextiae*, *Arelate* and *Assilia*. To this end, it distinguishes between the residential and productive functions of the villas. The term villa is used in the context it has taken in archaeological vocabulary to designate one or more buildings which have had one of these two functions. The presence of a residential building defines a villa as the center of an estate. The presence of a mausoleum materializes a link with the local aristocrats of the neighboring towns. Epigraphic discoveries have established in some cases that the residential part of the villas had lost their original functions: they had been abandoned or assigned to an attendant who would manage the estate. The 475 sites with villas are located and presented in their geographical context.

The objective of this article is threefold. It offers a framework for the integration of an epigraphic discovery or that of an archaeological excavation in the considered space. He contributes to a bank of archaeological discoveries on these types of rural establishments and on the division in Roman Gaul. He participates in multidisciplinary research modeling the impact of the improvement of climatic conditions on the agricultural economy during the period of the High Empire and subsequently, their deterioration during that of Late Antiquity which are interpreted as an "optimum climate "and the other as a " Little Ice Age of Late Antiquity ". The relationship between climate and society is realized in terms of rural economic adaptation to climatic fluctuations.

Le point de départ de cet article est constitué par celui que P. Ouzoulias a publié en 2013 sur « La géographie de la villa dans les Gaules romaines » en ouverture à la troisième partie des Actes du colloque de Barcelone sur les *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romaine*, celle qui portait sur cette question. Répondant à l'interrogation « Comment les Gaules devinrent romaines », il reprenait une démarche qu'il avait présentée quelques années plus tôt dans un colloque organisé par l'INRAP sur la romanisation de la Gaule (Ouzoulias 2010). Dans le cas de la cité de Vienne qui lui servait alors de point de départ, il confrontait la carte des villas et celle des inscriptions dont le corpus avait été publié par B. Rémy, puis élargissait la comparaison aux provinces des Gaules et de la Germanie dont il avait compilé les inscriptions sur une autre carte. Il ne disposait alors que de la carte de répartition des 143 villas les plus importantes de Gaule publiée par Percival en 1976. En 2013, il enrichissait sa comparaison à partir d'une carte archéologique nationale publiée par Ch. Pellecuer en 2010 que I. Bermond avait réalisée à partir des données archéologiques de la base du Ministère de la Culture constamment enrichies par des prospections et des fouilles préventives (Ouzoulias 2013 257, fig. 2 ; Pellecuer 2010). Cette carte était confrontée à trois autres : une carte des villas réalisée à partir d'un corpus de 1 666 villas et deux cartes régionales enrichies de la localisation des inscriptions : celle des villas et des agglomérations de la colonie de Nîmes et celle des villas de trois cités de la Gaule Belgique, les Trévires, les Rèmes et les Ambiens. Elle a également servi de comparaison à Nüsslein dans son étude des villas de la Gaule du Nord-Ouest (Nüsslein 2018, 182). Dans la démarche de P. Ouzoulias, la prise en compte des inscriptions permet d'intégrer l'archéologie dans l'histoire de la cité. Dans ces publications, les caractéristiques matérielles définissant la villa romaine et la position qu'elle occupe dans l'exploitation des ressources agricoles en justifient l'utilisation comme outil d'évaluation du degré de romanisation des campagnes de la Gaule romaine et des provinces de l'Occident et de l'intensité de leur mise en valeur.

Le présent article reprend cette démarche en s'appuyant sur trois sources documentaires. En premier lieu, les volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* dirigée par M. Provost qui s'inscrivait dans une longue tradition, celle de la *Forma orbis romani*, et les données les plus récentes sur les villas qui nous ont été communiquées par la cellule archéologique du Service Régional d'Archéologie de la région PACA (P. Marrou et P. Barthes). Le cadre spatial est celui des cités romaines d'Arles, Aix et Marseille dont les territoires sont compris entre le Rhône et le massif des Maures. La documentation est fournie par les différents volumes des cartes archéologiques de la Gaule, les cinq volumes qui portent sur les Bouches-du-Rhône

dont la publication s'est étalée entre 1996 et 2008 auxquels s'ajoutent pour l'est les deux volumes de celle du Var et pour le nord la carte du Vaucluse 84/2, Lubéron et Pays d'Apt. Nous les avons autant que possible complétés par les publications ultérieures. La troisième source est constituée par les inscriptions des cités. Celles d'Aix ont été publiées par J. Gascoü en 1995. Celles de Marseille ont fait l'objet d'un traitement particulier par J.-Cl. Decourt, J. Gascoü et J. Guyon dans le volume de la Carte archéologique de Marseille. En l'absence du volume des *Inscriptions latines de Narbonnaise* qui doit réunir les inscriptions de la cité d'Arles, il faut recourir dans ce cas au *CIL*, XII et aux volumes 13/1, 13/2, 13/3 et 83 de la *Carte Archéologique de la Gaule* (1).

1. - "Il y a villa et villa" : bref rappel historique et critères d'identification.

Mais avant de donner l'inventaire des villas et de le cartographier, il faut préciser ce que l'on entend par cette catégorie de l'habitat en entrant dans les débats auxquels elle a donné lieu et énoncer les critères des choix effectués. En effet P. Ouzoulias avance le chiffre de 1116 villas pour les Gaules (Ouzoulias 2013, 254 et fig. 1, 255). Mais sur la carte des villas des Gaules et de Germanie qu'il a dressée, on ne décompte pas plus de quatre ou cinq emplacements de villas pour l'espace correspondant à la cité de Nîmes et d'une trentaine pour celui qui correspond aux cités d'Arles, Aix et Marseille envisagées ici, alors que L. Buffat décomptait à partir de la carte archéologique du Gard 300 sites relevant de cette catégorie et que, sur la carte du seul territoire d'Aix qu'elle a dressée, N. Nin en faisait figurer une centaine à laquelle s'ajoutait une trentaine de villas incertaines (Nin 2014, 136 fig. 171). Les prospections et vérifications qu'il avait réalisées l'avaient amené à évaluer à près de 400 le chiffre établissements gallo-romains dont il a retenu 224 comme des villas dont près de 140 ont fait l'objet d'une présentation détaillée (Buffat 2011, 41). On ne peut donc pas faire l'économie de précisions sur ce qu'il faut entendre par ce terme.

Pour se faire une opinion, il faut replacer la question de la villa dans l'évolution de la recherche archéologique durant les dernières décennies. Réagissant contre une tradition qui privilégiait les ailes thermales, les mosaïques et le décor statuaire, le CNRA recommandait en 1990 de rééquilibrer la recherche en archéologie rurale en délaissant la fouille des parties résidentielles des villas pour se consacrer à celle des établissements plus modestes, des installations productives et des agglomérations du territoire. Tout était censé avoir été dit sur les parties résidentielles des villas qui, comme l'a écrit F. Réchin à propos de l'Aquitaine, connurent alors une période de purgatoire (Réchin 2006, 11). À cela s'ajoutait un souci de rigueur justifié par une utilisation autrefois systématique du terme villa pour désigner les sites ruraux de l'Antiquité. Ce souci explique le recours des archéologues à des expressions comme « établissement rural » pour désigner des « entités archéologiques » allant de la ferme à la résidence aristocratique. Il était par ailleurs difficile de distinguer en prospection une villa d'une agglomération villageoise. En Languedoc où la recherche sur elles s'est développée en relation directe avec les travaux des protohistoriens sur les *oppida* et ceux des médiévistes sur les formes du peuplement durant le haut Moyen Âge, l'agglomération de Lunel-Viel étudiée par Claude Raynaud a été l'exemple classique de la réinterprétation d'un site qui avait été d'abord identifié comme une villa à cause de deux épitaphes de magistrats nîmois et de pavements de mosaïques associés à des éléments architectoniques. Ces travaux confortaient le doute qui s'instaurait sur l'identification de sites étendus ayant connus de multiples

occupations et justifiaient le choix des auteurs de la classification Archaeomedes de réunir grandes villas et agglomérations dans les mêmes classes (Durand-Dastès *et al.* 1998, 211).

1.1. La villa, structure de production

Dans son ouvrage sur *Les campagnes de la Gaule*, Alain Ferdière définissait la villa comme « une exploitation agricole comportant une partie résidentielle plus ou moins importante et construite "en dur" à la manière romaine » (Ferdrière 1988, 1, 158). Cette définition établissait une relation privilégiée entre villa et agriculture, une démarche qui fut celle de l'équipe formée dans le Var par J.-P. Brun et G. Congès. Ces archéologues mettaient l'accent sur la mutation qu'avaient connue les campagnes à l'époque augustéenne, appréhendée à partir de la fouille d'établissements ruraux orientés vers la production, donc plus proches de la villa décrite par les agronomes latins de Caton à Palladius que du domaine d'agrément voué à l'*otium*, dont le propriétaire échappe aux contraintes et sollicitations de la vie civique. M.I. Finley observait déjà que le mot villa tels que les archéologues et les historiens l'utilisent, avait perdu sa signification et que c'était déjà le cas chez Varron (*De re rustica* III, 2) (Finley 1975 148 n.2). Dans sa traduction du chapitre 6 du traité de Vitruve qui porte sur les *aedificia rustica*, L. Callebaut (2004, IX) a consacré une longue note aux problèmes posés par la traduction du latin *villa* par "propriété" plutôt que par "ferme". C'est en tenant compte d'observations de ce type que P. Gros avait fait précéder le chapitre de son ouvrage sur l'architecture romaine consacré aux villas des provinces occidentales de remarques préliminaires où il s'interrogeait sur « une expression qui n'a pas fini de poser des problèmes : qu'est-ce qu'en milieu provincial "une villa digne de ce nom" ? », écrivait-il (Gros 2001 323). L'extension d'une création lexicale moderne à des villas résidentielles possédées par des *honorati* dans la périphérie de chefs-lieux de cités confirme l'opinion de P. Gros quand, considérant que « l'usage du mot villa que font les archéologues contemporains, surtout lorsqu'il s'agit de mettre un nom sur des établissements ruraux situés hors d'Italie, n'est pas toujours satisfaisant » (Gros 2001, 264), il choisissait d'écrire ce mot en caractère droit et de réserver les italiques pour les cas où *villa* se référerait à un texte latin précis. C'est la position de principe adoptée ici.

P. Gros soulignait la difficulté d'établir le seuil à partir duquel on doit parler de villa, s'agissant « des *partes rusticae* ou même seulement *fructuariae* ou encore d'ensembles qu'il est difficile, voire impossible, d'identifier des *partes urbanae* ». À cette difficulté, poursuivait-il, s'en ajoute une autre : « la multiplication extraordinaire du nombre des établissements ruraux aujourd'hui repérés ». Cela le conduisait à souligner les limites des typologies. Sa réflexion peut être prolongée par le débat que suscite la qualification de *villae* comme *suburbanae*. Cette expression est attestée seulement dans un nombre réduit de textes. Columelle emploie celle de *praedium suburbanum* que justifie la dimension productive de ce bâtiment (*De re rustica*, I, 1, 19). La translittération de *suburbana* en « suburbaine » qui en fait l'équivalent de « périurbaine » suggère à tort une proximité avec une ville, alors que, dans ce cas, *suburbana* doit être pris au sens culturel et non au sens spatial. En effet la notion de *suburbanitas* appliquée à une résidence renvoie au comportement des élites de Rome, l'*Urbs*, la ville par excellence, à la fin de la période républicaine et au début de l'Empire, quand ses membres pouvaient durant la même journée assister aux assemblées du forum et aux séances du Sénat et profiter de leur résidence rurale. Cicéron emploie l'adjectif dans un sens large à

propos de la Sicile à cause de la proximité de cette île et de l'Italie (Agusta-Boularot 1998, 42-43). Les archéologues britanniques qui ont travaillé sur cette question qualifient de suburbaines des villas situées dans un rayon de 30 à 40 km de Rome et de 4 à 5 km de Pompéi (Adams 2008). La dimension culturelle de « suburbain » justifie l'utilisation qu'en fait R. Sablayrolles quand il qualifié de « villa suburbaine » le grand bâtiment de Saint-Bertrand de Comminges situé en limite de la ville où il a succédé à un campus : sa taille, écrit-il, est sans mesure commune avec les *domus* urbaines dont par ailleurs elle possède tous les traits et, dans son orientation, il se détourne de la ville et regarde vers la campagne. Il le qualifie de villa à cause de similitudes avec les villas de Séviac et Montmaurin (Sablayrolles 2015, 234).

1.2. - Critères d'identification : villa résidentielle, villa productive dans l'espace de la cité, historiographie d'une approche

Dans le cas qui nous occupe, les sites de villas ont été géolocalisés à partir de la base de données Patriarche du Ministère de la Culture dont nous avons extrait, parmi les sites datés entre le I^{er} s. et le V^e s. ceux qui étaient considérés comme des villas. Certains avaient fait l'objet de fouilles qui avaient permis de les dater, d'en établir le plan et de les ranger soit dans la catégorie des villas résidentielles caractérisées par le luxe soit dans celle des villas productives, essentiellement des pressoirs et des installations de stockage. Dans une définition générale, cette dernière incontestablement la plus nombreuse réunit des bâtiments abritant des installations productives et le stockage de leur production, des huileries, des chais et des greniers, mais aussi des ateliers produisant de la céramique, des amphores et des matériaux de construction, briques et tuiles, ainsi que tout objet susceptible d'être commercialisé. On assumera ici le flou de cette définition et plus que la lettre, on en retiendra l'objectif : caractériser les bâtiments d'un domaine de rapport qui fournit l'essentiel des revenus d'un notable sans entrer dans le débat évoqué par Varron quand il s'interroge sur l'appartenance des *figlinae* à l'agriculture (Varron, *Res rusticae*, I, II, 22). Les locaux à l'usage du personnel de service y occupent une place sinon réduite, du moins subordonné à celui de la production. Le même Varron définit la villa comme le lieu où l'on apporte les récoltes et d'où on les commercialise, soit un bâtiment de rapport (Varron, *Res rusticae*, I, I, 14). Inversement, on reconnaîtra une villa résidentielle au luxe de ses pavements, au décor de ses pièces – décors mobiles et peinture de leurs parois –, aux éléments de son architecture, aux pièces d'eau de ses cours et à ses jardins ainsi qu'à la qualité des objets qui en composent l'*instrumentum* et à celle des matériaux qui entrent dans sa construction, marbres précieux, briques et pierres importées. Cela fait le prix des *Recueils des mosaïques de la Gaule* réalisés par H. Lavagne et des travaux en cours pour la réalisation du *Nouvel Espérandieu*. S'y ajoutent évidemment l'épigraphie funéraire et religieuse et la « petite épigraphie » de l'*instrumentum* pour la prise en compte de laquelle plaidait M. Feugère en attirant l'attention avec S. Mauné sur les marques sur briques de Rognes et les sceaux (*signacula*) (M. Feugère et Mauné 2005-2006, liste n°44 à 56, 458 ; Feugère 2008). Dans leur majorité, les tuiles et les briques qui entrent dans la construction des bâtiments sont des productions locales. Mais dans quelques cas, une provenance lointaine est le signe de l'intervention d'un riche propriétaire (Rico 1995). Les villas sont envisagées ici comme le témoignage de l'encrage des élites dans un territoire. En s'appuyant sur les auteurs agronomiques qui décomposent la villa en trois parties : *pars urbana*, *pars rustica* et la *pars fructuaria*, A. Carandini a défini, en Italie, un modèle de villa

esclavagiste d'époque tardo-républicaine et impériale qui lui a servi à interpréter les fouilles de villa italienne de Settefinestre. Mais, à un siècle de distance, la correspondance de Pline fournit des exemples de villas qui dérogent à ce modèle. Ce sont des villas d'agrément. Mais le personnel administratif du domaine avait ses bureaux dans celle de Toscane, proche de *Tifernum*, dans la haute vallée du Tibre (*Ep.*, V, 6), tandis que la villa des Laurentes que l'on situe à Palombara, à 5,5 km d'Ostie près de *Lavinium* (Adams 2008 17) donc de Rome et du littoral tyrrhénien (*Ep.*, II, 17), paraît ne pas avoir contrôlé un domaine de production : en dehors du poisson, tout est acheté à Ostie (Gros 2001, 314-315). Il en possède également deux autres en bordure du lac de Côme, près de sa ville natale (*Ep.*, IX, 7). Dans les villas qu'il a acquises pour s'assurer des revenus réguliers, Pline a pu conserver une partie de l'espace résidentiel, mais pour des séjours épisodiques. Dans les régions de Narbonnaise où l'on ne connaît pas d'exemple des grandes villas à "pavillons multiples alignés" reconnus dans les provinces des Gaules et des Germanies (Ferdrière *et al.* 2010), les bâtiments productifs étaient dispersés sur un *fundus* dont le *Digeste* (50, 16, 211) précise qu'il les inclut.

Résidentielles, productives ou résidentielles et productives, les villas ont pour caractéristique commune de traduire un ancrage des aristocraties municipales dans le territoire de la cité. Pour le restituer, nous avons fait appel à l'épigraphie funéraire et religieuse qui donne des noms de familles appartenant à l'aristocratie de la cité. En l'absence de borne indiquant les limites d'un domaine, nous y avons ajouté le précieux témoignage apporté par des bornes routières qui indiquent l'embranchement d'un chemin traversant un domaine ou conduisant à la villa qui en était le centre. Ces chemins entrent dans la troisième catégorie de voies que distingue le juriste Ulpien, les *viae privatae* qui sont privées parce que leur construction et leur entretien ne relèvent ni de l'État romain ni de l'administration des cités, mais des propriétaires des champs qu'elles desservent. Elles jouent un rôle fondamental dans l'exploitation et la vie du territoire, de l'*ager*, et c'est pourquoi le juriste précise qu'elles sont dites autrement *agrariae*. Ces voies « qui se détachent après une route consulaire conduisent à une villa ou à une autre propriété rurale (*colonia*), je pense qu'elles sont aussi publiques (*Digeste*, 43, 8, 2, 23 : ...*via vel iter vel actus ad villa ducens. Has ergo, quae post consularem excipiunt in villa vel in alias colonias ducentes, putem etiam ipsas publicas esse*). À ce titre, elles indiquent la présence d'un domaine (Leveau 2021a). Un exemple remarquable en a été fournie par la découverte en remploi d'une borne portant la mention *iter privatum precario* Marinesque sur la voie Domitienne en Narbonnaise entre *Forum Domitii* (Montbazin) et *Cessero* (Saint-Thibéry) (Christol in Bermond *et al.* 2016, 61-66). Ces bornes entre dans une série bien documentée (Pavese 2013).

L'importance d'une recherche sur l'ancrage des élites dans le territoire avait été mise en évidence par P.-A. Février en 1981 dans un article pionnier où contredisant l'idée alors dominante d'un délaissement de la ville par les propriétaires terriens, il affirmait celle d'une continuité dans le comportement des élites (Février 1981). Il en avait relevé un exemple trois ans plus tôt dans un article qui portait sur l'habitat du Midi Méditerranéen à la fin de l'Antiquité et dans le Haut Moyen Âge dans le cas de Saint-Laurent-de-Pélessanne où « sous les niveaux médiévaux commence d'apparaître une villa » (Février 1978). Cet article prolongeait la réflexion qu'il avait conduite dans un article où il replaçait les propos d'Ausone et les lettres de Sidoine Apollinaire dans le « contexte d'une société pour laquelle les valeurs essentielles sont à chercher dans le *successus* rural ». S'interrogeant sur la coupure qu'aurait

représentée la crise de l'Empire au III^e siècle, il voyait dans les abandons de sites l'indice d'une évolution plutôt que d'une rupture. Après avoir évoqué « les *villae* du pays gabale et des Cévennes ainsi que les domaines d'Apollinaire et de Ferréol, situés dans la région de Nîmes » et le *Primuliacum* de Sulpice Sévère, il poursuivait : « De ces domaines ou demeures de l'aristocratie sénatoriale, nous trouvons un écho, certes affaibli, à travers quelques autres documents archéologiques ». Il en donnait pour exemples en Provence dans la région ici concernée les sarcophages de La Cayolle (Koch 1999) et la crypte de Saint-Maximin, un mausolée de basse époque, qui serait la tombe d'une riche famille dont le domaine pouvait se trouver dans la plaine.

Pour cela, nous avons accordé une place particulière aux mausolées et aux données épigraphiques associées que les sources écrites justifient. À Rome, à la fin de la période républicaine, la localisation de mausolées dans les *praedia*, c'est-à-dire les propriétés familiales non urbaines, avait été un moyen d'échapper aux limites imposées par les lois somptuaires (Gros 2001, 382). C'est ce qu'explique Cicéron dans sa correspondance après le décès de sa fille Tullia : décidé à lui élever un *heroon* dans une de ses propriétés, il hésite entre une de ses résidences rurales et une autre qu'il achèterait dans la périphérie de Rome. Dans un cas, le tombeau est *in villa*, dans un autre *in horto*. Un autre exemple est fourni par le tombeau que Scipion l'Africain fit construire dans la villa de Linterne où il s'était retiré. Se sentant rejeté par sa patrie, il fit graver sur l'épithaphe de son tombeau : *ingrata patria, ne ossa quidem mea habeas* » (Valère Maxime 5,3,2) (Graen 2008). D. Grean qui citait ces deux exemples a réuni un corpus de 157 cas qui montrent que cette pratique se propage dans les provinces à mesure de l'extension de la domination romaine selon une chronologie qui se calque évidemment sur celle de la diffusion de la villa. Il observe qu'elle est usitée surtout dans les provinces de l'Occident. Il cite deux cas en Narbonnaise orientale : le mausolée de Barbebelle au nord d'Aix et celui de La Trinité à Callas. Celui de Barbebelle avait étonné A. Chastagnol qui rendant compte du livre qu'Y. Burnand a consacré aux *Domitii aquenses*, s'étonnait d'un comportement qui lui paraissait inhabituel de la part d'aristocrates romains (Chastagnol 1978 ; Burnand 1975). En principe, observait-il, ceux-ci implantent leurs mausolées près des portes et le long des voies les plus fréquentées afin de témoigner de la place que le défunt avait occupée et que sa famille occupait toujours dans la cité. Mais ils sont en réalité beaucoup plus nombreux. Leur rôle comme marqueurs d'une présence aristocratique avait été décrit par R. Häussler dans l'espace rural des cités d'Apt et d'Aix. Les mausolées, écrivait-il, signalent le pouvoir des élites sur les terres et assurent en même temps la mémoire (Häussler 2008, 166). Cette observation est valable pour le reste de la Gaule (Castorio et Maligorne 2016).

Ces monuments sont rarement conservés dans leur intégralité. Ils ont souvent été démontés à des périodes indéterminées et leurs matériaux réutilisés. Blocs ouvragés et simples blocs provenant de constructions antiques entrent ainsi dans la catégorie hétérogène des *spolia*. Parmi eux, il faut accorder une attention particulière à la statuaire dont une partie est funéraire. Les plus caractéristiques sont évidemment les statues de notables figurés en *togati* dans l'expression de leur dignité de citoyens, mode de représentation privilégié par la statuaire funéraire du I^{er} s. en Italie et dans le reste de l'Empire. Mais il faut aussi prendre en compte l'évolution qui conduisit au II^e s., à représenter le mort sous la forme d'une divinité, une pratique que H. Wrede a qualifiée de *consecratio in formam deorum* (Wrede 1981). De ce

fait, un certain nombre de statues ou fragments de statues qu'Y. Burnand attribuait à des sanctuaires ruraux pourraient entrer dans cette catégorie (Leveau 2016). Ces mausolées sont un signe de l'enracinement de l'aristocratie des provinces dans ses domaines ruraux. En Languedoc dans la cité voisine des Arécomiques, les autels funéraires à décors à rinceaux arrachés des mausolées élevés près des villas et réemployés comme matériaux de construction dès la fin de l'Antiquité ont servi à reconstituer les réseaux d'alliances et l'ancrage de familles nîmoises dans un terroir (Fiches 2004).

L'objectif de P.A. Février était la reconnaissance du concept aujourd'hui pleinement admis d'Antiquité tardive. En 2003, un peu plus d'une vingtaine d'années après, M. Christol a pris son article pour point de départ d'une utilisation innovante de ces mêmes données pour une histoire sociale en appliquant à la cité de Nîmes la méthode prosopographique utilisée jusqu'ici pour la sociologie des élites de l'Empire (Delpu 2015). Dans un dossier de la revue *Histoire et Sociétés rurale* piloté par M. Cebeillac-Gervasoni et J. Andreau qui portait sur les élites locales et la terre, il proposait d'évaluer les patrimoines ruraux des élites de Narbonnaise en concentrant « son attention sur les épitaphes [...] qu'il convenait de rapprocher, explique-t-il, des témoignages archéologiques relatifs à l'implantation rurale des membres de la classe sociale dominante : bâtiments de résidence ou d'exploitation mosaïques reflétant un genre de vie, mausolées ou constructions à vocation funéraire, etc... » (Christol 2003). Sa collaboration avec les archéologues lui permettait d'identifier des réseaux d'alliances familiales. Confrontée aux données des prospections et fouilles archéologiques, la cartographie des gentilices permettait de reconstituer l'ancrage de familles dans un terroir et d'évaluer le patrimoine des élites arécomiques. Il renvoyait à une étude de cas parue l'année précédente dans un autre dossier de la *Revue Archéologique de Narbonnaise* sur l'habitat rural, où il contribuait à l'interprétation de deux sites archéologiques, Saint-Loup et de Beaufer-Dominargues situés dans la vallée de la Tave au nord-est du département du Gard, chez les Arécomiques de la cité de Nîmes (Christol in Buffat *et al.* 2002, 225). Quelques années plus tard, L. Buffat a rappelé dans son livre sur l'économie domaniale en Gaule Narbonnaise que l'étude consacrée au premier de ces deux sites avait été « un exemple emblématique du problème des grands sites de plaine ». Par ses dimensions, 5 ha, le site de Saint-Loup pouvait être considéré comme une agglomération. Mais l'étude épigraphique qu'en faisait M. Christol invitait à y voir une villa appartenant à une famille d'aristocrates gallo-romains, les *Secundii* (Buffat 2011, 67).

M. Christol insistait sur un constat par lequel il nuancait les affirmations de P.-A. Février sinon sur la présence des élites dans les campagnes, du moins sur sa nature. Les inscriptions de Gaule méridionale montraient que, dans certains cas, un grand propriétaire absent était « seulement représenté sur place par un *actor* et [...] ce dernier assurait la responsabilité d'une gestion peut-être en (petite) partie directe peut-être en grande partie indirecte » (Christol 2003, 149 = 2010, 482). Pour J. Carlsen, l'*actor* est à partir du II^e s. plus qu'un comptable ; c'est le régisseur (*bailiff*) du domaine (1995, 130-142). Les inscriptions qui en nomment peuvent donc être utilisées pour éclairer un mode de gestion des biens ruraux et non une présence matérielle. Il en donnait pour preuve le cas de Pamphorus, l'*actor* chargé du contrôle des colons des domaines qu'Annia Fundania Faustina, cousine de Marc Aurèle et de Faustine la Jeune, possédait dans la région de Manosque. Sa présence est attestée dans la

station thermale de Gréoux dans la cité de Riez (*ILN Riez* 1992 n° 38, 239-241) sans que l'on puisse affirmer qu'elle y avait séjourné ou qu'elle y avait simplement des intérêts.

L'usage de la *pars urbana* semblait réservé au *dominus fundi*. Mais la correspondance de Pline le Jeune attire l'attention sur une présence durable des mandataires du propriétaire dans la villa. En définitive, les épitaphes documentent le personnel d'un domaine et leur exploitation onomastique renseigne sur l'appartenance à une famille sans nous assurer que le propriétaire y ait effectivement séjourné.

On s'est interrogé sur la relation entre la villa et le réseau routier. Caton, Varron et Columelle s'accordent à souligner la commodité qu'offre la proximité d'une grande voie. C'est un facteur du développement économique d'une région qui a été vérifié et cartographié dans une récente étude dirigée par M. Reddé sur les campagnes du Nord-Est de la Gaule (Nüsslein 2019). La région envisagée ici est traversée par deux voies d'importance majeure auxquelles ont été données les noms conventionnels de "Voie aurélienne" et de "Voie domitienne" : d'est en ouest, la voie littorale dans continuité de la *via Iulia Augusta* et à l'extrémité occidentale la voie d'Italie par le Montgenèvre, qui en Languedoc prend le nom de *Via domitia*. Elles convergeaient au point de franchissement du Rhône, *Trajectum* entre Tarascon (*Tarusco*) et Beaucaire (*Ugernum*). La fonction première de ces voies est d'assurer le fonctionnement de l'Empire en reliant le plus directement possible Rome à Narbonne, la capitale de l'Empire à celle de la province. Ce ne sont pas les seules. Ainsi dans le *CIL*, XVII², G. Walser distingue une branche de la *Via aurelia* qui relie *Aquae* à *Massilia* et suit le littoral pour franchir le Rhône à *Arelate* (Walser 1986). Toutes ces voies sont évidemment romaines. Mais il faut bien distinguer les *viae publicae populi romani*, celles dont le juriste Ulpien dit, dans le titre 8 du livre 43 du code théodosien, que ce sont « celles que les Grecs appellent *basilicas* – c'est-à-dire royales – ; les nôtres "prétoiriennes", d'autres "consulaires" » et, d'autre part, « les voies *vicinales*, sont celles qui se trouvent dans les *vici* ou qui conduisent aux *vici* » (2) et qui constituent le réseau des cités. Les premières ne doivent pas seulement leur qualification de publiques à ce qu'elles sont ouvertes à tous. Elles sont publiques d'abord parce qu'elles sont la propriété du peuple romain et assurent l'exercice de son pouvoir sur l'Empire. À la différence des secondes, elles relèvent du réseau d'État.

C'est sur elles que l'on va trouver les stations du *Cursus Publicus*. Mais, pour une raison qui paraît de bon sens, Columelle conseille d'installer une villa loin d'une telle route : sa proximité « nuit à l'économie domestique à cause des déprédations causées par les voyageurs qui passent devant et des constantes demandes d'hébergement » (3). Cette affirmation est vérifiée par l'épigraphie routière. Une inscription d'Asie Mineure conserve le texte d'un édit où, pour défendre les riverains contre les abus des détenteurs d'un pouvoir, Hadrien réitère l'interdiction faite aux militaires de s'écarter d'une route publique (*odos demosia*) quand ils convoient un transport d'argent public, des prisonniers ou des animaux sauvages et d'une manière générale quand ils sont en service (*AE*, 2009, 1428). En Numidie, le long de la voie *Theveste-Lambèse*, le fragment d'un rescrit de Sévère Alexandre témoigne de la réponse apportée par le pouvoir impérial à une requête du *concilium provinciae* qui se plaignait des abus (*exactiones illicitae*) des procurateurs et des *officiales* (*CIL*, VIII, 17639). Ainsi la contextualisation de sites dont les plans ne diffèrent pas fondamentalement de ceux d'une villa permet d'écarter ceux que C. Corsi qualifiait de *villa/mansio* dans un article où elle constatait que l'archéologie est incapable à elle seule d'établir une distinction entre villa et

accueil routier (Corsi 2020). On n'en déduira pas pour autant que le propriétaire du domaine se désintéresse de ce type de route. Bien au contraire : Varron prête à Scrofa une remarque sur l'opportunité que présente pour le propriétaire d'un domaine la proximité d'une route : pour augmenter ses revenus, il y construira une *taberna deversoria*, un lieu où les passants et voyageurs peuvent trouver ce qui correspond à leurs besoins, une auberge (Varron, *Res Rusticae*, I, 2, 23).

2. - Inventaire des villas résidentielles et productives de Provence littorale entre le Rhône et le Gapeau (fig. 1)

L'espace pris en compte dans l'inventaire qui suit correspond aux territoires de trois cités la province de Narbonnaise dont les origines différent : Arles, une colonie romaine fondée par César au profit des vétérans de la Sixième Légion, *Aquae Sextiae*, une colonie latine devenue colonie de droit romain et Marseille qui fut privée de son territoire au profit d'Arles. Elles subsistent à l'issue d'une réorganisation territoriale qui vit la disparition de cités éphémères rattachées à Arles : les colonies latines de *Maritima*, *Olbia* et *Glanum*. L'ensemble hérite du peuple protohistorique des Salyens, ennemis historiques de *Massalia*.

Les villas constituant l'assise de la fortune rurale des élites municipales, il était logique de prendre les différentes cités pour cadre géographique. Mais cette logique est illusoire : seules quelques bornes dont le lieu de découverte est incertain limitent les cités d'Aix et d'Arles dont les territoires sont imbriqués. Cette situation empêche d'utiliser la théorie des lieux centraux qui dans certains cas permet d'identifier l'espace d'une cité à partir d'un réseau de villas qui en maillent le territoire. On ne peut pas non plus pallier l'absence de borne limitative par les linéaments du relief, une ligne de crête ou un cours d'eau. Nous en verrons plusieurs exemples.

Pour cette raison, nous avons choisi d'organiser l'inventaire non en fonction du territoire de cités, mais par unités de paysage. L'espace décrit a été divisé d'ouest en est en trois bandes limitées au sud par le littoral. La première couvre la partie occidentale de la colonie d'Arles au sud de la Durance et à l'ouest du Rhône. La seconde qui en couvre la partie centrale débute au Lubéron qui sépare au nord la cité d'Aix de celle d'Apt et s'étend sur le bassin de Marseille. À l'est, la troisième s'étend sur un espace collinaire de part et d'autre des hautes vallées de l'Arc et de l'Argens entre la vallée du Verdon et les monts du Toulonnais.

Fig. 1 : Les villas des cités d'*Arelate*, *Massalia* et *Aquae Sextiae*.

2.1.- Le territoire occidental de la colonie d'Arles entre la Durance et le littoral de la Nerthe et des étangs

Une première partie de cet inventaire réunit les communes comprises entre le Rhône à l'ouest, la basse Durance au nord, la trouée de Lamanon qui sépare les Alpilles de la chaîne des Costes à l'est et la plaine de Crau au sud. Ces communes s'étendent sur un espace physiquement contrasté où s'opposent des zones humides et des collines sèches. Les zones humides de la vallée du Rhône sont prolongées vers l'est par la vallée de Baux et la plaine de la Durance à l'amont d'Avignon. Elles sont ponctuées par les collines calcaires de la

Montagnette et des Alpilles, entre lesquelles s'insinue la dépression de Maillane qui correspond à un ancien lit de la Durance. La plaine steppique de Crau borde l'ensemble au sud. La majeure partie de cet ensemble relevait de la colonie d'Arles. Glanum qui eut un temps le statut de colonie latine contrôlait le versant sud des Alpilles et partageait la basse plaine de la Durance avec ses soeurs latines d'Avignon et de Cavaillon. Cette situation a son origine dans le traitement par Rome des anciens territoires de Marseille et de ceux de la confédération des Salyens (Bats 2003 ; Arcelin et Verdin 2004, 68-70). Ce découpage n'implique aucune prise de position sur la question débattue de la place des cours d'eau dans la délimitation : Arles a pu étendre son territoire à l'ouest du Rhône du côté de Nîmes et Avignon et Cavaillon au sud de la Durance.

2.1.1 - La Camargue, les plaines d'Arles et de la Durance à l'aval d'Orgon à l'est du Lubéron (fig. 2)

2.1.1.1- La haute Camargue

La Camargue, plaine deltaïque du Rhône, peut être divisée en deux parties. Dans sa partie basse, sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (13/5 096) et le sud de celle d'Arles, si l'on excepte le cas problématique du chef-lieu (13/5 096 33* et 34*), seuls deux sites peuvent être considérés comme des villas : le Carrelet (13/5 096, 10*) à cause de la série des bassins de salaison qui y ont été fouillés et Notre-Dam-d'Amour (13/5 096 18*) (V/4) où coexistent une partie productive et une partie résidentielle, si l'on en juge à partir des matériaux qui en proviennent. En haute Camargue, sur la commune d'Arles, au sud de la ville, les prospections ont conduit à l'identification de neuf sites comme de possibles villas : Mas-de-la-Butte ouest (13/5 004 449*) (I^{er} av./I^{er} ap. J.-C.) (V/404), Jasses-de-Bouchaud (13/5 004 452*) (V/405), Quiquerand au nord du mas du même nom (13/5 004 462*) (V/5), Mas-d'Escampon (13/5 004 467*) (V/407), Château Brunet, près de la Roubine de la Petite-Montlong (13/5 004 472*) (V/59), Sainte-Cécile-de-Mourefrech (13/5 004 478*) (V/406), Signoret (13/5 004 483*) (V/7), Pont -e-Rousty (13/5 004 482*) (V/403) et un site au nord du Mas d'Agon (13/5 004 492*) (V/1) où des vestiges ont été observés sur une surface de 6 ha. Aucun des deux sites ayant fait l'objet de fouilles, La Capelière (13/5 004 507*) et Le Grand-Parc (13/5 004 516*), ne correspond à une villa.

Les sites énumérés n'entretiennent pas de rapport direct avec les quelques inscriptions qui documentent l'occupation de ce secteur. Celles-ci apportent cependant des indications sur la nature du peuplement. Deux d'entre elles sont des inscriptions votives. Celle qui a été trouvée près du hameau de Beynes (13/5 004 476) émane d'un Clymenus dont le gentilice manque (*CIL*, XII, 664). L'autre dédiée aux Proxumes par une Attia Prima (*CIL*, XII, 661) vient de la « métairie » de Lauricet située près du Petit-Rhône (13/5 004 486*) (I/26). Une épitaphe donnant les noms d'un couple, Domitia Martina et Tib(erius) Iulius/Iulianus a été trouvée au Pont de Rousty/Seignoret (13/5 004 442*) (*CIL*, XII, 801) (I/3). Deux autres inscriptions font connaître des sévirs augustales : à Saint-Pierre-de-Galignan, L. Secundius Eleuther, un *navicularius Arelatensis* (13/5 004 427*) (I/1) (*CIL*, XII, 704) (I/1) et au Mas des Passerons, L. Pacullius Ephoebicus dont l'épouse est une Aurelia Eutychia (*CIL*, XII, 699) (13/5 004 437*) (I/2). Au Mas-de-Romieu (13/5 004 504*), un couvercle de sarcophage donne le nom

de Liguria Evangelia (*CIL*, XII, 846). Mais pour M. Heijmans qui a examiné l'ensemble du dossier, il ne faut pas écarter l'hypothèse d'inscriptions qui aurait été amenées en Camargue par des Arlésiens propriétaires de mas (Heijmans 2004). Il faut enfin relever que, s'il existe bien à Arles un A. Annius Camars (*CIL*, XII, 670), on ne relève en Camargue aucune trace onomastique de celui des *Anni* dont le cognomen serait à l'origine du nom de cette partie du delta.

Fig. 2 : Villas en Haute-Camargue et dans la plaine d'Arles.

2.2.1.2 - Les plaines humides aux confluences du Rhône et de la Durance, de Tarascon au nord de la Montagnette et des Alpilles (fig. 3)

L'histoire naturelle de cette région et son hydrogéologie sont étroitement commandées par celle de la Durance quaternaire. Jusqu'à une période indéterminée de l'Holocène, en tout cas antérieure au II^e s. av. J.-C., la Durance rejoignait le Rhône au nord de Tarascon en passant à l'ouest de Rognonas entre la Montagnette et les Alpilles selon un tracé dont la Duransole conserve le souvenir. Par la suite et jusqu'à la période moderne, la plaine de Maillane est restée exposée à des inondations provoquées par la rupture de ses berges par la Durance lors de crues majeures. À la fin du Moyen Âge, une digue fut construite à son débouché – la traverse de Lansac –, pour protéger la plaine de Tarascon et au même moment un barrage fut élevé à Barbegal pour retenir dans la vallée des Vaux celles qui menaçaient la plaine d'Arles. Cette situation affecte particulièrement la lisibilité des sites archéologiques prospectés au nord d'Arles sur les territoires communaux de Tarascon, Boulbon (13/2 017) et Barbentane (13/2 010) qui s'étendent pour une partie sur ces zones humides et pour une autre sur la Montagnette. Les deux communes de Vallabrègues (30 336) et de Mézoargues (13/2 061) sont entièrement comprises dans le lit majeur du Rhône. Mézoargues est incluse dans une boucle du fleuve. Vallabrègues qui appartient au département du Gard avait été séparée du Languedoc par une correction du cours du Rhône réalisée au XVIII^e s. à la suite d'inondations catastrophiques (Leveau 1999-2000). De nombreux sites sont signalés sur ces communes. Mais aucun n'est attribuable à une villa. À Saint-Anne-de-Boulbon (13/2 017 2*), le nom d'un personnage connu à Arles (Q. Melius Flavus, Espérandieu 1929, 150) (I/5) et celui d'un affranchi (Sex. Veratius Pothus, affranchi de Prisca (*CIL*, XII 1023) (I/27) à la Croix Coupée (13/2 017 5*) témoignent de la présence de domaines.

Sur la commune de Tarascon (13/2 108), deux sites sont signalés comme des villas au Mas de Guigues (13/2 108 7*) (V/116) et au Mas d'Aloué (13/2 108 9*) (V/8). Mais ils n'ont pas été pris en compte par F. Gateau à cause de l'incertitude qui pèse sur leur identification. Il existe en revanche une plus forte probabilité pour trois autres : Mas-de-la-Soeur Peyronne (13/2 108, 18*) (V/10), Mas-de-Cartier (13/2 108, 24*) (V/11) et la Barjolle (13/2 108 44*) (V/13). Deux autres, Sagnon (13/2 108 33*) (V/12) (Lavagne 2019 n° 283) et Mas-Poumet (ou Poulet) ou encore Mas-Bourrely) (13/2 108 48*) (V/14), présentent des signes d'occupation résidentielle et productive. En dehors de Tarascon (*Tarusco*), les deux sites importants sont les agglomérations de Saint-Gabriel à l'extrémité occidentale des Alpilles où on localise *Ernaginum* (13/2 108 34*) et de Pied (ou Pas) de Bouquet 3 km au nord-est de Tarascon sur un plateau dominant le Rhône (13/2 108 11*) (V/196). H. Lavagne qui en décrit les

mosaïques dont l'une date du I^{er} s. identifie la seconde comme une villa (Lavagne 2019, n° 281-282). Trois épitaphes témoignent de la présence de membres des élites municipales. L'une qui provient d'un lieu indéterminé de l'agglomération antique de Tarascon nomme un vétéran légionnaire, Publius Caecilius, originaire de Béziers (*CIL*, XII, 985) (I/11). Les deux autres sont en relation avec l'agglomération secondaire de Saint-Gabriel/*Ernaginum* (13/2 108 35*). Ce sont au Mas-de-la Roche, l'épitaphe de Marcus Seuerius Viator, flamine de Rome et d'Auguste, quatuorvir et pontife de Riez (*colonia Reiorum Apollinari*) (*CIL*, XII, 983 (I/9) et dans la chapelle Saint-Gabriel, celle de Marcus Frontonius Eupor, sévir augustal d'Aix, curateur des naviculaires d'Arles, patron des nautes de la Durance et des utriculaire d'*Ernaginum* (*CIL*, XII, 982) (I/8). Une quatrième inscription vient du Mas-Mouret dans le même secteur (*CIL*, XII, 984 (I/10).

La voie romaine qui reliait Avignon à Tarascon, point de franchissement du Rhône à l'amont d'Arles, traversait les communes de Graveson et de Maillane en longeant le piémont oriental de la Montagnette. La majeure partie des sites qui ont été recensés sur le territoire de Graveson (13/2 045) au sud de la plaine de Châteaurenard se regroupe de long de cette voie et, dans la partie centrale, entre celle-ci et le chef-lieu. C'est là, en bord de voie, en contrebas de l'oppidum de La Roque et à proximité du mas du même nom que se trouvait la *mutatio* de *Bellinto* (13/2 045 1*-2* et 6*). Des vestiges importants ont été signalés à la Cave-Magali (13/2 045 18*) à proximité de laquelle a été découvert le cippe en marbre blanc du quatuorvir d'Avignon (?), *Caius Otacilius Oppianus* (13/2 045 19*) (I/7). On place une villa un peu à l'ouest au Mas-de-Belau, mais sans certitude (13/2 045 29*) (V/20). Avant les drainages contemporains, de vastes marécages nourris par les eaux d'infiltration de la Durance occupaient une grande partie du territoire communal de Maillane. Deux villas y sont connues. Un aqueduc alimentait en eau celle qui se trouve au lieu-dit le Cast ou Mas-de-Mouret (13/2 052 1*) (V/16). Les vestiges de l'autre qui est située à proximité de la voie d'*Ernaginum* à Noves au Mas-de-Mignot (13/2 052 3*) (V/17) ont fait l'objet d'un relevé (Lavagne 2019 n°228-229). La proximité de la voie explique probablement les nombreuses découvertes signalées au croisement des routes de Tarascon et d'Avignon, au carrefour de la chapelle de Saint-Martin-de-Cadillan où sont signalés des éléments d'architecture provenant peut-être d'un mausolée (13/2 045 23-28*) (M/35). À l'est de la voie, dans la partie centrale, dans le secteur du Mas-Vieux et du Mas-Neuf, des éléments de statuaire et de décors pourraient avoir également appartenu à un mausolée (13/2 045 09*) (M/36).

Avant d'emprunter la trouée de Maillane, dans une époque antérieure du Quaternaire, la Durance passait par le pertuis de Lamanon entre les Alpilles et l'extrémité occidentale de la chaîne d'Auron et des Costes occidentales vers ce qui fut la Crau. À l'ouest du resserrement entre Cheval-Blanc et Orgon à l'extrémité du Petit-Lubéron, au nord des Alpilles, elle traverse la large plaine alluviale que se partagent d'ouest en est, de part et d'autre de la Petite Crau, les trois communes de Rognonas (13/2 083), Châteaurenard (13/2 027), Eyrargues (13/2 036) et les cinq communes de Noves (13/2 066), Verquières (13/2 116), Cabannes (13/2 018), Saint-Andiol (13/2 089) et Plan-d'Orgon (13/2 076). Leur territoire situé essentiellement en zone basse et humide a fait l'objet de prospections. Aucun site de villa n'est assuré sur Eyrargues, Rognonas et Cabannes où certains ont pourtant fourni des témoignages d'architecture monumentale (chapiteaux, sculptures) et de monuments funéraires (urnes, sarcophages). À Rognonas, on relève en limite de Graveson parmi les découvertes signalées,

un buste de marbre qui pourrait être funéraire (13/2 083 9*) et à Saint-Andiol au Mas-des-Clapiers une possible villa au nord-est du village, en limite de la commune de Cabanne (13/2 089 2*) (V/408). À Châteaurenard, la possibilité de deux villas à Saint-Honorat (13/2 027 3*) (V/25) et au Mas-des-Carières (13/2 027 6*) (V/26) devra être confirmée. Les éléments d'un cursus équestre ont été trouvés au quartier des Caïn (13/2 027 5*) (I/14 et 15). À Noves, trois sites étendus ont été interprétés tantôt comme de petites agglomérations tantôt comme des villas. Ce sont la Font-du-Loup (13/2 066 3*) (V/24), à l'ouest du quartier des Trois-Ponts, où Villeneuve plaçait une petite agglomération nommée Petit-Tarascon ou Tarasconetum ; la chapelle romane de Saint-Véran, située sur un mamelon, non loin de la Durance d'où proviennent des fragments statuariers (13/2 066 9*) et le Pilon-d'Agel, au sud-est du village, entre la N.7 et la D.74 (13/2 066 35*) (V/22). À l'ouest des Paluds de Noves, une quatrième villa a été signalée entre le domaine de Bourrissac et la ferme de Fontchêne (13/2 066 7*) (V/23) et probablement une cinquième à Verquières (13/2 116 1*) (V/27). À l'est, sur la commune de Plan-d'Orgon, au Mas-de-la-Chapelle, une importante villa était alimentée par un aqueduc venant de Valdition, site localisé dans les collines du sud sur la commune voisine d'Orgon (13/2 076 1*) (V/28).

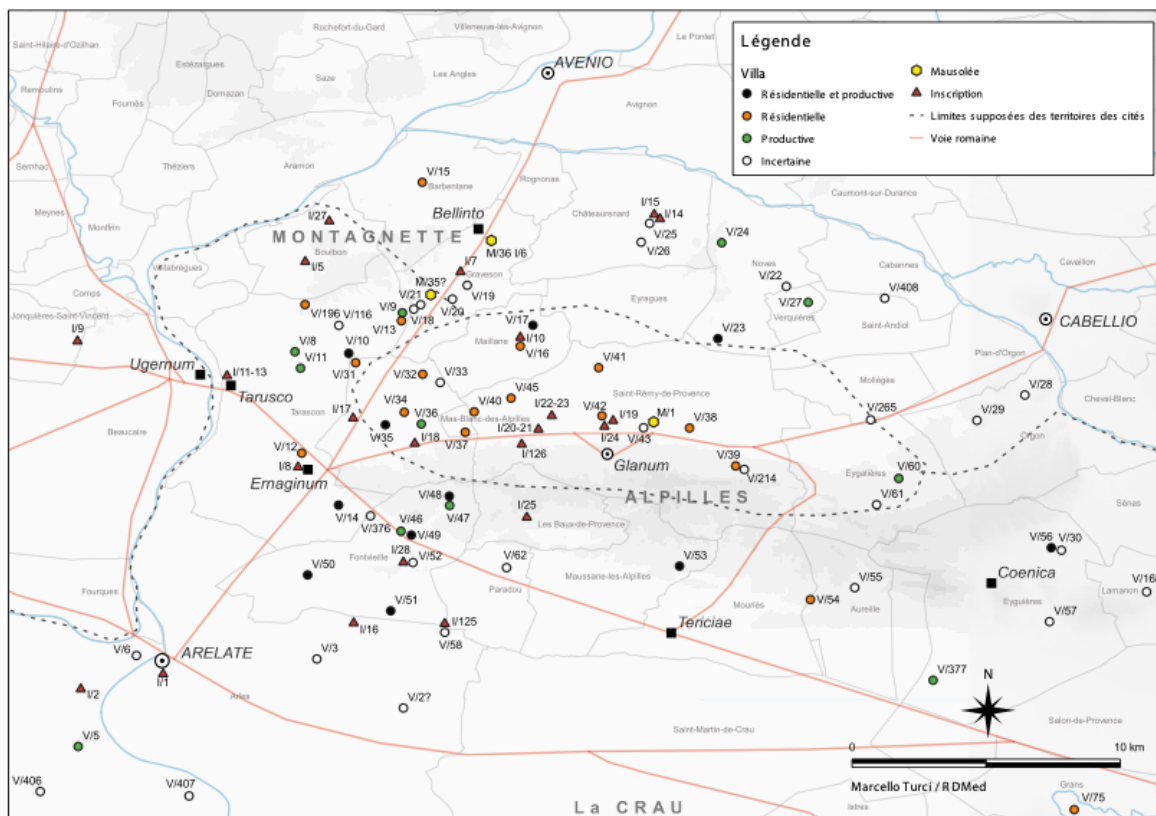


Fig. 3 : Les villas des secteurs de la Montagnette et des Alpilles.

2.1.2 - Les Alpilles et leurs piémonts (fig. 3)

Le chaînon calcaire des Alpilles s'allonge d'ouest en est sur 30 km vers l'est entre *Ernaginum* et Orgon. Dissymétrique et relativement étroit (5 à 6 km), son versant nord domine

directement les marais de rive gauche de la Durance, tandis qu'au sud, les petits massifs de Mouries/Destet et du Défens de Sousteyrans s'interposent entre le chaînon et les marais des Baux qui les séparent de la Crau. Son piémont est longé au nord entre Tarascon et Cavaillon par la voie romaine qui reliait Narbonne à Rome par le col du Montgenèvre, – improprement appelée dans cette section « voie domitienne ». À l'est de la trouée de Maillane, elle traversait les communes de Saint-Étienne-du-Grès, Mas-Blanc, Saint-Rémy-de-Provence, Mollèges et Plan-d'Orgon. La commune des Baux en occupe la partie centrale entre St-Rémy au nord et Maussane au sud. Bien que l'occupation romaine y soit très importante, aucun site de villa n'est connu. Le seul élément utilisable est la stèle funéraire d'un Q. Licinius Mento trouvée dans le quartier de Mouleyrol (Espérandieu 1929, n°143) (13/2 011 26*) (I/25).

Sur la commune de Saint-Etienne-du-Grès, cinq sites ont été identifiés comme des villas. Celle qui est située à l'ouest du Mas-de-Haute-Campagne est douteuse (13/2 094 4*) (V/31). Trois autres sont plus probables : Mas-du-Petit-Vintimille ou Vintimille (13/2 094 10*) (V/32), Mas-de-Cabanes (13094-18*) (V/34) où une prospection aérienne du colonel Monguilan a révélé le plan d'une villa comportant des bâtiments octogonaux et Mas-de-l'Éteau (13/2 094 20*) (V/35). Bien qu'H. Lavagne y signale une mosaïque (Lavagne 2019, n° 266), le quatrième site au Mas-de-la-Grange (13/2 094 24*) (V/36) correspond à un bâtiment agricole plutôt qu'à une villa comportant une partie résidentielle. Deux épitaphes proviennent de ce territoire communal, celle de Macia Vetuscula (*CIL*, XII 1015) (I/17) à la Laurade (13/2 094 5*) et celle de Catullia Quinta (*CIL*, XII 988) (I/18) près de Notre-Dame-du-Château (13/2 094 30*).

Sur l'étroit territoire communal de Mas-Blanc entre Saint-Étienne-du-Grès et Saint-Rémy, une importante villa est signalée au Mas-de-Bigot (13/2 057 2*) (V/37). Elle est relativement proche du Mas-de-Véran qui se trouve sur la commune de Saint-Rémy (13/2 100 5*) d'où provient l'épitaphe de T. Vibius Secundinus (*CIL*, XII, 1020) (I/20). Les épitaphes du curateur de *Glanum* Aebutius Agaton (*CIL*, XII, 1005) et de Pompeia Nympha (*CIL*, XII, 1015) ont été trouvées non loin de là dans les ruines de l'ancienne chapelle Saint-Trophime (I/20 et I/21).

Deux communes se partagent d'ouest en est le versant nord des Alpilles : Saint-Rémy (13/2 100) et Eygalières (13/2 034). L'attention portée au site de *Glanum* et à la période préromaine a eu pour effet un désintérêt relatif pour l'occupation du piémont des Alpilles, le long du tracé de la voie des Alpes. Concluant la partie de la notice de la CAG consacrée au piémont nord des Alpilles, M. Provost et F. Verdin portaient leur attention sur la spécificité des sépultures préromaines. Pourtant la notice contient de précieuses indications qui attestent l'existence probable de villas dont la plus importante devait se trouver à Saint-Rémy même où les thermes de l'hôtel de Sade semblent en témoigner (13/2 100 143*) (V/42). Deux épitaphes sont conservées au château de Roussan (entre la R.D. 31 et la R.D. 99) (13 100 9*), celles de Deccia Gratilla (*CIL*, XII, 1010) et de l'anonyme fils de Solimurus (*CIL*, XII, 1016) (I/22 et 23). On ignore en revanche la provenance de l'épitaphe d'Acilius Elpidéphore (*CIL*, XII, 1006) (I/24) qu'I. Gilles a trouvée le long de la voie romaine. Plus au sud vers *Glanum*, la dédicace de Sext(us) Iulius Luttus provient du quartier de Val-Mourane qu'emprunte la R.D. 27 (13/2 100 6*) (*CIL*, XII, 995).

L'attention est attirée sur le regroupement des sites à l'est de Saint-Rémy au quartier de La Galine, d'où proviennent plusieurs inscriptions gallo-grecques (13/2 100 15-19*).

M. Gazenbeek situe une villa pourvue d'installations thermales au Mas-des-Hugues, près de la voie romaine (13/2 100 15*) (V/38). Une fouille préventive a été conduite à proximité du Mas-de-Durand au lieu-dit Bigau à l'ouest de la « chute » du canal des Alpilles dans la ZAC d'Ussol (13/2 100 19*) (V/43) (M/1). Elle a confirmé l'existence d'une villa résidentielle qui a été reconnue sur une surface d'environ 2 400 m². Trois ailes étaient disposées autour d'une cour centrale : à l'ouest des thermes, au nord des pièces résidentielles chauffées par hypocauste, à l'est un chai. Elle disposait d'un moulin hydraulique. On y a trouvé une patère en bronze au nom de Sex(tus) [...] Messorianus. À quelques mètres de la villa s'élevait un mausolée temple (Mellinand et Saget-Basseuil 2019). C'est de ce site que proviennent un couvercle de sarcophage présumé chrétien sur lequel on lit l'inscription *Gorroni chairé* (IG, XIV, 2479) (Gorgonius [ou Gorgonia], salut), un fragment de stèle où a été lu *A(p)oli/ni*[- - -], interprété comme une dédicace à Apollon (CIL, XII, 991) et un fragment de stèle portant une inscription en caractères grecs (Lejeune 1985, 96-97, G73).

Un second secteur attire l'attention, dans la partie nord-est du territoire communal de Saint-Rémy, dans la basse plaine. Au Mas-de-Romanin à proximité du château, les travaux d'aménagements d'un terrain d'aviation ont occasionné des découvertes qui confirment l'hypothèse d'une villa (13/2 100 125*) (V/214). Au Mas-de-Beuil (13/2 100 131*) (V/45), aux Joncades (13/2 100 132*) (V/40) et aux Velleron/Saint-Georges (13/2 100 134*) (V/42) des fragments de marbre, des enduits peints y justifient l'identification de trois villas.

Au-delà de Saint-Rémy, à l'est, sur la commune de Mollégès, un site qualifié de villa ou de « site routier » est cité à proximité de l'ancienne gare, près de la Cave coopérative (13/2 064 3*) (V/265). La voie dont le passage est signalé par deux milliaires, l'un d'Auguste (CIL XII, 5500 = König 1970, n°86 174) marquant le VI^e mille depuis Cavaillon, l'autre d'Hadrien marquant le IV^e mille (CIL XII, 5499 = König 1970, n°85, 173) traverse la commune avant de franchir la Durance en un point indéterminé et d'atteindre Cavaillon. Au sud, sur la commune d'Eygalières, des sites de villas ont été identifiés au sud dans le vallon de la Pestelade (13/2 034 13*) (V/61), à proximité de la chapelle Saint-Sixte (13/2 034 14*) (V/60) et à proximité du village en un point mal localisé (13/2 034, 19*).

Le piémont sud des Alpilles que la voie Aurélienne longeait d'est en ouest entre Aix et *Trajectum*, son point de franchissement du Rhône à Tarascon, est partagé entre les communes de Fontvieille, Paradou, Maussane, Mouriès, Aureille et Eyguières. Sur la commune de Fontvieille, cinq sites ont été identifiés comme des villas romaines. Toutefois trois d'entre eux sont douteux : Lèque-sud (13/2 38 3*) (V/376), Estoublon (13/2 038 25*) (V/49) et la chapelle médiévale Saint-Victor (13/2 038 29*) (V/50). Les probabilités sont plus fortes pour les sites de Montredon (13/2 038 7*) (V/46) et de la Barre au Vallon d'Auge (13/2 038, 18*) (V/48), au nord du mas où une *villa* est signalée par F. Benoit qui y avait fait des fouilles en 1935. Le mobilier de prospection, varié et luxueux, et des pavements de mosaïques (Lavagne 2019, n° 186) suggèrent l'existence d'une villa occupant une superficie d'un hectare. À la fin des années 1990, le défonçage d'une parcelle a révélé la présence probable d'un chai. La *villa* était alimentée en eau par un petit aqueduc. Mais le site le plus important est celui de la Mérindole à l'est des moulins de Barbegal. Signalé par F. Benoit, il est mieux connu à la suite de la fouille conduite par P. Bellamy et B. Hitchner (1996) (13/2 038 45*) (V/51). Ce site doit être mis en relation avec un important fragment épigraphique (CIL, XII, 906) trouvé dans le parc du château de Barbegal, sur la commune d'Arles (13/5 004 408*) (I/16). Il s'agit d'un

fragment de la dédicace du monument funéraire collectif des *Sexti Viblatrones* (*CIL*, XII, 906 ; *AE* 1975, 595), porteurs d'un gentilice rare dont M. Christol, corrigeant le *corpus* à la suite de W. Schulze, a rétabli l'identité (Christol 1974). Ce gentilice les rattache à un groupe de famille d'origine tusco-ombrienne « qui profitèrent de l'établissement de la colonie de vétérans à la fin de l'époque césarienne ». Il suggère d'y rattacher les familles sénatoriales des *Annii Camartes* et des *Propertii* (Christol 2002, 97, 93, 102 = 2010). La Mérindole est proche de « l'Ilon-de-Manville » (13/5 004 411*) d'où provient l'épithaphe dédiée à Iulia Amabilis par L(ucius) Veratius Proctetus, son époux, et par Iulia Sabina, sa fille (*CIL*, XII, 820). F. Benoit plaçait une villa agricole dans le vallon de Parisot à proximité des Taillades, site remarquable à cause de la proximité du canal souterrain dont l'entrée est marquée par l'autel de la Coquille (*CIL*, XII, 981) (13/2 038 35-37*) (V/52).

Sur la commune voisine de Paradou, l'aménagement d'un carrefour a permis la fouille d'un bâtiment occupé de la fin du IV^e s. et au V^e siècle. Il hériterait d'une villa plus ancienne qui se serait étendue à l'ouest de l'église Saint-Martin. Mais son identification reste très incertaine (13/2 068 16*) (V/62). Sur celle de Maussane, des indices font supposer l'existence de villas en trois endroits : à l'est du Mas-de-Fontanouille (13/2 058 6*), aux abords du Mas Neuf, à côté du moulin coopératif (13/2 058 14*) et à l'ouest des Fléchons (13/2 058 19*) (V/53). Mais seul ce dernier présente des conditions acceptables. Sur la commune de Mouriés qui fait suite à l'est, le principal site de l'époque romaine est l'agglomération routière de *Tericiae* qui figure sur la Table de Peutinger. On l'a identifié au site des Caisses-de-Jean-Jean dont l'importance a été bien démontrée (Marcadal et Paillet 2011) ou à celui de Servanes, en contrebas de cet oppidum, 2 km au nord de Mouriés (13/2 065 1* et 5*). En réalité, la voie romaine qui se dirige vers *Trajectum* dont le nom est restitué sur les milliaires augustéens provenant des communes voisines de Maussane (*CIL*, XVII, 64 = XII, 5483, au Mas de Brau et *CIL*, XVII, 64 = XII, 5484 au Mas de Chabran), de Paradou *CIL*, XVII, 65 = *CIL*, XVII, XII, 5488) et de Fontvieille à Estoublon (*CIL* XVII, = *CIL*, XVII, XII, 5489) avait pour fonction de relier Rome à Narbonne et passait à l'écart des agglomérations protohistoriques. G. Walser a restitué le nom de *Tericiae* sur les milliaires de Salon (*CIL*, XVII, 60 = *CIL*, XII, 5480) et du Mas d'Archimbaud (*CIL*, XVII, 62 = *CIL*, XII, 5482). Mais elle est conjecturale.

Y. Marcadal a décrit des bâtiments situés en bordure du chemin de Cagalou (13/2 065 4*), au pied de l'éperon terminal de l'oppidum des Caisses et dans la propriété Rousselier (13/2 065 19*). Mais aucun d'entre eux ne semble correspondre à ceux d'une villa. Cependant à Aureille, très à l'écart de la voie romaine, une villa existait peut-être dans le quartier du Pas de Clavel, à la limite de Mouriés (13/2 006 4*) (V/54) (Lavagne 2019 n° 150). Dans ce cas, une tête trouvée au Mas-de-Cons à l'est du village pourrait être rapportée à une statue funéraire féminine provenant d'un mausolée plutôt qu'à une divinité masculine (13/2 006 7*). Plus à l'est, la commune d'Eyguières occupe la partie occidentale d'un ensellement qui sépare l'extrémité orientale des Alpilles et la chaîne des Costes. Au nord de la commune, la plaine de Roquemartine prolonge celle de la Durance. Au centre, le mont Menu s'interpose entre le massif des Opies, point culminant des Alpilles, à l'ouest et la terminaison orientale des Costes à l'est.

C'est sur cette commune que se trouvent deux des trois passages que la Durance villafranchienne emprunta successivement pour rejoindre la Crau avant l'ouverture du pertuis d'Orgon et sa capture par le Rhône. Avant d'emprunter un troisième passage plus à l'est par la

Trouée de Lamanon, elle passa de part et d'autre du Mont-Menu, d'abord à l'ouest entre celui-ci et les Opies, puis à l'est. Le territoire communal a été soigneusement prospecté par J.-P. Pelletier et M. Poguey qui y ont identifié une longue série de sites parmi lesquels il faut accorder une place particulière à ceux de Saint-Pierre 1 et Saint-Pierre 2 qui se trouvent à Saint-Pierre-de-Vence à l'ouest de la plaine de Roquemartine (13/2 035 14* et 15*). Selon eux, plusieurs villas se seraient succédé dans ce secteur. Mais il faut plutôt y reconnaître une agglomération qui serait celle des Coenicensis, que cite Pline et dont G. Chouquer a identifié le nom sur deux fragments de marbre du cadastre A d'Orange (Verdin 2000 196). En dehors de Saint-Pierre-de-Vence, deux autres sites peuvent être reconnus comme les centres de domaines : un établissement rural de type villa partiellement repéré en prospection aérienne au lieu-dit La Jasse, dans la plaine de la Crau à 1500 m au nord de la voie Aurélienne (13/2 035 1*) (V/377) et une villa connue depuis le XIX^e siècle dans le quartier de Bormes, à l'est de l'agglomération d'Eyguières (13/2 035 27*) (V/57). Les autres bâtiments identifiés sont vraisemblablement des bâtiments agricoles, des villas productives. C'est le cas de ceux qui se trouvent au centre de la plaine de Roquemartine (13/2 035, 22*, 23* et 24* en particulier) (V/56).

Toute la zone ainsi définie est bordée au sud par la plaine de Crau dont l'extrémité relève de la commune d'Arles et le reste pour l'essentiel de celle de Saint-Martin-de-Crau (13/5 097). La prospection de cette zone a permis d'y identifier une remarquable série de bergeries (Badan et al. 1995). L'absence de villa y caractérise un mode de peuplement et ne doit pas être interprétée comme un vide archéologique. Les sites de l'époque romaine ne sont pas rares, qu'il s'agisse des sites de village ou d'habitat de bord de route et, bien entendu, des bergeries dont la découverte est un des acquis importants de l'archéologie rurale en Provence à la fin du siècle dernier. À l'ouest, sur la partie de la Crau qui se trouve sur la commune d'Arles, F. Benoit signalait une villa à l'ouest du hameau de Moulès, au mas Bégou, à partir d'éléments de construction (13/5 004 426*) (V/2). On peut douter de sa réalité. Mais il faut signaler la découverte d'inscriptions funéraires en remploi : l'épithaphe de Lucius Caesius Severus de la tribu Sabatina (13/5 004 414*), une tribu originaire d'Étrurie méridionale dont on connaît un représentant à *Glanum* (C. Marcius Paetus) et un autre à Arles (*AE*, 1988). M. Dondin Payre a montré que cela s'expliquait par l'origine d'un noyau italien de citoyens d'Arles issus du nord - nord-est de l'Étrurie, qui contribua à la fondation d'Arles. C'est à ce noyau que se rattachent les *Viblatrones* de Barbegal et le sévir augustal Aelanius de Saint-Pierre de Martigues (Dondin-Payre 1992 84). À l'Illion de Manville en bordure de la vallée des Baux, une autre villa avait été signalée (V/58) en même temps que l'épithaphe de Iulia Amabilis par son époux Lucius Veratius Proctetus (*CIL*, XII, 820) (13/5 004 411*).

2.1.3 –Entre le Val de Durance et la mer, les plateaux de la Touloubre et les rives de l'Étang-de-Berre (fig. 3)

On réunira dans un même ensemble la bande de territoire qui débute dans le Val de Durance entre Sénas et Charleval et s'étend au sud de la Trouée de Lamanon, le troisième des passages de la Durance villafrancienne, vers les plateaux de la Touloubre et l'Étang-de-Berre. Celui-ci occupe l'extrémité occidentale du bassin synclinal d'Aix-en-Provence dans le prolongement de la longue gouttière que l'Arc draine vers l'ouest. Le cœur du plan d'eau est constitué par le Grand Étang auquel s'ajoutent le golfe de Saint-Chamas au nord, les étangs de Vaïne à l'est et de Bolmon au sud. L'espace lacustre de 15 500 ha qui recueille les eaux de la Touloubre et l'Arc, ses deux affluents majeurs, est en cours de comblement ; sa profondeur maximum, dans le sud de la cuvette, reste inférieure à 10 mètres. À l'époque romaine, il était accessible aux navires marins par l'étroite passe de Caronte. Celle-ci a été rouverte au XIX^e s. Mais les données de la faune conservée dans les sédiments de l'Étang montrent que son taux de salinité demeure équivalent à celui de la mer jusqu'à la fin de l'époque romaine. La cuvette de l'Étang-de-Berre est délimitée à l'est par les plateaux d'Arbois et de Vitrolles. Elle est prolongée à l'ouest par une série des dépressions fermées qu'occupent de petits étangs en limite de la Camargue et séparée de la mer par le chaînon de la Nerthe. La partie de cette zone correspondant aux reliefs qui bordent le Val de Durance a été traitée dans la Carte Archéologique d'Aix et le reste dans le volume consacré à l'Étang-de-Berre et à ses rives.

2.1.3.1 - Les plateaux de la Touloubre et la rive nord de l'Étang-de-Berre (fig. 3)

Actuellement, l'espace compris entre les Opies et les Costes occidentales, le chaînon qui sépare la commune de Lambesc et le Val de Durance, est franchi par les deux axes routiers qui se rejoignent à Sénas et relient Aix-en-Provence à Avignon : la route nationale qui passe par Lambesc et l'autoroute qui fait un détour par Salon. Ce même passage est emprunté par la ligne du TGV Méditerranée selon un tracé proche de celui de la route nationale. La zone triangulaire que ces axes de communication délimitent correspond aux massifs d'Aurons et de Vernégues. Sa partie centrale est occupée par le plateau des Roques qui s'étend sur une longueur de 8 kilomètres entre Lamanon et Cazan et une largeur de 5 à 6 kilomètres entre Alleins au nord, Pélissanne et Salon en bordure sud. À l'époque romaine, elle se situe légèrement en marge de la voie Aurélienne qui suivait la ligne des dépressions drainées par la Touloubre par Saint-Cannat, Lambesc, La Barben et Salon.

Sur la commune de Sénas qui s'étend vers l'est le long de la Durance jusqu'au défilé d'Orgon, il faut retenir le site de Mas-Saint-Ange (13/2 105 3*) (V/30). Au sud de cette commune, dans la partie occidentale de la trouée de Lamanon, les vestiges d'une villa d'une superficie estimée à 6 000 m² sont signalés au lieu-dit Grand-Manon au nord de la fontaine Saint-Denis (13/2 049 4*) (V/168). Mais le site le plus important du secteur est celui de Saint-Jean-de-Calès occupé par deux chapelles médiévales qui remploient des éléments d'architecture provenant d'un bâtiment antique religieux ou funéraire et des dédicaces à Jupiter, Minerve et Mercure et aux Parques. L'une mentionne Marcus Rubrius Servatus dont le nom est complet et l'autre donne le nom d'He]luis Prim[- - -], l'auteur probable d'une dédicace à la déesse Dexiva trouvée sur l'oppidum du Castellar à Cadenet (84/2 026 4*) (I/29) (Gascou et Messenger, 1988 [1992], 204-206).

Le site archéologique majeur de la région est l'agglomération romaine anonyme de Château-Bas qui s'est développée autour d'un temple (13/4 115 6*) sur la commune de Vernègues en bordure orientale de la trouée de Lamanon. À l'est, L. Monguillan avait identifié les traces d'une villa à Puy-Chauvier (13/4 0115 26*) (V/215). Au sud du massif, une autre villa est attestée sur la commune d'Aurons, au lieu-dit Le Rousset (13/4 008 1*) (V/161). Au nord, sur la commune d'Alleins qui, comme celle de Vernègues, a fait l'objet de nouvelles études à la suite de la construction de la ligne du TGV, une petite villa a été reconnue sur 1200 m² au pied de la colline sur le site de Tamberlette (3/4 003 30*) (V/197). Elle est occupée entre le I^{er} et le III^e s. et comportait une partie thermale et des installations productives. Compte tenu de ses dimensions réduites, il paraît impossible de lui attribuer un mausolée qu'attestent des *spolia* conservées en remploi en deux endroits (M/27). Deux fragments d'une frise antique ornée d'un bas-relief représentant des fleurs et des fruits soutenus par des génies et des masques scéniques ont été intégrés dans le village au décor du portail de la Tour dite « de l'Horloge » (13/4 003 2*). On attribuera au même monument un second fragment de frise remployé dans la chapelle de Saint-Pierre-ès-Liens à 1 km à l'est du village (13/4 003 20*) ainsi que probablement l'épithaphe de Kongenolitanos, fils de Karthilatinos (Lejeune 1985, 19-21).

À l'est d'Alleins, sur la commune de Mallemort (13/4 053), les fouilles conduites au quartier de Camp-Blanc sur un petit plateau 3 km au sud de la Durance ont mis au jour un petit établissement agricole occupé à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et dans les premières décennies du I^{er} siècle apr. J.-C. (13/4 053 4*). Mais ni ce site ni celui du quartier Les Causses (13/4 053 1*) ne peuvent être considérés comme d'importants centres domaniaux.

Le plateau qui s'étend au sud des Costes et du massif d'Aurons est drainée par la Touloubre. Longue de 65 km, cette rivière qui prend sa source au nord d'Aix, traverse d'est en ouest un ensemble de plateaux qui se développe d'Éguilles à Lançon et draine une série de dépressions échelonnées de Saint-Cannat à Salon. Infléchissant son cours à la suite d'un brusque décrochement vers le sud, il passe en gorge en contrebas de Cornillon-Confoux pour se jeter dans l'Étang-de-Berre à Saint-Chamas. À l'ouest de ce village, elle traverse la commune de Lambesc qui est particulièrement riche en sites archéologiques. Deux villas sont connues dans la vallée de la Concernade, l'une à l'est à Saint-Estève en limite de Saint-Cannat semble avoir associé deux parties résidentielle et productive (13/4 050 22*) (V/381). Des travaux routiers ont confirmé l'existence d'une seconde, une importante villa du Haut-Empire située sur un site déjà occupé pendant la protohistoire à Bon-Recueil-Sainte-Catherine (13/4 050 47-49*) (V/163 et 164). Une nécropole du III^e s. lui est associée. Au nord, une huilerie a été identifiée en fouille sur un autre site de villa signalée à la Crémade en limite de Pélissanne (13/4 050 55*) (V/165).

La statue acéphale d'un *togatus* a été découverte au quartier des Fédons lors d'une fouille occasionnée par la construction de la ligne du TGV qui traverse la commune. Selon toute vraisemblance, elle appartenait à un mausolée dont les éléments architecturaux ont été utilisés dans un four à chaux en fonctionnement avant les années 335-540 (13/4 050 56*). Ce monument anonyme peut être soit le mausolée de la famille qui possédait la villa de Bon-Recueil-Sainte-Catherine soit celui des propriétaires d'une grande villa plus proche dont les matériaux ont été réutilisés dans la construction de l'actuel château de Calavon. L'étendue de ce site est difficile à estimer. Mais d'après les ramassages de céramique qui y ont été réalisés, il a été occupé du I^{er} au VI^e s., l'antiquité tardive étant la période la mieux représentée (13/4

050 61-65*) (V/382). À Saint-Victor/Grand-Verger, 3 km au nord du village (13/4 050 32*) (V/162), En 2006, un sondage a mis au jour des pièces d'habitations présentant deux états, l'un du début du IV^e et l'autre du V^e sous une chapelle du Haut Moyen Âge (Almes 2006).

Au-delà vers l'ouest, on ne recense aucun site assimilable à une villa sur la commune de La Barben. En revanche, sur celle de Pélissanne, une importante villa a été fouillée à proximité du rocher des Deux-Sœurs au lieu-dit Val-de-Gou ou Les Rédortières (13/1 069 1*) (V/159). Deux pièces étaient pavées de mosaïques dont l'une est datable de la première moitié du I^{er} s. et l'autre du I^{er} s. (Lavagne 2000 n° 892 et 893, 300-301 et 2019 n° 112). Deux autres sont signalées, l'une à Tabour ou Les Birons (13/1 069 5*) (V/160) et l'autre dans la plaine alluviale, à Saint-Laurent-de-Cabardel (13/1 069 18*) (V/158). Ce site qui se trouve au centre d'un bassin d'une douzaine de km² drainé par la Touloubre offre un remarquable exemple de continuité de l'habitat et d'une occupation domaniale à l'époque carolingienne (Fixot et Proust 1971). Sous la chapelle qui occupe le sommet d'une butte calcaire, les fouilles conduites par M. Fixot ont mis au jour les niveaux du I^{er} s. d'une villa dont l'activité se poursuit au III^e s.. De ce site provient un cachet de bronze portant dans un cartouche la marque de *M(arci) Iuli(ii) Hermiaes*, chaque terme du nom étant encadré de petites amphores (AE 1996, 998) (I/115). Non loin de là sur le chemin de Gigery un bloc portant les textes LMA / P CCC / XXXV, pourrait être une borne cadastrale où, selon J. Gascou, l'indication *P(assus) CCC / XXXV* (335 pieds soit 98,5 m) représenterait la distance entre la borne et une limite quelconque (13/1 069 17*). Sur la même commune, à l'église de Sainte-Garjane près de Pélissanne, un fragment épigraphique atteste l'existence d'un tombeau familial élevé de son vivant par B?]asil(ius) Iustinus (*ILN*, III, 269) (I/117) (13/1 069 20*).

On situe à Salon-de-Provence au pied de la chaîne des Côtes la station routière de *Pisavis* qui figure sur la carte de Peutinger. F. Benoit signalait des vestiges d'époque romaine à l'emplacement du château de l'Emperi dans la ville actuelle. Mais cette ville est en réalité à l'écart de la voie Aurélienne qui devait traverser la Base Aérienne : son passage est attesté à l'ouest du territoire communal en bordure de Crau par la borne du Merle qui indique le 7^e mille depuis *Tericiae* (*CIL*, XII, 5480 = XVII, 61) (13/1 103 6*). Il n'existe pas non plus pour l'heure de preuve de l'existence d'une villa qui aurait assuré une continuité entre le site de l'âge du Fer qui a été reconnu à proximité et le site médiéval (13/1 103 12*). Si une villa y a existé, c'est au sud dans la vallée de la Petite-Touloubre où l'on a recensé un site occupé du I^{er} au IV^e s. et surtout à Saint-Jean-de-Brenasse où un mausolée dit « Mur de Marius » est inscrit à l'Inventaire des Monuments Historique (M/28) (V/386) (13/1 103 8*). F. Benoit supposait que la dédicace de L. Valerius Placidus, à Claude divinisé (*CIL*, XII, 641= 899 = *ILN*, III, 273) provenait de ce site (I/116). J. Gascou la place sur le territoire de Lançon, commune où sont mentionnés deux autres Valerii : Val(erius) Sexti[nus ?] (*ILN*, III, 271 et [V]aleria Eleutheris (*ILN*, III, 272). Cette commune s'étendait de part et d'autre du chaînon de La Fare dont le grand oppidum de Constantine occupait le centre. Ligne majeure du relief, celui-ci présente une forte dissymétrie : l'abrupt de son flanc sud est souligné par une série d'éperons isolés dont ceux de Château-Virant et de Coudouneu ; son piémont méridional est recouvert de formations colluviales limoneuses et de cônes de déjection torrentiels. Au nord, où le chaînon se raccorde au plateau de Lançon constitué d'une très ancienne surface d'érosion le tronquant à son sommet, deux sites ont pu correspondre à des villas. Celui de La Générale qui est daté du Haut-Empire occupe une assez vaste superficie en limite de cette commune et

de celle de Grans (13/1 051 1*) (V/186-187). Dans la partie qui a été fouillée, l'une des trois pièces ouvrant sur un portique est pavée de mosaïques (Lavagne 2000, n° 877, 296-297). Dans ses prospections aériennes, L. Monguillan a identifié dans le village même de Lançon un site qui pourrait être une autre villa (13/1 051 3*) (V/383).

Deux villas sont signalées sur la commune de Grans. La plus importante est celle de Beaumajour qui couvrait plus d'un hectare au pied de l'oppidum du même nom (13/1 044 2*) (V/75). Une des pièces de sa partie résidentielle comportait un pavement de mosaïque que la stratigraphie autorise à dater du I^{er} s. av. J.-C. et qui, selon H. Lavagne, provient du même atelier que celui de Pélissanne (Lavagne 2000 n° 878). Cette villa est abandonnée dans le courant du III^e s.. La seconde se trouve au lieu-dit Chapelle-Saint-Georges en limite des communes de Lançon et Cornillon-Confoux (13/1 044 3*) (V/76). Dans ce secteur des plateaux de la Touloubre, vers Miramas, Grans et Cornillon-Confoux, des dépressions perchées ont été asséchées, soit qu'elles se vident naturellement dans des cavités karstiques soit que les hommes soient intervenus par le creusement de tunnels de drainage pour les gagner à l'agriculture.

Deux villas sont connues sur la commune de Cornillon-Confoux. L'une est signalée 1 km au nord du village en rive gauche de la Touloubre au lieu-dit Requis (13/2 033 8*) (V/126). L'autre se trouve à Saint-Vincent (13/1 029 1*) (V/125) à peu de distance du village. Elle a fait l'objet d'une fouille et son étendue est apparemment réduite. Mais on a recensé à proximité trois stèles funéraires en remploi, probablement en relation avec un mausolée situé dans le cimetière au lieu-dit Les Lys (13/1 029 3*) (M/3). Deux d'entre elles sont dédiées à des affranchis dont la présence évoque le contexte d'un domaine : Q(uintus) Sertorius Cni[d]us, un affranchi de Quintus, par Fidus, un autre affranchi (I/31) ; Quintus Cornelius Pilocles, affranchi de Quintus (*CIL*, XII, 5799) (I/30). La troisième épitaphe est celle d'une Peregrina, fille de L(ucius) Val(erius) Mantro (*CIL*, XII, 5800) (I/32) (Burnand 1967, 390-392 ; *AE* 1968, 291). L'écriture et le graphisme datent les dédicaces à Q. Cornelius et à Peregrina entre I^{er} siècle av. J.-C. et le I^{er} siècle apr. J.-C. Celle de Q. Sertorius leur serait postérieure (Burnand 1967, 393).

Deux sites de villas sont connus sur la commune de Saint-Chamas (13/1 092) à Rebeyrolle-La Poudrière (13/1 092 1*) (V/379) et à Moyroux où, dans les années 1960, L. Monguillan a photographié un corps de bâtiment, de forme très allongée (63,25 m x 21,40 m) organisé apparemment autour d'une cour (13/1 092 8*) (V/127). Sur cette commune se trouve un site important pour notre propos : le Pont Flavien, un pont romain, qui a assuré durant des siècles le franchissement de la Touloubre à l'amont de son embouchure dans l'Étang (13/1 092 4*). C(aius) Donneus Vena et C(aius) Atteus Rufus (*CIL*, XII, 647) (I/33) l'ont fait construire en exécution d'un legs de Lucius Donnius Flavos auquel le pont doit son nom. Ce personnage qui a été prêtre du culte impérial et les deux dédicants appartiennent à l'aristocratie indigène romanisée. Le gentilice Donnius se rencontre essentiellement dans l'aire celtique de même que le cognomen Vena porté par le second des deux dédicants de l'arc, qui pourrait être son fils. J. Gascou qui s'est intéressé à ce texte pour une raison que nous allons préciser plus bas a suggéré que « la famille indigène des *Donnii*, dotée précocement de la citoyenneté romaine, aurait pu être comprise dans la déduction de la colonie d'Arles, à l'époque de la domination de César, auprès des vétérans de la sixième légion ».

On considère que le site de Merveille ou Cap-d'Œil qui se situe, à l'est, dans la partie sud de la commune, en limite de Berre est une agglomération (13/1 014 1* et 13/1 092 15*). H. Lavagne y signale deux mosaïques ouvrant sur une galerie de 100 m sur 1,5 m de large qui pourrait appartenir à un monument public, peut-être des thermes (Lavagne 2019, n° 248 249). La superficie du site qui s'étend également sur la commune de Berre (13/1 014 1*) a été évaluée à une cinquantaine d'hectares. Ce chiffre est exagéré, car il agrège plusieurs sites (Champigny, La Tuillière, Les Banques-Fines, Cavillière et Les Cabanes) et des structures indéterminées dont l'une est immergée dans l'Étang-de-Berre (Nectoux 2017, 50-59). Il faut renoncer à y situer la station routière d'*Ad Vicesimum* de la voie Aurélienne. Celle-ci passe au nord sur les communes de Salon et Pelissanne. On ne peut exclure qu'il s'agisse en réalité d'une vaste villa dotée d'un port qui serait un parallèle à celle de Seneymes Les Laurons (Leveau 2002, 74-77).

2.1.3.2. - La basse vallée et le delta de l'Arc (fig. 4)

À l'ouest de Saint-Chamas, la basse vallée de l'Arc est encadrée au nord-ouest par le chaînon de La Fare et au sud-est par la bordure du plateau de Vitrolles. Cette région se distingue par le nombre des sites qui y sont connus. Prospections et fouilles y ont révélé un tissu de petits établissements ruraux au statut indéterminé : petites fermes, bâtiments agricoles, hangars agricoles ou bâtiments d'exploitation dont nous verrons qu'ils étaient habités et exploités par des paysans, "casés" sur un domaine plutôt qu'appartenant à une communauté rurale indépendante. J. Soyer avait cru reconnaître dans des parcelles orthogonales les traces d'une centuriation. R. Royet qui les a réexaminées a montré qu'en réalité l'organisation cohérente du parcellaire en paquets de lots orientés, constitués autour d'un habitat, était liée à une mise en valeur agricole par des bastides modernes construisant autour d'elles leur finage (Royet 1989).

Sur le territoire communal de Ventabren, à l'ouest d'Éguilles et de la bordure occidentale du bassin d'Aix, L. Monguillan avait identifié en prospection aérienne dans les années 1970 une grande villa au lieu-dit « Campagne Vernet ». Sa photo a été publiée pour sa valeur exemplaire dans l'*Histoire de la France Rurale* par M. Leglay. Le prieuré de Saint-Rémy et Sainte-Catherine qui releva des domaines de l'abbaye de Saint-Rémy en avait pris la suite (13/1 114 9*, 10* et 11*) (V/190). Cela n'en a empêché ni une destruction quasi complète dans les années 1990 lors de la construction de l'autoroute A 7 ni celle de ce qui en restait par la ligne du TGV. La présence d'éléments de colonnes et de mosaïques, monnaies justifient le caractère résidentiel d'une seconde villa au pied du village à Font-Vicary (Lavagne 2019 n° 296) (13/1 114, 7* et 15*) (V/192). Une autre est signalée au lieu-dit Vallat (13/1 114 18*) (V/191). Sur la commune de Coudoux à l'est de celle de La Fare, le débouché dans la plaine de l'Arc du vallon de Vautubière qui marque l'extrémité du chaînon de la Fare, est occupé par une villa dont les vestiges couvrent une superficie de 2 200 m². A. Bouet y a étudié une unité domestique qui juxtaposait un balnéaire et un four à pain. Le balnéaire été bâti au plus tôt dans le milieu du I^{er} s. et a fonctionné jusqu'au milieu du III^e s. Par la suite, il a été abandonné et utilisé à une autre destination (13/1 118 1*) (V/111). La découverte ancienne d'un *orbis* de *trapetum* prouve qu'une huilerie lui était associée et celle de nombreuses scories témoigne d'une activité métallurgique (Bouet 1992). Il s'agit vraisemblablement d'une villa productive.

Sur cette même commune, une inscription votive nomme Donnia Vera, une affranchie qui porte le gentilice du dédicant du pont de Saint-Chamas. Selon J. Gascoü, « l'autel de Coudoux pourrait donc être, sinon contemporain de la double inscription de Saint-Chamas, du moins postérieur à celle-ci de quelques décennies au maximum » et Donnia Vera serait l'affranchie d'« un fils ou un descendant de Caius Donnius Vena » (Gascoü 1992) (I/34). Cette inscription et une borne mentionnant un *Iter privat(um)* trouvée à Sainte-Propice sur la commune voisine de Velaux suggèrent un contexte domanial qui trouve une confirmation dans les découvertes mentionnées ci-dessous (AE 1006) (I/118) (13/1 112 18*).

À l'ouest de Coudoux, sur la commune de La Fare-les-Oliviers, on signale aux Émeric une mosaïque qui témoignerait de la présence d'une villa résidentielle, mais elle n'a pas été confirmée (13/1 037 12*) (V/128). Un atelier de potier y a été construit à la fin du III^e s. et il a produit jusqu'au début du IV^e s. des céramiques et des tuiles (Favennec *et al.* 2017-2018.-). Mais le site majeur de la commune et de tout le secteur est la villa de La Garanne (13/1 014 31*) (V/114) qui se trouve en bordure de l'Arc en limite de trois communes de Velaux, La Fare-les-Oliviers et Berre (Lavagne 2019). Il était anciennement connu et plusieurs sites voisins lui étaient rattachés (Les Oullières 13/1 014 29* ; la Cavallière 13/1 014 30*). Des fouilles préventives ont confirmé l'importance majeure de ce site qui juxtapose un ensemble résidentiel de 6 300 m², des bâtiments agricoles et des installations productives. Les plus anciens enduits peints qui en proviennent remontent à la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. et H. Lavagne en date les mosaïques du premier quart du I^{er} s. ap. J.-C. (Lavagne 2019, n° 162-172, 197-25). Il faut lui associer le « mausolée surmonté d'une colonne et enfermant des urnes cinéraires » en plomb contenant des cendres, situé aux Gibertes, près du pont (13/1 037 3*) (M/2). La présence d'inhumations indique que la nécropole qui s'était développée autour est restée en usage jusqu'à la fin de l'Antiquité. Un aqueduc alimentait la villa depuis la commune voisine de Velaux, qui s'étend au sud-est de celles de Coudoux et de Ventabren. Sa trace a été identifiée au lieu-dit La Crau, sur le chemin de La Joséphine (13/1 014 33*). De construction médiocre, celui-ci y a été reconnu à 800 m de La Garanne à la Bastide (Silano et De Luca 2010, 170) (13/1 112 2*).

La densité des vestiges archéologiques dans ce secteur avait été confirmée par la série de sondages que V. Rinalducci avait dirigés lors d'une opération d'archéologie préventive occasionnée par la construction d'une déviation routière d'1,5 km de long sur les territoires communaux de Berre, La-Fare-les-Oliviers et Velaux (Rinalducci 2007). Un total de six ateliers de potiers a été mis au jour dans ce secteur sur une quarantaine d'années, ce qui en fait un ensemble dont seuls les sept ateliers d'Aspiran constituent un parallèle (Mauné *et al.* 2001). Deux d'entre eux ont été fouillés. Le premier qui l'a été en 1972 et 1973 est situé au Moulin-du-Pont en bordure de l'Arc (13/1 112 4*) (V/114 et 115). Le second qui l'a été plus de trente ans plus tard se trouve au pied du Mauribas en bordure de l'Arc, à l'aval du précédent, à Bastide-Neuve en face de Coudoux. Ces ateliers (*figlinae*) ont produit des matériaux architecturaux (tuiles et briques) et surtout des amphores et des céramiques communes. Ils pourraient avoir appartenu au domaine relevant de la villa de la Garanne et correspondre à ses parties productives. On a retrouvé dans la villa une antéfixe produite à Bastide-Neuve. En 2009, l'un des fours de ce complexe a fait l'objet d'une fouille préventive (Newman 2008). E. Porcher qui en a repris l'étude relève la précocité de productions qui ont débuté dans le dernier quart du I^{er} s. av. J.-C. et offrent de nombreux parallèles avec la

vaisselle augustéenne produite dans l'agglomération d'Aix ainsi qu'avec les productions amphoriques marseillaises. 75% de la production du dépotoir fouillé au Moulin du Pont consiste en amphores Dr 2/4. L'un des fours a produit à 97% des amphores Bertucchi 7b ou G.4. E. Porcher a également étudié les productions d'un autre site situé dans la plaine de Levrau au nord de Velaux (13/1 112 21*) (Porcher 2006).

Par ailleurs, les opérations d'archéologie préventive qui se sont déroulées ces dernières années ont conduit à la mise au jour de fosses de plantation attestant une viticulture ancienne. Sur le site de la Bastide Neuve I, un ensemble de traces linéaires parallèles d'orientation nord-est/sud-ouest est coupé par des fosses carrées de plantation d'oliviers (Marmara 2009). Ces productions n'attestent pas seulement l'importance prise par la viticulture. La production d'amphores à saumure d'imitation Dr 7/11 sur le site de la Plaine de Levrau témoigne de la proximité d'une activité de salaison (13/1 112 21*). E. Porcher met ces vestiges en relation avec une agglomération secondaire à laquelle, selon elle, aurait succédé le village de Velaux. Mais il faut plutôt suivre l'opinion formulée par S. Mauné à propos de Bastide-Neuve selon lequel cet atelier appartenait au domaine de La Garanne (Mauné *et al.* 2011). Elle est renforcée par la mention d'un chemin privé sur la borne mentionnant un *Iter privat(um)* (13/1 112 18*) mentionnée plus haut à Saint-Propice, 1,5 km à l'est du village de Velaux et 5 km à l'est de La Garanne. Une villa dont des éléments sont signalés au lieu-dit Saint-Martin près de Velaux relèverait du même domaine (13/1 112 22*) (V/117). Il faut écarter l'identification du site de la Verdière comme celui d'une villa (13/1 112 15*).

Plus à l'ouest, à l'aval de l'Arc, on retrouve la partie de la vallée qui appartient au territoire communal de Lançon au sud du chaînon de La Fare. J. Gourvest avait observé en prospection une remarquable concentration de sites aux environs de Calissanne au pied du grand oppidum de Constantine à proximité de la résurgence de la Durançole (13/1 051 28*). On y place sans certitude du villa (=V/189). La Beaumetane/La Chevilière est identifié comme une villa avec pressoir (13/1 051 31* et 41*) (V/188). L'existence d'une autre villa à proximité reste hypothétique (13/1 051 31*). Il s'agit probablement dans ces trois cas d'installations productives relevant d'un grand domaine, dont la villa de La Garanne serait le centre. Sur la commune de Berre dont le chef-lieu a été identifié à *Cadorosco* à cause de la proximité du lieu-dit N.-D. de Caderot avec un toponyme connue par une allusion de saint Césaire d'Arles (13/1 014 19* et 20*), des villas ont été reconnues à Mauran (13/1 014 7*) (V/112) (Lavagne 2019, n° 150) et au Clos-de-Galleigne lors de l'aménagement d'un carrefour (13/1 014 14*) (V/113) (Lavagne 2019, n°161).



Fig. 4 : Les villas des rives de l'Étang-de-Berre.

2.1.3.3. La rive orientale de l'Étang-de-Berre et la Nerthe (fig. 4)

À l'est de la vallée de l'Arc et de la commune de Berre, la rive orientale de l'Étang est dominée par les cuestas de Rognac et de Vitrolles. Deux villas sont signalées à l'est de Berre dans la plaine du Vallat-de-Monsieur près de l'étang de Vaïne sur la commune voisine de Rognac. L'une, à la Canourgue, paraît résidentielle. Les fouilles ont porté sur sa partie thermique. Cette villa qui couvrait un hectare et à laquelle un bâtiment agricole est associé est abandonnée au III^e s. (13/1 081 18*) (V/119). Des éléments d'architecture suggèrent que l'autre, à La Tuilière (13/1 081 3*) (V/118) en limite de Velaux, comportait également une partie résidentielle. Le site est occupé entre le I^{er} et le IV^e s.. Il est par ailleurs possible qu'une troisième villa ait été implantée au pied de l'oppidum du Castellas (13/2 081 9) (V/120).

Au sud de Rognac, les communes de Vitrolles, Saint-Victoret et Marignane font transition avec celles de la Nerthe en rive sud de l'Étang-de-Berre. Sur la commune de Vitrolles, le plan de la villa du Griffon est connu à cause de la fouille de sauvetage dont elle a fait l'objet à la suite de la construction des bâtiments de l'EPAREB à proximité desquels elle est située (13/1 117 9*) (V/124). Elle couvrait un espace de 2 500 m² répartis en deux ensembles. Un premier ensemble de cinq pièces bénéficiait d'un chauffage par hypocauste. Le second était thermal. Il semble s'agir d'une villa résidentielle dépourvue de partie productive (Bellet et Barbezange-Tandeiro 1980). Les vestiges « très importants » d'une autre villa sont connus en bordure de l'étang au lieu-dit Le Mouton (13/1 117 13*) où ils sont associés à des sépultures. Il se peut

que ce site soit confondu avec L'Agneau (13/1 117 14*) (V/121). Enfin, dans des zones actuellement urbanisées, des villas auraient existé à Fontblanche (13/1 117-24*) (V/122) et à L'Anjoly (13/1 117 25*) (V/123) où elle aurait été associée à des « entrepôts pour le vin et les céréales ». Aucune n'est connue sur les communes de Marignane et de Châteauneuf-les-Martigues. Mais F. Gateau et F. Mocci ont montré qu'il existait de bons arguments en faveur de l'existence d'une centuriation dans la plaine de Marignane. Son orientation à 11°30' O la distingue de celle d'Aix qui est orientée à 9°15'O. Il s'agirait d'une centuriation d'un modèle de 17 actus, soit 603 m, inconnu en Gaule, mais que G. Chouquer a identifié à trois reprises en Sabine (Gateau et Mocci 1998, 119). Sur la commune voisine de Gignac-la-Nerthe, F.-Benoit signalait une villa au Collet de Lèbre dans un secteur maintenant urbanisé (13/1 043 11*) (V/409). Par leur superficie (2 à 3 ha), deux autres sites pourraient correspondre à des villas : à l'ouest, Le Bayon, un site occupé du I^{er} au VI^e s. (13/1 043 1*) (V/410) et, au centre, les Ouïdes (13/1 043 8) (V/411). La Pousaraque est le seul site de villa qui ait fait l'objet d'une fouille. Une huilerie qui a fonctionné entre la première moitié du I^{er} s. et le IV^e s. y a été identifiée comme la partie productive d'une villa qui comportait probablement une partie résidentielle (Lavagne 2019, n°196) (13/1 043 9*) (V/129).

Le chaînon aplati de La Nerthe sépare l'Étang de la mer. Sa partie orientale, la plus proche de Marseille, n'est ouverte que par les étroites dépressions du Rove et d'Ensuès tandis que, vers l'ouest, le chaînon est plus largement aéré par la dépression de Saint-Pierre et Saint-Julien-les-Martigues. Son flanc méridional se termine par une côte rocheuse percée de modestes criques situées aux débouchés des principaux ravins. Son piémont septentrional se perd dans une basse plaine où pointent quelques buttes rocheuses.

Dans la partie orientale du massif, aucun site d'importance n'est signalé en dehors de la Viguière, un site étendu, mais de nature indéterminée qui relève de Gignac (13/1 043 12*), non plus que sur son versant méridional. De ce côté sur les communes de Sausset-les-Pins et d'Ensuès-la-Redone et du côté de l'étang sur celle de Châteauneuf-les-Martigues, les prospections ont seulement livré la trace de modestes bâtiments agricoles. La partie occidentale du massif relève de la vaste commune de Martigues dont le territoire s'étend de part et d'autre du canal de Caronte qui relie l'étang à la mer. Sur son littoral occidental, l'anse de Seneymes (ou Sénèmes) abritait une très grande villa qui a été presque totalement détruite par l'implantation de la centrale électrique de Martigues-Ponteau (13/1 056 58*) (V/63). Les fragments de marbre, de mosaïque et d'enduit peints qui en proviennent n'ont pas été conservés (Lavagne 2019 n°233). Mais son organisation générale peut être reconstituée. Elle comportait deux ensembles de bâtiments. Un port lui était associé et l'aqueduc de Font-du-Maure l'alimentait (13/1 056 37*). Le monument dit « de Ponteau » (13/1 056 25*) découvert dans les années 1930 et transporté à Martigues est soit un temple associé à la villa soit tombeau de la famille qui la possédait. Tout concourt à y voir une *villa maritima*. Plus l'est sur son littoral méridional, une seconde *villa maritima* a été identifiée dans l'anse de Couronne-Vieille à une cinquantaine de mètres de la plage. H. Lavagne date du début du II^e s. une de ses deux mosaïques (V/70 Lavagne 2019 n°231-232). Cette série remarquable est complétée par une troisième *villa maritima* d'une superficie estimée à 4 000 m² à l'emplacement du village et du port de Carry-le-Rouet. Ses vestiges ont été reconnus dans le parc du château (13/1 021 3*) (V/77) et sur la pointe orientale du port aux lieux-dits Le Colombier et Le Moulin (13/1 021 5* ; Lavagne 2019, n° 179).

Deux autres sites de villas ont été reconnus sur la partie occidentale de la chaîne de la Nerthe dans la dépression de Saint-Pierre-lès-Martigues. Le premier est Tabouret à son extrémité orientale (13/1 056 51*) (V/69). Le second est celui que L. Rivet et J.-L. Jouanaud ont fouillé près du château d'Agut en contrebas de la chapelle Saint-Julien (13/1 056 65*) (V/68). La villa qui a été construite vers 25-30 et a fait l'objet de remaniements jusqu'au III^e s. est considérée comme résidentielle. Elle comportait une partie thermale pavée de mosaïques (Lavagne 2019 n°230). Des bâtiments agricoles lui étaient probablement associés à l'est et au nord où on relève des concentrations de tessons (Kleiner et Kleiner 1976). Après son abandon, le site est réoccupé à partir du IV^e s.. Un mausolée monumental aujourd'hui détruit lui était associé (M/32). Il est connu par un bas-relief funéraire conservé dans le mur septentrional de la chapelle Saint-Julien, 220 m au nord (13/1 056 66*). Le centre de la scène est occupé par un couple assis derrière lequel deux jeunes enfants sont figurés. À la gauche du personnage assis, un *togatus* serre la main d'un homme vêtu d'une cotte de mailles. Un second *togatus* est représenté debout à sa droite. On distingue à leur droite un homme jambes nues et un cheval. Ce serait un serviteur tenant une monture (Espérandieu 1907 104). Selon D. et F. Kleiner, il s'agit d'une scène funéraire dont on connaît des exemples en Étrurie tardohellénistique. Ils attribuent ce bas-relief et celui des Gaié qui se trouve au sud-est et en contrebas du rocher des Baux (13/2 011 15*) à des artisans italiens qui seraient venus dans la région au moment de la fondation d'Arles. La technique employée – celle du cerne soulignant les contours – en fait l'œuvre de lapicides et de sculpteurs régionaux formés en Italie (Kleiner et Kleiner 1976). A. Roth-Congès en range le constructeur parmi les « indigènes de haut rang parfois admis à résider dans une colonie romaine aux côtés des vétérans » (Roth-Congès 1993, 294). Les parallèles à ce monument qui s'imposent sont celui du guerrier de Vachère (Barruol 1996) et le mausolée des *Iulii* de *Glanum* dont P. Gros attribue la commande à un membre de la « noblesse d'épée » indigène (Gros 2001, 413). Elle l'avait supposé antérieur d'un demi-siècle à la villa. Mais cette datation a été revue par U.W Gans qui propose le second quart du I^{er} s., ce qui nous assure que le mausolée est bien celui des propriétaires de la villa (Gans 2008).

Cette zone relevait de *Maritima Avaticorum* que J. Chausserie-Laprée localise à Tholon sur l'Étang-de-Berre au nord du canal de Caronte, un site qui fut un temps identifié comme une villa (V/66) (Chausserie-Laprée 2002, 180-193). J. Gascou rejetait l'opinion d'A. Chastagnol qui rangeait *Maritima* parmi les communautés de droit latin qui avaient subsisté un temps (Chastagnol 1992 118 ; Gascou 2002). Cette agglomération et celle de Saint-Pierre (V/67), une agglomération qui a connu son apogée entre le milieu du II^e s. av. J.-C. et la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C., étaient « parties intégrantes du territoire arlésien, dénuées de magistratures propres et peuplées à l'époque julio-claudienne, au moins en partie d'*incolae* de statut pérégrins qui n'appartenaient pas au corps civique de la colonie » (Gascou 2002). Dans toute cette zone, les données épigraphiques susceptibles de nous renseigner sur la nature du peuplement sont peu nombreuses. Font cependant exception deux dédicaces provenant précisément de Saint-Pierre-les-Martigues. La plus ancienne est une dédicace à l'Empereur Tibère (*ILGN.*, 88) et l'autre à Caligula (*CIL*, XII, 651 = *ILGN*, 89) par Sextus Aelianus Pisinus qui y fait état de sa qualité de *sevir augustalis* (I/121 et 122). Le sévirat est généralement exercé par des affranchis. Mais J. Gascou observe qu'il n'est pas incompatible avec un statut d'homme libre. De son côté, M. Christol a rapproché ce personnage

d'homonymes de *Ricina*, dans le *Picenum* (Christol 1974). Cela lui donnerait une place dans le noyau des Italiens bénéficiant d'attributions de terres dans la colonie d'Arles. Ces textes et le mausolée de Saint-Julien témoignent donc de la coexistence de deux communautés indigène et romaine sur un même territoire.

Les qualités techniques et mécaniques des bancs massifs de calcaire Burdigalien qui affleurent sur le littoral entre le fort de Bouc et Carry-le-Rouet et les facilités de transport qu'offre la voie maritime rendent compte d'une exploitation qui s'étale de l'Antiquité à l'époque moderne. Les carrières principales qui se trouvent à proximité des deux villages de La Couronne et de Carro ont fourni les matériaux utilisés dans la construction de la fortification du II^e s. av. J.-C. découverte au Centre Bourse à Marseille et dans celle de nombreux monuments romains de cette même ville. Leur exploitation contribuait aux revenus des domaines gérés par les villas littorales. Un bon nombre des chemins à ornières observés sur le littoral remonte à cette époque (Pedini 2013).

2.1.3.4. - La zone des étangs de Saint-Blaise

À l'ouest de l'Étang-de-Berre, des collines molassiques et de bas plateaux gréseux constituent le dernier obstacle topographique avant les plaines de la Crau et du Bas-Rhône. Le trait le plus original des paysages de ce secteur est la présence de dépressions fermées disposées en chapelet entre celui-ci et la bordure orientale de la plaine caillouteuse de la Crau. Leur fond, occupé par des étangs saumâtres, est parfois situé en dessous du niveau actuel de la mer. Les plus importants sont ceux de Lavalduc, de Rassuen, de l'Engrenier et d'Istres. Sous le nom de zone des étangs de Saint-Blaise, nous désignons ici la région située autour de ce site majeur que caractérise ce type de paysage. Elle couvre la partie de la commune de Martigues qui s'étend à l'ouest du canal de Caronte et les communes de la rive occidentale de l'Étang-de-Berre, Saint-Mitre, Fos, Istres et Miramas en bordure de la Crau. Les prospections conduites par F. Trément y ont mis en évidence un peuplement relativement important marqué par la domination de l'habitat aggloméré hérité de la protohistoire.

Les sites sont nombreux. Mais peu d'entre eux peuvent être identifiés comme des villas. Les trois qui y sont recensées se trouvent toutes dans sa partie méridionale, aux Clapières (Mas de Courtine ou Figuerolles) à cheval sur les communes de Martigues et de Saint-Mitre (13/1 056 1* et 098 56*) (V/65), à Péricard sur une superficie d'un hectare, 2 km au sud de Saint-Mitre (13/1 098 35*) (V/71) et à la Baumasse sur la commune de Port-de-Bouc (13 077 1*) (V/72). La mieux conservée est la villa de Péricard. Mais la plus importante est celle qui est située dans une anse abritée des vents sur le côté nord de la Pointe de la Baumasse. Le site est aujourd'hui presque entièrement détruit par l'érosion littorale. Mais un relevé ancien dont la véracité a été vérifiée montre un corps de bâtiment parallèle au rivage avec deux avancées sur la mer à ses extrémités et en arrière une cour dotée peut-être d'un péristyle. L'ensemble est intégré dans un plan régulier. La qualité de la construction et la présence de marbre qui suggèrent une fonction résidentielle accèdent l'hypothèse d'une *villa maritima* (Pui *et al.* 2019). Au nord, sur la commune d'Istres, à Sivier en bordure de l'étang de l'Olivier, une villa est associée à un atelier de fabrication d'amphores G 4 et G 5 et à un établissement viticole (13/1 047 3*) (V/73). Aucun site assimilable à une villa n'est connu sur la commune de Miramas (13/1 063).

2.2. - Le centre, du Pays d'Aygues au littoral de Marseille

2.2.1 - Au nord de la cité romaine d'Aix : le pays d'Aigues, le Val de Durance et les plateaux au sud de la Trévaresse (fig. 5)

À la fin du XVIII^e s. la Durance qui infléchit son cours vers l'ouest à l'aval de la cluse de Mirabeau a servi de limite naturelle dans la délimitation des départements. Actuellement, sa plaine se trouve partagée entre les quatre départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse à l'ouest, des Alpes-de-Haute-Provence et du Var à l'est. Mais la situation était très différente dans l'Antiquité comme le montre l'appartenance de sa rive gauche à la cité de Cavaillon que prouvent les deux bornes milliaires signalées plus haut sur le territoire de Plan-d'Orgon. Contrairement au découpage réalisé par O. Hirschfeld pour le *CIL* XII, à l'est de la zone qui vient d'être présentée, la cité romaine d'Aix s'étendait largement au nord de la Durance sur le Pays d'Aigues en limite de la cité d'Apt dont le Lubéron la sépare et de celle de la cité de Riez vers l'est. Les communes des cantons de Cadenet et de Pertuis qui en relevaient sont traitées dans la Carte Archéologique du Vaucluse (Tallah 2004). L'étude qu'E Morvillez a consacrée à l'habitat et à l'occupation des campagnes dans un chapitre introductif nous servira de guide (Morvillez 2004, 74). À sa suite, il convient de souligner à la fois l'importance du travail réalisé par les différents prospecteurs et les limites des identifications que l'on peut proposer en s'appuyant sur le tableau que donnent les auteurs des notices. J. Gascou avait inclus dans le volume des *ILN* III les communes de Reillanne et de Monjustin consacré à la cité d'Aix aux côtés de celles dont l'appartenance à cette cité ne fait pas de doute, alors qu'elles relevaient selon G. Barrauol de la cité d'Apt. Par souci d'exhaustivité, nous les avons comprises dans cet inventaire en même temps que celles de Corbière et de Sainte-Tulle qui ont pu être aixoises plutôt que voconces bien qu'elles relèvent actuellement du département des Alpes de Haute-Provence. Mais aucune villa n'y est recensée.

Dans la partie occidentale du Pays d'Aygues qui réunit les communes de Mérindole, Puget, Lauris, Puyvert et Lourmarin, à l'ouest du canton de Cadenet, les emplacements de huit villas ont été reconnus. À l'ouest, à Mérindole (074) qui devait relever de la cité de Cavaillon, au hameau des Borys (84/2 074 3*) (V/137) une grande villa « à péristyle » comportant une aile thermale était alimentée en eau par une source captée par une galerie. Un autel consacré « Aux Nymphes Pérennes à la suite d'un vœu » donne le gentilice d'Octavia Secundilla (*A.E.* 1963, 117) (I/35) (Lavagne 2000 299, n° 886). À l'est 84/2 sur la commune de Puget, au quartier de la Verrerie (ou Verrière), sur le plateau dit de Sainte-Marguerite, entre le ruisseau de Font Pudon et le vallon du Muletier, une villa à plusieurs cours également alimentée par un aqueduc. Des installations productives lui sont associées (84/2 093 6*) (V/130) (Morvillez 2004). À Lauris (065), des villas sont localisées en deux endroits. Au lieu-dit le Claut (84/2 065 3*) (V/131), c'est le luxueux quartier thermal d'une villa qu'un aqueduc descendant du vallon de Valbigonce alimentait en même temps qu'une petite villa agricole située au Maupas à l'amont du vallon que, de ce fait, rattachera à son domaine (84/2 065 9*) (V/133). Sur la même commune, une seconde villa a été identifiée au quartier des Grés (84/2 065 4*) (V/132) à l'est de Saint-Roch. À l'ouest, loin des villas connues, on a reconnu sur une hauteur dominant la basse plaine, à la Rialle, en limite de Puget, l'emplacement d'un mausolée associé à deux *ossuaria* contenant du matériel daté de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s. (84/2 065 11*) (M/4).

Sur la commune de Puyvert, au sud de la ferme de la Jaconne (84/2 095 5*) (V/134), près de la limite communale avec Lourmarin, H. Broise a repéré deux sites en 1972. Le premier compte une quarantaine de constructions maintenant détruites, « éparpillées sur une surface de 90 ha » au centre de laquelle se situait une villa comportant une aile thermale alimentée par un aqueduc. Le second, à Saint-Pierre-de-Méjans (84/2 095 8*) (V/135), serait « l'une des principales » villas du terroir. Sur la commune de Lourmarin, H. Oggiano-Bitar a reconnu au Plan-Nord (84/2 068 14*) (V/136) au bord du ravin d'Aguye, à 150 m de l'hôtel de Guilles, des substructions qui peuvent correspondre à une villa du Haut-Empire. L'épigraphie de Lourmarin fait connaître plusieurs gentilices : L(ucius) Octavius Diu[---] (*ILN*, III, 230), Canaia (?) (*ILN*, III, 231), Virius (*ILN*, III, 223), Camullia Tertulla (*ILN*, III, 234) et C. Attius Novellus qui dédie l'épithaphe de sa mère Marcia Prisca (*ILN*, III, 235) (I/136-138). Un mausolée est localisé au Plan-Nord (M/5). J. Gascoü observe à ce propos qu'Attius est attesté dans trois autres inscriptions du territoire d'Aix, dont deux à Saint-Zacharie (*ILN*, III, 170 et 171) (I/123 et I/124) et une à Aix (*ILN*, III, 25). À l'est de Lourmarin, sur le territoire de Vaugines où les sites romains sont nombreux, une dédicace à Bona Dea, fait connaître au quartier de Fontenille une Cornelia Gratilla (84/2 140 25* ; *ILN*, III, 218) (I/41) (84/2 140 25*) (I/6).

Le principal site de la commune Cadenet en bordure de Durance, au sud de celles dont le territoire vient d'être présenté est l'oppidum du Castellat (84/2 026*). La série des dédicaces aux divinités locales Dexiva et Lanovalus qui en proviennent livre les noms de C. Helvius Primus (*CIL*, XII, 1064 = *ILN*, III, 222) (I/42), de Celtiliu(s) / Sencio et Sex(tus) Veratius [.....] (*ILN*, III, 226) (I/43), de Q. Cornelius Smertulus (*CIL*, XII, 1065 ; *ILS* 4677 ; - *ILN*, III, 227) (I/44) et d'A. Cominius Successus (*CIL*, XII, 1062 ; *ILN*, III, 220) (I/45). Mais le témoignage principal d'une présence des élites régionales est fourni par une moitié de sarcophage conservé dans l'église Saint-Etienne de ce village. Taillé dans un marbre de Proconnèse surtout utilisé pour les sarcophages de Rome et d'Ostie et daté du III^e s. (Lavagne 1999 310), il témoigne de l'existence d'une sépulture aristocratique que l'on présume locale (84/2 026 H(ors) C(ontexte) 1*). De cette même commune provient une inscription où l'on lit le mot *iter*. J. Gascoü le suppose précédé de *privatum* et rappelle à cette occasion l'existence à Carpentras d'une inscription de provenance inconnue portant les mots *iter / privatum* (*ILN*, III, 249). Ce texte suggère un contexte domanial (84/2 026 6*), comme c'était le cas dans la vallée de l'Arc à Sainte-Propice (*cf. supra* 13/1 112 18*).

Fig. 5 : les villas du nord et du nord-est de la cité d'Aix : Pays d'Aygue, Val de Durance, Trévaresse et Nord de la Montagne-Sainte-Victoire.

À l'est de Cadenet, Villelaure, la commune voisine, est connue par la découverte d'une somptueuse villa à la Tuilière (84/2 147 6*), en rive droite du Marderic (V/380). Quatre mosaïques polychromes d'époque sévérienne en décoraient la partie résidentielle. L'une d'elles figure le combat de Darès et Antelle, un thème qui se retrouve sur trois pavements au chef-lieu de la cité, à Aix (Lavagne 2000, n° 913-916, 306-315). Cela en fait « un des rares cas (avec Antioche) où l'on voit dans une même ville ou dans ses environs immédiats, une mosaïque identique, inconnue ailleurs, et reproduite avec une similitude iconographique

presque totale » (Lavagne 2001 19). Dans ce cas, « le choix du thème nilotique exotique, unique en Gaule romaine montre ... un personnage raffiné que sa culture porte vers les mythes rares » (Morvillez 2004, 75). La relation traduit les goûts partagés dans un milieu culturel ou le succès rencontré par une équipe de mosaïstes. Mais on ne peut exclure qu'un même propriétaire ait voulu retrouver les mêmes décors dans les demeures urbaine et rurale entre lesquelles il se partageait. Une villa est également recensée près de la Chapelle Saint-Marc (84/2 147 2*) (V/154).

Entre cette commune, Cadenet et la crête du Lubéron, la commune de Cucuron (84/2 042) au cœur du Pays d'Aigues se distingue par deux découvertes, probablement en rapport bien que distantes l'une d'elles. La première est une importante villa résidentielle occupée par une riche famille du I^{er} au V^e siècle de notre ère au lieu-dit le Viély (84/2 042 19*) (V/138), à laquelle est associé un grand mausolée entouré d'une enceinte au lieu-dit Pourrières (84/2 042 10*) (M/7). Cet ensemble funéraire est complété par trois épitaphes dont l'une donne le gentilice féminin Petronia (*AE* 1990, 702 ; *ILN*, III, 207 = I/46). Cette femme que des *pagani* remercient était l'épouse ou la fille d'un riche propriétaire. Son gentilice est répandu, mais il n'est attesté dans la cité d'Aix que dans ce seul cas (Gascou 1990 196). Le caractère fragmentaire de la plaque qui en donne le nom nous prive de celui du *pagus* dont les habitants lui rendaient hommage. Sur la même commune, plusieurs dédicaces et épitaphes font connaître des noms de famille. Ce sont au lieu-dit Chabronne (84/2 042 3*) en bordure du val de Peigus, un autel à Silvain dédié par T(itus) Corn(elius) Maternus (*A.E.* 1990, 705 ; *ILN*, III, 205 = I/47) et l'épitaphe de M. Ro[s]cius Restutus par son fils (*CIL*, XII 146, n° 1141 = *ILN*, III, 208) (I/48). Une importante épitaphe (*CIL*, XII, 1130 ; *ILN*, III, n° 209) qui avait été mal lue (correction in Gascou *et al* 2005, n°176, 183-185) provient d'un mausolée d'une branche des *Sexti Iullii*, une famille aixoise qui a accédé à l'ordre sénatorial (I/49). La suppression de l'apax Cellina sur cette épitaphe de Cucuron a suggéré le rapprochement de Marcellina, fille de Marcus Iulius, avec une Iulia Marcellina, épouse de Lucius Uritius Avitus (*CIL*, XII, 1888) dont le nom figure sur un texte de Roquevaire dans la partie orientale du territoire d'Arles (*Cf. infra* 13/3 086 8*).

À l'est de Cucuron, la cité romaine d'Aix englobait le canton de Pertuis. À Pertuis même (84/2 089) dont le territoire communal s'étend sur une zone de plateaux et de coteaux étagés entre la Durance et le Pays d'Aigues, deux villas ont été identifiées. L'une d'elles que l'on présume résidentielle se trouvait au quartier Sainte-Thérèse (84/2 089 18*) (V/149) ; elle a été vue dans un champ de blé sur des photographies aériennes et une pièce thermale y a été fouillée. La seconde est dans le domaine de Val-Joanis, au nord-ouest du village (84/2 089 22* et 23*) (V/150). Mais l'existence d'autres villas est soupçonnée, ainsi au Paradou (84/2 089 13*) (V/151). Plusieurs sites à *dolia* identifiés en prospections peuvent correspondre à des villas productives ou à des habitats. Au nord, en limite du Pays d'Aigues, sur le territoire communal de La Bastidonne où une quinzaine de sites romains sont inventoriés, les thermes d'une villa ont été reconnus au Grand-Réal au sud-est du village, à proximité d'un oppidum (84/2 010 3*) (V/152). La sculpture d'un lion rugissant accroupi découverte en un lieu non localisé qui peut être rapportée à l'un des sites funéraires signalés proviendrait d'un mausolée. Aucun des sites connus sur la commune d'Ansouis (84 002) ne peut être identifié comme une villa. Sur celle de Sannes au pied des contreforts du Lubéron, on peut localiser une villa productive au quartier des Clots (84/2 121 4*) (V/148). Mais la présence de fragments d'un

sarcophage de l'école d'Arles daté de la fin du IV^e siècle conservé dans la chapelle Saint-Pierre incite à y supposer la présence d'une famille aristocratique qui y disposerait d'une villa (84/2 121 7*). Cabrière d'Aigues s'étend au nord, jusqu'à la crête du Lubéron. C'est au nord du village au quartier les Brès (84/2 024 28*), en contre-haut du lit du Ravin-du-Loup, qu'ont été trouvés quatre blocs sculptés provenant d'un mausolée, dont le plus connu représente une scène de halage maintes fois représentée (M/6). Celui qui l'a édifié a pu appartenir à l'un de ces *nautes* de la Durance qui, d'après l'épithaphe de Marcus Frontius Eupor d'*Ernaginum* (*CIL*, XII, 982 = I/9), formaient une corporation. Ce site doit probablement être rapporté à une villa qui se serait trouvée de l'autre côté de la limite de la commune, sur celle de La Motte d'Aigues (084) à la Ginestière (84/2 84 32*) où un important site antique a été détruit (Béal 2006-2007 n°19). Malheureusement, la seule inscription connue sur le territoire de cette commune est un autel dédié par une affranchie qui ne précise pas son gentilice ; on sait seulement que son patron portait le prénom de Caius (*CIL*, XII, 1109 = *ILN*, III, 195) (I/56). Cette commune s'étire en longueur à l'est de Cabrières sur une largeur de 2 km et un dénivelé de 600 m. En dehors de la Genestière, on y connaît une villa résidentielle au lieu-dit Martelly (83/2 084 16*) (V/139) (Lavagne 2000 299, n° 890) et probablement le chai d'une villa productive à Cante-Bonne (84/2 084 28*) (V/140).

Plus à l'est, sur le territoire de Saint-Martin de Brasque, il existait probablement une grande villa avec ses dépendances productives à proximité du Castellans (84/2 113 3*, 4* et 5*) (V/142) au sud du village et deux autres sur celui de la Tour-d'Aigues au niveau de la ferme de Lantelme (84/2 133 12*) (V/143), au bord de la route de Saint-Victor (I^{er}-II^e siècles apr. J.-C.) ainsi qu'au lieu-dit Saint-Médié (84/2 133 21*) (V/144), à l'ouest du village. Titus Flavius Iustus a dédié un autel à un Mars celtique (*CIL*, XII, 503 ; *ILN*, III, 190) (I/51). Sur le territoire de Peypin-d'Aigues qui la jouxte à l'est, une importante épithaphe datée du I^{er} s. fait connaître trois générations de *Novellii* dont J. Gascou a dressé le *stemma* (*ILN*, III, 189) (I/50). R. Häussler suppose que cette famille y possédait un domaine et une villa près des Grands Lots et du hameau des Dones sur la route menant à Vitrolles (83/2 090 1* et 2*) (V/141) (Häussler 2008 167). À Grambois, L. Monguillan a identifié une villa résidentielle au quartier du Moulin au cours de prospections aériennes en 1979 (84/2 052 9*) (V/145). Une autre villa existerait au quartier Saint-Léger d'où provient une tête identifiée comme celle de « César lauré » (sic !) (84/2 052 18*) (V/146). Aucun site de villa n'est connu à la Bastide-des-Jourdans (84/2 009), à Vitrolles-en-Lubéron (84/2 151) au nord-est du Lubéron et à Beaumont-de-Pertuis (84/2 014) en limite des Alpes-de-Haute-Provence. En revanche, entre cette commune et La Tour-d'Aigues, sur le territoire de Mirabeau, une villa a été identifiée à l'ouest du village à la Grande-Bastide (84/2 076 8*) (V/156). On y a reconnu une partie résidentielle à l'ouest et une partie agricole à l'est. Une villa agricole a été reconnue à 400 m de là à La Garcine (84/2 076 7*) (V/155). À l'autre extrémité du territoire communal, un mausolée en forme de pile a été décrit au Grand Logis (M/8) (Burnand 1975, 117 ; Landes éd. 2002, 46) et non loin un four de potier exceptionnellement bien conservé.

De ce côté, la cité d'Aix se serait étendue au nord du Lubéron sur les communes de Reillanne et de Montjustin qui ont relevé de l'évêché d'Aix. À Reillanne, il existe la possibilité d'une villa au château du Pinet (04 160 8/11*) (V/412) où, par ailleurs deux noms ont été recensés : Pinaria Primigenia (*ILN*, III, 176) (04 160 19*) (I/52) et Q. Pompeius Montanus (*ILN*, III, 177) (I/53). J. Gascou les a incluses dans les inscriptions de la cité d'Aix comme la dédicace à

Jupiter de Sext(ius) Coinn(...) (*ILN*, III,180 (I/54) (04 129, 29*) provenant du cimetière de Monjustin. Par ailleurs, J. Gascoü a relevé dans l'épigraphie de ce village l'étonnante correspondance entre Vinuci[.] Comia[n.] (*ILN*, III,183) (I/55) et un T. Vinucius Comiani f(i)lius) (*ILGN* 50) trouvé à Hyères. Le cognomen Comianus, d'origine celtique selon Delamare, est rarissime (Gascoü 1995, 247 ; Delamare 2007, 227).

2.2.2 - Le Val de Durance du défilé de Mirabeau à la Roque d'Anthéron (fig. 5)

À l'aval de la plaine de Manosque et au sud de Beaumont-de-Pertuis et de Vinon où elle conflue avec le Verdon, la Durance traverse en défilé la cluse de Mirabeau et les collines boisées de la Séouve. La partie du Val de Durance faisant face au pays d'Aygues dans lequel elle entre, est dominée au sud par la série des hautes collines qui le séparent du bassin d'Aix. Ce sont à l'ouest du col de Venelles qu'empruntait la voie conduisant vers les Alpes la Trévarresse que les Costes prolongent sur une quinzaine de kilomètres entre Lambesc et Venelles et, à l'est de ce chaînon, le Concors et la montagne de Vautubière, un ensemble compact de massifs boisés, de part et d'autre du Réal.

On rattache à la cité romaine d'Aix la commune de Vinon-sur-Verdon qui occupe l'extrémité nord-ouest du département du Var en limite des trois départements des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. C'est sur cette commune, à 700 m environ du village de Vinon, que se situe la luxueuse villa des Pèbres (84/2 150 5372*) (V/157) où des fouilles partielles ont mis au jour une longue galerie de façade pavée de mosaïques géométriques sur laquelle ouvrait une série de pièces. Datée du V^e s., la mosaïque de la pièce médiane constitue un remarquable témoignage de la culture des grands propriétaires de la fin de l'Antiquité (Lavagne 2000 ; Lavagne 2019, n° 917-918 315-320). Au nord-ouest du village de Saint-Paul-de Durance, en amont du défilé, une villa occupée entre le I^{er} et le IV^e s. a été mise au jour aux Couvents (Convents) (13/4 099 8*) (V/208). Elle comportait une partie thermale, ce qui la range dans la catégorie des villas résidentielles. À l'aval, sur la commune de Jouques en limite de Peyrolles, le débouché du Réal Martin ou ruisseau de Saint-Bachi dans la plaine était occupé par le site de La Garduelle (13/4 048 8*) (V/402). Si, comme le souligne H. Lavagne, des restes de mosaïques, des fragments de marbre, un chapiteau et un torse de marbre évoquent bien le décor d'une villa (Lavagne 2000, n°879 297 ; Martin 2019) (13/4, fig. 747 560), il faut plutôt y voir comme le pense G. Congès une agglomération située en bordure de la voie reliant les colonies d'Aix et de Riez au carrefour avec une voie qui aurait emprunté une vallée par où on rejoint le bassin de Rians et au-delà le Haut Argens. Elle aurait succédé à l'oppidum qui occupait le plateau de Notre-Dame de la Consolation et a été réoccupé durant le haut Moyen Âge (13/4 048 6*). À l'ouest, sur la commune de Peyrolles-en-Provence, F. Conche a fouillé en 2017 aux Rivaux, à proximité d'une villa identifiée en 1980 en prospection aérienne, les fosses de plantation d'un vignoble (Conches 2017) et l'année suivante un chai de 51 m de long en service entre le I^{er} s. et le début du III^e s. qui abritait une cinquantaine de *dolia defossa* disposés sur trois rangs réguliers (13/4 074 10*) (V/203) (Collombet 2018).

Sur cette même commune, trois éléments de sculpture dont une tête de statue de Bacchus étaient conservés dans la chapelle Notre-Dame d'Astor (13/4 074 6*) (V/204). Cette chapelle se trouve à la limite de la commune de Meyrargues à proximité du « Plateau de l'ancienne papeterie » où ont été découverts des blocs de grand appareil et une embase de colonnes (13/4

059 8*). Il faut donc situer là un monument funéraire auquel on peut encore rapporter le fragment d'une grande inscription datable du I^{er} ou du II^e s. conservée dans le château qui vient du mausolée familial des *Septumii* (*ILN*, III, 192) (M/ 34 et I/57). Plus à l'ouest, sur cette commune en limite de celle du Puy-Sainte-Réparate, la *Statistique* mentionnait une villa alimentée par un aqueduc au nord du Château de Vauclaire, que le matériel de prospection date des I^{er} et II^e s. (13/4 059 5*) (V/199). Plusieurs villas ou présumées telles sont connues au Puy-Sainte-Réparate. Les deux qui ont été fouillées sont des villas viticoles (I^{er}/milieu du III^e s.). L'une se trouve au quartier Régine au bord de la plaine de la Durance au pied de La Quille où les prospections aériennes menées par L. Monguillan avaient révélé un ensemble de bâtiments sur une superficie d'environ 10 000 m². À sa partie agricole, qui a été fouillée était associée à une partie résidentielle (13/4 080 4*) (V/179) (Chapon *et al.* 2007 ; Carrato 2019). L'autre, un chai à dolia, est au pied et à 200 m du château des Arnajons (13/4 080 12*) (V/175) qui occupe l'emplacement d'une villa résidentielle (BSR 2007 160-161). Trois autres villas sont en outre signalées en prospection sur cette commune, à Perroquet (13/4 080 18*) (V/174), aux Goirands au bord de la Durance (13/4 080 9*) (V/180) et à Saint-Pierre (12/4 80 36*) (V/178), auxquels les Vidaux sont comparables (13/4 080 34*). Par ailleurs deux têtes masculines ont été trouvées, l'une, juvénile, à proximité des Goirands (V/180) et l'autre aux Durands en même temps qu'une urne funéraire, quelques centaines de mètres à l'est des Danjards où des tombes avaient été mises au jour dans les années 1930 (CAG 13/4 080 27* et 30*). Les deux sites sont éloignés de 2 km (Leveau 2016, 227). D. Terrer qui leur a consacré deux notes les date de la fin de la République ou du début de l'empire en se fondant sur les traces conservées de leurs coiffures (Terrer *in* CAG 13/4 80 37*). On ignore la localisation du mausolée qu'ornaient ces statues funéraires. On cite encore des indices de villa au lieu-dit Fouquet au quartier de La Cride (13/4 080 25*) (V/176) et à Verdoulette (13/4 80 32*) (V/177). Au-delà de Saint-Estève-Janson (13/4 093) où aucune n'est signalée, deux villas sont connues à La Roque-d'Anthéron dans la vallée de la Durance au quartier de Gontard (13/4 84 5*) (V/195) et au lieu-dit d'Aubergue (13/4 084 9* et 10*) (V/194).

Le versant sud de la Trévaresse domine les plateaux de Puyricard et de Saint-Cannat. La Touloubre qui les draine vers l'ouest prend sa source sur la commune de Venelles près du Château Saint-Hippolyte à proximité existerait une villa (13/4 113 9*). Sur cette commune que l'aqueduc de Jouques à Aix traverse en souterrain, une autre villa a été signalée à Font-Cuberte (13/4 113, 2*). Mais aucune de ces identifications n'est assurée. Il en va de même des deux sites de Calèche, près du Fort-des-Bannes (13/4 001 450* et 453=V/185 et V/240) et de l'ancienne chapelle de Couteron (13/4 001 431*) (V/238) sur la commune d'Aix. En revanche, sur le plateau de Puyricard qui en relève, L. Monguillan a identifié en prospection aérienne une villa très étendue au centre du plateau à Mikely (13/4 001 435*) (V/184) et une seconde dans sa partie nord à Antonelle (13/4 001 444*) (V/239). Une troisième villa est localisée de ce côté, au pied de la Trévaresse près de la Chapelle Saint-Vincens (13/4 001 429*) (V/237). Il s'agit très probablement d'une villa résidentielle alimentée en eau par un aqueduc. Selon Peiresc, deux inscriptions en proviennent. L'une est une dédicace à Jupiter par Bacchylus, un affranchi d'un Sextus Iulius Serenus (*ILN*, III, 8) (I/58). L'autre provient d'un monument funéraire élevé de son vivant par un Sextus Iulius Verinus qui précise qu'il est flamme et édile numéraire et père de trois décurions (*ILN*, III, 29) (I/59). Les *Sextii Iulii* (*ILN*, III, 216) sont l'une des plus importantes familles nobles aixoises. En 1995, J. Gascou avait

rapproché cette inscription de celle de l'église de Saint-Canadet qui se trouve un peu au nord sur la commune de Puyricard. Par la suite, M. Christol, J. Gascoü et M. Janon se sont appuyés sur la parenté entre le cognomen Verinus et celui de Verus porté par le patron de la colonie nommé sur l'inscription du mausolée de la Tour de l'Horloge proche de la porte orientale de l'enceinte romaine d'Aix (Christol *et al.* 2000). Il ressort de ce dossier que ces *Sextii Iulii* auraient accédé à l'ordre sénatorial dans le courant du I^{er} s.. La famille aurait eu des propriétés dans la région de Gardanne où Bacc(h)ylus dédit un second autel à Liber Pater (*ILN*, III, 200) (I/60) et à l'autre extrémité du territoire de la cité dans le pays d'Aigues à Cucuron (*ILN*, III, 209) (I/49). Ces riches aixois se sont approvisionnés en matériaux de construction hors des limites de la cité. Ainsi des briques portant la marque de l'atelier de L(ucius) Ann(ius) Eustomus ont été trouvées à Puyricard (13/4 001 448*) et à Rognes au Vallon de Ribière (13/4 082 37*) (*CIL*, XII, n° 5679, 4b.). La marque Chresimus des *figlinae Caniniana*e de Domitia Lucilla datée entre les années 123 et 126 a été trouvée au Grand-Saint-Paul (13/4 082 22*) (V/172) et à Aix, ce qui atteste une même appartenance (*CIL*, XII, n° 5678, 4 et 5 ; Rico 1995, 782 ; Huguet 2016, 317). Il faut supposer l'existence d'un grand domaine sur la bordure du plateau qui domine la ville d'Aix-en-Provence.

Aucune villa n'étant signalée à l'ouest du plateau de Puyricard de côté de la commune d'Éguilles. Mais il est possible qu'un monument situé à La Bastide-Forte, à proximité des Figons en limite d'Éguilles (13/4 001 481*) soit un mausolée comme cela avait été supposé initialement (M/15). Ce monument qui est connu par des gravures a été démoli en 1760. Ses dimensions et la proximité d'un des aqueducs d'Aix l'ont fait considérer comme un temple. Il faut lui rendre sa dimension funéraire de tombeau-temple confirmée par la découverte à proximité d'une tête de jeune homme ayant très certainement appartenu à une statue funéraire (13/4 001 482*). C'est du même secteur, mais sur le territoire d'Éguilles, que provient une importante inscription, hélas lacunaire, qui énumérait au moins quatre membres d'une même famille dont les surnoms accusaient une origine gauloise (*ILN*, III, 238) (I/61). Enfin une villa a été signalée comme « *rustica* » à l'ouest du village d'Éguilles au Plan-du-Valserre (ou Vauxerre) (13/4 032 6*) (V/392).

Le plateau se poursuit plus à l'ouest en piémont de la Trévaresse sur la commune de Saint-Cannat. L. Monguilan a photographié à l'est du village deux villas proches l'une de l'autre au nord de la Touloubre, aux Decanis, au lieu-dit Plan-d'Aigues (13/4 091 6*) (V/182) et à Espinet dans le domaine de Collavery (13/4 091 7* =V/183). Il faut sans doute rapporter à l'une d'elles un fragment de sarcophage utilisé comme bénitier dans l'église paroissiale Notre-Dame-de-Vie de Saint-Cannat (13/4 091 9*) et deux urnes cinéraires. L'une qui était en verre était contenue dans un coffre en plomb (13/4 91 14*). L'autre en albâtre a été trouvée sur le domaine de la Bargemone et est conservée au Musée d'Aix (Gaggadis-Robin 2015) (13/4 091 15*). Aucun mausolée n'est encore connu. Peut-être doit-il être recherché au lieu-dit le Cros où un « temple gallo-romain » a été signalé (13/4 091 8*) (M/37).

La commune de Rognes qui s'étend sur les deux versants de la Trévaresse est traversée au nord par le ruisseau de Saint-Christophe qui coule vers la Durance et au sud par le ruisseau de la Concernade, selon un cours parallèle à la Touloubre qu'elle rejoint sur la commune de La Barben. Elle se distingue par la richesse de son patrimoine. Au sud-ouest de la commune, deux villas sont localisées dans le vallon de la Concernade, l'une à l'est au lieu-dit Conil (13/4 082 29*) d'où provient la dédicace faite par Statia Phthengis (*ILN*, III 242) (I/66) et

l'autre à l'ouest au Grand-Saint-Paul (13/4 082 22*). Le caractère résidentiel de cette dernière est confirmé par sa relation avec le mausolée de Barbebelle (13/4 082 24*) (M/9). Les quatre sites qui sont mentionnés au nord-ouest de la commune sur les contreforts des Costes ont fait l'objet de confusions. Il semble que Saint-Marcellin et les Cannes correspondent à une villa résidentielle associée à des installations productives (13/4 082 11*, 15* et 16*) (V/169). Là se situeraient les « ruines considérables avec des mosaïques, des restes de bains, des tronçons de colonnes » signalés par la Statistique en 1824 au quartier des Cannes au-dessous de l'Ermitage de Saint-Marcellin. J. Gascou dit ne pas avoir pu retrouver le site signalé dans la *Forma* par F. Benoit (*ILN*, III, 247). Deux autres villas résidentielles se situeraient au hameau du Caire (13/4 082 12*) (V/170) et au lieu-dit les Ribes (13/4 082 13* =V/171) (Lavagne 2000 n°202). Enfin une sixième villa résidentielle a été reconnue en fouilles au vallon des Ribières (13/4 082 37*) (V/173). Étudiant la série des trois inscriptions découvertes à Barbebelle sur la commune de Rognes, Y. Burnand avait montré que le mausolée familial d'où elle provenait attestait l'enracinement local d'une famille équestre, les *Domitii* qu'il a qualifiés d'*Aquenses* (*ILN* 243, 244 et 245) (I/62, I/63 et I/64). Ce mausolée n'était pas le seul : un fragment d'acrotère en forme de masque de théâtre tragique daté du II^e s. en remploi prouve qu'il en existait d'autres (Satre 2013). Une dédicace aux *Vroicae* et aux *A[...]inensens* (*ILN*, III, 240) dans le secteur du château de Beaulieu laisse croire à la présence d'un sanctuaire plutôt que d'une villa (13/4 082 32*), mais celui-ci lui pourrait être associé comme le temple de Ponteau l'était à la villa maritima de Seynèmes-Les-Laurons (*cf. supra*).

Ce sont donc au total au moins deux familles équestres aixoises, les *Domitii* et les *Sexti Iulii* qui possédaient des domaines dans ce massif. On y ajoutera des *Pompeii* dont la présence est attestée par les dédicaces offertes à *Iboita*, par des affranchis à Lambesc, au quartier de la Font-d'Arles (13/4 055 37*) (*ILN*, III, 252 et 253) (I/65) et le gentilice *Staius* porté par *Statia Phthengis* sur un ex-voto de Rognes (*ILN*, III, 242) (I/66). Toutes ces familles avaient reçu la citoyenneté dans le courant du I^{er} s. av. J.-C.

2.2.3. - Le bassin d'Aix et ses marges (fig. 6)

Au sud des plateaux que domine la Trévaresse, la colonie romaine d'*Aquae Sextiae* occupait le centre d'un bassin au profil dissymétrique que traverse par le cours moyen de l'Arc. Il est séparé de l'Étang-de-Berre par les plateaux de l'Arbois et de Vitrolles qui se terminent à l'ouest par une corniche surplombant la cuvette et par un versant raide souvent précédé de buttes isolées formant des bastions dont le plus remarquable est le piton de Vitrolles. À l'est, ces plateaux s'inclinent en pente douce vers le centre du bassin d'Aix. La moyenne vallée de l'Arc débute à l'est de la gorge que la rivière traverse entre le Canet-de-Meyreuil et Palette au pied de la colline du Montaiguet. À cet endroit, sur la commune de Meyreuil, à la Morée (13 060 5*) (V/200), existait une importante villa alimentée par un aqueduc. Elle a été détruite lors de la construction de l'autoroute A8. À Valbrillant, sur les bords de l'Arc, des indices signalent une villa résidentielle (13/4 060 7-8*) (V/202). Au-delà vers l'ouest, sur la même commune en limite de celle d'Aix, on a reconnu dans le vallon des Gardes-Bas, à la Bastide-de-Montjoly des vestiges qui peuvent correspondre à une autre villa résidentielle (13/4 109 7*) (V/219). Mais le document le plus important est l'inscription trouvée à la Ferme-Michel près de Palette qui nomme L. Virilius Gratianus, un personnage de rang équestre (*ILN*, III, 193) (I/67).

D'autres inscriptions ont été trouvées sur le territoire communal d'Aix au bord de l'Arc ou à une faible distance de la ville romaine. Leur présence s'explique par la proximité de la route qui, dans la tradition romaine, attirait les monuments funéraires au sortir des villes. Leur existence est liée aux nécropoles urbaines et leur inventaire est évidemment hors d'une étude qui se fonde sur la distinction entre la ville et la campagne. Néanmoins, il est utile de relever à proximité de la ville la présence d'établissements associant une partie résidentielle et une partie agricole à l'extérieur de la ville d'Aix, rue Signoret, sur un site d'où provient une stèle dédiée à un duumvir par deux de ses affranchis (13/4 001*, 200 ; *ILN*, III, 298) (I/68), au 16 du Boulevard de la République (13/4 001 207*) (V/236), le long de la voie d'Italie (*via Aurelia*), à l'emplacement du Musée Granet (13/4 001 203*), dans l'ensemble Forbin (13/4 001 204*) (V/243) et 800 m à l'est de la porte de la ville (13/4 001 205*) (V/235).

À l'ouest de la ville actuelle, L. Montguillan a identifié une villa à la Petite-Molière (13/4 001 504*) (V/241). Au sud, les prospections aériennes et au sol confirment l'existence d'une villa au quartier Saint-Jean (Clos-Bel-Horizon) à Luynes (13/4 001 533) (V/391) et une autre au bord de la RD 7 (13/4 001 534*) (V/242).

Fig. 6 : les villas du bassin d'Aix et de ses marges (de la Trévaresse à la Chaîne de l'Étoile).

L. Montguillan a identifié une remarquable série de villas au sud-ouest d'Aix dans une zone en cours d'urbanisation ainsi que sur la commune de Cabries-Calas. Trois d'entre elles sont sur la commune d'Aix, à Saint-Jean (13/4 001 533*) (V/232), à La Valette (13/4 001 548*) (V/233) et à la Grande Duranne (13/4 001 550*) (V/234) d'où proviennent deux inscriptions recensées par J. Gascoü dans la ville d'Aix : Cornelia [...]spetia (*ILN*, III, 61) (I/69) et M. Valerius, fils de Gaius (*CIL*, XII, 5779 = *ILN*, III, 91) (I/70). Cinq autres se trouvent sur la commune de Cabriès-Calas. Celle de Saint-Pierre-du-Pin/La Grêmeuse est associée à l'épithaphe versifiée d'une chrétienne morte à 30 ans (Guyon 2003) (13/4 019 34*) (V/244 ; *CIL* XII, 631 et p. 816) (I/72). La villa de Trebillanne comportait une partie résidentielle disposée autour d'une cour (enduits peints, mosaïque) (Lavagne 2019, n° 173, 225) et des bâtiments agricoles (13/4 019 5*) (V/245). Celle des Patelles d'où proviennent l'épithaphe dédiée par Mamertinus (?) qui ne figurait pas au *CIL*, XII (I/71) et le sarcophage en marbre de Verginia Paterna (*CIL*, XII 182) (I/71) a été reconnu par L. Monguillan. Le même a photographié l'emplacement de la villa à la Guérine une villa qui depuis a été détruite (13/4 019 13*) (V/247). Il avait également identifié une cinquième villa au clos des Prieurs entre le Réaltor et le village de Calas (13/4 019 8*) (V/248).

Ph. Boissinot a consacré l'essentiel de la notice qu'il a rédigé sur la commune de Bouc-Bel-Air située à l'est de celle de Cabries à l'occupation protohistorique autour des *oppida* du Baou Roux et du village actuel. Sur cette commune, des sites pouvant correspondre à des villas sont signalés à proximité du Château d'Albertas (13/4 015 21*) (V/395), au Pont du Moulin (13/4 015 22*) (V/413), à Bel-Ombre (13/4 015 24*) (V/393) et aux Revenants (13/4 015 25*) (V/394). Celui de Bel-Ombre a fait l'objet d'un diagnostic qui a confirmé l'existence des parties productive et résidentielle d'une importante villa et en a justifié la fouille. Il faut ajouter que des inscriptions recensées dans la ville d'Aix proviennent de secteurs ruraux : aux Milles (Atilius fils de Dionysius *ILN*, III, 47) (I/73), à La Pioline (Cor[nelia] et A. Volumnius *ILN*, III, 60) (I/74), au Petit-Barthélémy à l'ouest de la Beauvalle (*ILN*, III, 92 : Caius

Valerius Come[- - -] (I/75) et vers Saint-Pons (*ILN*, III, 93 : Sex. Val(erius) Mansuetus) (I/76). Dans ces deux cas, la tombe est dédiée par un affranchi.

Le bassin de Gardanne est limité au nord par les collines du Montaignet qui le séparent de celui d'Aix et de la vallée de l'Arc et au sud par la chaîne de l'Étoile. Sur la commune de Gardanne, trois sites correspondent à autant de *villae*. Le château de Pitty occupe vraisemblablement l'emplacement d'une importante villa (13/3 041 7*) (V/396). Une villa à cour carrée a été identifiée en prospection terrestre et aérienne au lieu-dit la Garde (13 041 11*) (V/297). F. Benoit suivant une information de Chaillan situait les vestiges d'une autre villa au pied de la colline de Captivel et près de l'ancienne église (Benoit 1936 42, n° 107). Le site a été localisé lors de la construction du Lycée des Aires (13/4 041 15*) (V/391). Il faut lui associer une nécropole d'où provient un récipient en plomb placé dans une auge de pierre, qui renfermait une « amphore en verre ». Sur l'auge, était gravée une inscription lacunaire (*ILN* III, 201). Dans l'église était conservée une dédicace à Liber Pater par Sextus Iulius Bacc(h)ylus, affranchi de Serenus dont le nom est déjà attesté par une inscription à Puyricard (*ILN*, III, 200) (I/77). Si lacunaire soit-il cet ensemble correspond manifestement à l'association classique d'un mausolée et d'une villa et l'inscription nous apprend que sa gestion était confiée à un affranchi (13/4 041 15-17*).

Au sud, les communes de Siminane-Collonge, Mimet, Cadolive et Saint-Savournin se partagent le versant nord de la chaîne de l'Étoile. Deux sites se distinguent sur celle de Simiane-Collongue. Le premier, le vallon de Siège à l'ouest du village, a fourni la tête d'un personnage féminin représenté à la manière des princesses de la famille impériale » (entre 120 et 140 ap. J.-C.) et le fragment d'une dédicace à L. Virilius (Benoit, 1936, 43 n° 112, (I/78) (13/4 107 10*, 11*, 12*) (V/256). Le second se situe à l'est du Pilon du Roi au col Sainte-Anne où les fouilles de l'oppidum ont occasionné la découverte d'un sceau au nom de C. Baebius Valens (13/4 107 1*) (*Gallia* 1986 p. 455, fig. 90) (I/79). À Mimet (13/4 062), ce sont 3 sites : à l'ouest sur les plateaux aux Sires Marins (13/4 062 8*) (V/255), au nord du village les sites voisins des deux villas productives des Vignes Basses 13/4 062 11*) (V/253) et de Peiret au sud de l'église Notre-Dame-du-Cyprés (13/4 062 13*) (V/254). Un quatrième qui se trouve à l'est du village aux Castans inspire des réserves (13/4 062 4*) (V/252).

Aucun site susceptible de correspondre à une villa n'est signalé dans la zone de collines qui s'étend entre la chaîne de l'Étoile et le Regagnas sur les communes de Saint-Savournin (13/4 101) et de Cadolive, son ancien hameau (13/4 020). Le site signalé à Gréasque au quartier du Pradeau est probablement un lieu de culte (13/4 046 2*). Cependant, à Belcodène, un diagnostic archéologique pratiqué sous le site du Castellas a révélé des vestiges datant de multiples périodes, dont du matériel antique en remploi. La découverte la plus intéressante pour la question traitée ici est celle des restes d'une installation oléicole ou viticole datée de l'Antiquité tardive (VI^e-VII^e) (Frangin 2020). On en conclut qu'une villa a pu exister à proximité de ce village (13/4 013 11*) (V/264).

2.2.4. - Le bassin de Marseille et ses massifs environnants de l'Étoile à la Sainte-Baume (fig. 7)

Le territoire de Marseille est compris entre la mer et la série des massifs qui s'échelonnent d'ouest en est entre la chaîne de l'Estaque, terminaison orientale de la Nerthe, et la Sainte-Baume : au nord et à l'est, la chaîne de l'Étoile qui sépare ce bassin de celui de Gardanne et le

Garlaban, au sud le Massif de Saint-Cyr prolongé par celui de Carpiagne, le Mont-Puget et le massif de Marseilleveyre. Trois cours d'eaux drainent ces collines : à l'ouest, le ruisseau de l'Aigalade descend de la passe de Septèmes-les-Vallons qu'emprunte la voie reliant Aix à Marseille ; au centre, le Jarret sépare l'Étoile du Garlaban ; au sud, l'Huveaune et son affluent le Merlançon prennent leur source dans la Sainte-Baume à l'est et dans les Grande Étoile et du Mont Julien qui ferment le bassin de Marseille à l'ouest. Cet ensemble regroupe Marseille et les communes limitrophes, Plan-de-Cuques (13/3 075) et Allauch (13/3 002).

2.2.4.1 - Le bassin de Marseille

Strabon constatait au début du I^{er} s. que la région de Marseille "est plantée d'oliviers et de vignobles, mais elle est très pauvre en blé à cause de son sol rocailleux" (*Géographie*, IV,1, 5). Sur le territoire largement urbanisé de la ville actuelle, les notices de la Carte Archéologique font état de découvertes anciennes de cuves bétonnées, de *dolia* ou de contrepoids de pressoir, éléments qu'on peut mettre en rapport avec l'oléiculture aussi bien qu'avec la viticulture. Dans les années 1990, la fouille de Saint-Jean-du-Désert avait démontré l'existence des traces de culture de la vigne à l'époque massaliote dans un vallon fossilisé par des sédiments de crue (13/3 MAR 293*) et par la suite, de grands décapages occasionnés par des travaux routiers ont multiplié les découvertes de ce type. Plusieurs installations productives ont été ainsi signalées dans la basse plaine de l'Huveaune à proximité de son confluent avec le Jarret. Ce sont d'abord dans le 8^e arrondissement un établissement avec trois cuves superposées à Saint-Geniez (13/3 MAR 219*) (V/83) et un bâtiment viticole lors de celle du stade Vélodrome (Scherrer 2013 ; Silano 2013) (V/86) et dans le 9^e une grande quantité de fragments de *dolia* dans une sablière à Sainte-Marguerite (13/3 MAR 256*) (V/85). Dans le 12^e, une petite installation oléicole ou viticole d'époque augustéenne a été mise au jour dans le quartier de la Fourragère lors des opérations qui ont précédé la construction d'une rocade (13/3 MAR 296*).

Dans tous ces cas, ces établissements sont très probablement des bâtiments agricoles assimilables à des villas productives exploitées depuis la ville comme on en connaît dans les périphéries urbaines. Aucune de celles que l'on perçoit dans la plaine de l'Huveaune ne paraît associée à une villa résidentielle. En ce sens elles se différencient totalement des luxueuses villas maritimes qui complètent sur le littoral nord de Marseille la série de celles de la Nerthe qui ont été présentées plus haut : Séneymes, Vieille Couronne et Sausset. X. Lafon écrivait d'elles qu'elles étaient « l'inconnue » du golfe de Marseille (Lafon 2010, 172). Il en évoquait la possibilité dans deux cas ; au quartier des Aygalades-Saint-Louis du côté du Cap Janet dans le 15^e (13/3 MAR 339* et 341*) (V/79) et à Saint-André de Séon près de La Madrague (13/3 MAR 346*) (Lavagne 2009, n°109) dans le 16^e (13/3 MAR 348*, 349* et 350*) (V/80). Il faut y ajouter la villa d'Arenc dans le 2^e que, dans la *Statistique*, Ch. de Villeneuve comparait à la grande villa maritime de Saint-Cyr alors identifiée à *Tauroentum* (13/3 MAR 207*) (V/378). En revanche, en l'absence de données plus précises, on rangera dans la catégorie plus modes des « villas de bord de mer » le site du bassin du Carénage dans le secteur de Saint-Victor (13/3 MAR 194*) (V/78).

Fig. 7 : Le bassin de Marseille et son environnement : la chaîne de l'Étoile, le Garlaban, le Mont-Saint-Cyr et l'ouest de la Sainte-Baume.

Ces villas témoignent de la présence d'une haute aristocratie que l'on n'imaginera pas forcément gauloise. La perte de la place prépondérante que Marseille avait occupée en Gaule du Sud ne justifie pas le jugement que Jérôme Carcopino portait sur elle quand il comparait « la Marseille phocéenne enkystée dans la Narbonnaise » à la Principauté de Monaco (Carcopino 1935, 397). Strabon disait d'elle qu'elle avait "su persuader ... les Romains les plus illustres de venir étudier dans ses murs plutôt qu'à Athènes s'ils désirent s'instruire" (*Géographie*, IV, 1, 5). Tacite rapporte que L. Antonius, le petit-fils d'Auguste, avait été relégué à Marseille dans la jeunesse sous prétexte d'y faire des études. Les rhéteurs Agroïtas et Pacatus qui séjournèrent à Marseille, comme Volcalius Moschus un rhéteur de Pergame, furent célèbres au I^{er} siècle (*Annales*, IV, 43-44).

Le nord de la commune de Marseille est partagé entre celles du Rove et des Pennes-Mirabeau qui font transition la première avec le massif de La Nerthe et la seconde avec le bassin d'Aix, présentés plus haut. Aucune villa n'a été signalée sur le territoire du Rove. Sur celui des Pennes-Mirabeau, on connaissait depuis le début du XIX^e siècle un grand établissement rural gallo-romain à Fontdouille (13/3 071 11*) (V/250) et F. Benoit plaçait dans la *Forma* une villa dans la vallée du Merlançon sans plus de précision (13/3 071 12*) (V/251). À l'est, le seuil qui sépare cette commune de la chaîne de l'Étoile relève de celle de Septèmes-les-Vallons (13/3 106) où convergent les voies qui donnent accès au bassin de Marseille depuis Aix ou l'Étang-de-Berre. De ce fait, on y place sans preuve les stations routières de *Solarium* et de *Calcaria*. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, des sépultures antiques, des vestiges appartenant à un établissement gallo-romain ainsi que deux autels votifs et des mosaïques (Lavagne 2019, 270) ont été découverts dans le domaine du château de Fabregoules (13/3 106 6*= V/267). Au lieu-dit Le Péage-Le-Coulet, on a reconnu la partie résidentielle d'une villa occupée du I^{er} au V^e s. et fouillé le bâtiment thermal (13/3 071 2*) (V/249).

À l'est de Marseille, la commune de Plan-de-Cuques et celle d'Allauch (002) qui en a été détachée occupent le versant sud de la chaîne de l'Étoile et le piémont du Garlaban, de part et d'autre du ruisseau du Jarret. Les prospections qui ont été conduites ont révélé les traces d'une occupation romaine qui se situent dans la continuité de la protohistoire. Ces hautes collines et celles qui ceignent le bassin de Marseille à l'est et au sud sont réputées avoir accueilli les populations refoulées par les Marseillais. À l'époque romaine, elles ont été largement pénétrées par l'économie domaniale comme la Montagne-Sainte-Victoire. Pour l'heure, de ce côté, seule Bellevue présente des caractéristiques qui suggèrent une villa (13/3 002 16* (V/90). Mais, dans le 13^e arrondissement de Marseille en limite de Plan-de-Cuques, à Château-Gombert sur le bord du Jarret dont le musée conservait un contrepoids de pressoir, des travaux d'urbanisme en relation avec la construction de la technopole ont occasionné la fouille d'un gros établissement agricole dont l'élément de plus remarquable est un chai à dolia en usage entre le I^{er} et le III^e s. (13/3 MAR 310*) (V/84).

À son entrée dans Marseille, l'Huveaune dont la vallée sépare le Garlaban du Massif de Saint-Cyr traverse le village de La Penne. Celui-ci doit son nom à un mausolée implanté sur un coteau au-dessus de l'Huveaune : la Pennelle (M/29) (13/3 070 2*). Un monument de cette

nature étant en relation avec une villa, celle-ci doit être recherchée à l'emplacement du château de la Coudolle situé à 200 m (13/3 070 4*). Le territoire de cette petite commune est dominé au sud-ouest par les massifs qui se développent dans le vaste 9^e arrondissement de Marseille du nord au sud entre le Mont Saint-Cyr et les hautes falaises qui dominent directement la mer, du Cap Croisette qui ferme la rade de Marseille jusqu'au bec de l'Aigle au-dessus de La Ciotat. L'occupation de ces massifs est beaucoup moins connue pour la période romaine que pour la période protohistorique. Quelques sites font cependant exception dont une installation de pressage et des fragments de *dolia* à Carpiagne (13/3 MAR 250*) (V/82) et surtout la villa maritime de l'anse de l'Arène (Lavagne 2019, n°181-184). Ce site qui est partiellement sous les eaux de la baie se trouve à l'extrémité orientale du massif des Calanques sur le territoire communal de Cassis où l'on situe la station maritime de *Carsicis*. Il est connu depuis le XVII^e siècle, mais n'a fait jamais l'objet de fouilles. Comme la villa des Baumelles sur la commune varoise de Saint-Cyr à l'est de la baie de La Ciotat, il relève de la catégorie des villas de plaisir étrangères aux préoccupations productives (13/3 022 16*) (V/110).

À l'amont de la Penne, les versants méridional et oriental du Garlaban surplombent la plaine d'Aubagne et le bassin de l'Huveaune. Cette rivière qui prend sa source à Nans-les-Pins dans le Var draine un bassin dont la partie amont s'étend sur l'ensemble des massifs du Nord-Est de Marseille, en plus du Garlaban, le Regnanas et la Sainte-Baume. Quatre villas sont recensées dans la plaine d'Aubagne : au sud-est du château de Faveri, au lieu-dit les Arnauds (13/3 006 5*) (V/100), dans le quartier de Beaudinard (13/3 006 14*) (V/101), au hameau Saint-Pierre (13/3 006 17*) (V/104), où la tradition place la première paroisse d'Aubagne ainsi qu'aux Fenestrelles (13/3 006 22-24*) (V/103). Sur la commune de Roquevaire (13/3 086), des vestiges associés à l'église Saint-Vincent dans la plaine en rive droite de l'Huveaune correspondraient à une villa à laquelle on peut associer l'épithète de Iulia Marcellina, épouse de Lucius Urittius Avitus. Ce texte a été revu par J. Gascoü qui le date du II^e s. (*CIL*, XII 615 et add. 815 ; Gascoü 2000a et b ; Leveau 2013 275-276) (13/3 086, 8*) (I/87). Une autre villa est connue à Saint-Estève dans les collines en rive gauche de l'Huveaune. Trois inscriptions y sont signalées, malheureusement aucune n'indique un gentilice (13/3 086, 17*) (V/94). On ajoutera encore trois possibles villas productives : à l'Antique au sud de Lascours (13/3 086 11*) (V/92), à La Plaine (13/3 086 12*) (V/93) et en limite d'Auriol entre la Reiraille et La Bégude (13/3 086 16*) (V/91). La commune de Gémenos qui fait face à celle d'Aubagne, au pied de la Sainte-Baume, compte un site d'un intérêt majeur : Saint-Jean de Garguier en bas de la colline Sainte-Claire auquel plusieurs inscriptions, dont la plus sûre donne le nom de *Locus Gargarius* (*CIL* XII 594 = *ILS* 6988). Cette agglomération sur laquelle on dispose d'une importante documentation épigraphique (Gascoü 2000a et 2000b ; Christol 2004) est dotée de thermes et de bâtiments d'un luxe certain comme en attestent la présence d'enduits peints et une mosaïque murale ou de voûte mise au jour en face de La Chapelle (13/3 042 15) (Lavagne 2019, n° 192-195 ; Frangin 2016 ; Voyez 2016). Tout autour de l'agglomération, un semis de bâtiments qualifiés de fermes témoigne de l'intensité d'une mise en culture du secteur dans un cadre que l'épigraphie permet de qualifier de domanial. Au premier rang de ces témoignages figure l'hommage rendu à un affranchi Q. Cornelius Zosimus et un document qui mérite une attention particulière : un bloc calcaire présentant la mention *iter privatu(m)*, chemin privé

(*CIL*, XII, 508) (I/120). Celle-ci nous place un contexte analogue à celui que suggèrent le fragment de Sainte-Propice dans la vallée de l'Arc et le pont construit par les Donnii sur la Touloubre.

On ajoutera à ces témoignages d'une présence aristocratique celui qu'une marque du briquet apporte sur l'importation de matériaux italiens (*CIL*, XII, 5678, 12). Deux autres sites de la commune de Géménos ont été considérés comme des villas, l'un au quartier Bellevue-la-Baume (13/3 042 20*) (V/106) et l'autre à la Culasse au quartier Notre-Dame (13/3 042 19*) (V/107). Enfin une récente opération d'archéologie préventive réalisée par F. Conche a confirmé la présence d'une villa à Géménos dans la plaine entre le château de Jouques et la montagne du Douard (Conches 2008) (13/3 042 29*) (V/105).

2.2.4.2 - Du Regagnas à la Sainte-Baume (fig. 7)

Les mêmes formes économiques se retrouvent dans la haute vallée de l'Huveaune que le Regagnas sépare de la vallée de l'Arc sur les quatre communes de la Destrousse et Peypin à l'ouest du côté du Garlaban, de La Bouilladisse au centre et d'Auriol à l'est sur le bord de la Sainte-Baume. Aucun site de villa n'est connu à La Destrousse qui fut un hameau de Peypin. Sur le territoire de cette commune, deux sites sont identifiés comme des villas dans la vallée du Merlançon, à Valdonne sur les coteaux du Cervo (13/3 073 4*) (V/88) et en rive droite de ce ruisseau à Prat-de-Gaillard (13/3 073 7*) (V/87). À l'est, dans le versant sud du Regagnas sur la commune de La Bouilladisse qui fut détachée d'Auriol, deux villas présentent des caractères résidentiels, l'une au hameau de Tournon (13/3 016 7*) (V/257), l'autre dans le quartier des Bénézis (13/3 016 14*) (V/259). Trois autres semblent seulement agricoles : à Pinchinier (13/016 2*) (V/258), aux Ecassiers (13/3 016 8*) (V/260) et aux Encrimaud (13/3 016 11*) (V/261). Les Roquettes, un sixième site, a été interprété comme un établissement routier (13/3 016 5*) (V/262).

De grands propriétaires devaient posséder des domaines dans la Sainte-Baume où ils avaient probablement des origines familiales. À Auriol, en bordure nord-ouest du massif, on connaît au moins deux villas, l'une dans le village (13/3 07 11*) (V/97), l'autre aux Aurengues d'où provient l'épithaphe métrique de son propriétaire (*CIL*, XII, 629 *add.* p. 816 Bücheler) (I/83) et une mosaïque (13/3 007 27* et 28*) (V/98) (Lavagne 2019, n° 155 193). Pour H. Lavagne, les mosaïques et les éléments architectoniques découverts devant l'église Saint-Pierre proviennent d'une grande salle de réception ou de thermes luxueux d'une villa résidentielle et non d'un édifice cultuel comme on l'a pensé (Lavagne 2019, n°153-154, 188-194). Mais il faut aussi prendre en compte Encauron dans le vallon de La Gastaude (13/3 007 3*) (V/96), Les Hortaux (? ou Artaud ?) signalé et non retrouvé (=V/99) (13/3 007 14*) et La Mauricaude à l'est du village qui est un sanctuaire plutôt qu'une villa (13/3 007 6*) (I/86). Outre l'épithaphe de Caecilia Euphraenusa (*CIL*, XII, 621 et *add.* p. 816) (I/84) conservée dans cette église (13/3 007 11*) (V/97) (I/84), deux inscriptions cultuelles nous renseignent sur les familles installées dans la région. L'une d'elles est particulièrement intéressante : c'est la dédicace d'un affranchi au génie de ces patrons, Annius Macer et Annius Licinianus (*CIL*, XII 619 et *add.* p. 816) (I/8) à l'emplacement du Château (13/3 007 17*). La seconde est dédiée aux *Matres Ubelanae* faite par un Sex(tus) Lici]nius Successus (*CIL*, XII, 333 et *add.* p. 809 = I/86). Elle provient de La Moricaude où se trouverait le sanctuaire de ses divinités (13/3 007 6*).

Les communes du bassin de l'Huveaune qui viennent d'être présentées appartiennent au département des Bouches-du-Rhône dont la limite avec le Var s'appuie sur des considérations modernes qui ne doivent pas interférer sur notre appréhension de l'appartenance de ce secteur aux cités d'Arles et d'Aix. Il faut donc étendre la présentation de ce secteur à la commune varoise de Saint-Zacharie où l'on connaît deux villas résidentielles, l'une au Camp d'Aga où des plaques de marbres et des enduits peints ornés de feuillages en témoignent (83 120 13*) (V/108) et l'autre à La Taurelle à cheval sur cette commune et celle de Nans-les-Pins (83 120 14* et 83 087 1448*) (V/109). Un lot d'inscriptions dont la provenance exacte est inconnue a été réuni au Couvent des Bénédictines (13/4 120 11*). Elles attestent la présence d'une famille, les *Attii* (*ILN*, III, 170 et 171) (I/80 et I/81), dont le nom se retrouve à Toulon sur *sigillum* en bronze de L(ucius) Attius Secundius (83 137 38*). Alors qu'on attendrait que les propriétaires de ce secteur expédient le produit de leurs domaines par la vallée de l'Huveaune, vers Marseille, la découverte de ce sceau dans les fouilles du port privilégie une relation avec Toulon.

L(ucius) Attius Secundius qui a fait élever le monument familial est l'époux d'une Mammia Prisca dont le gentilice rappelle celui de Memmia Valeria dont le nom figure sur une inscription de la commune voisine de Roquefort-La Bédoule. Sur cette inscription qui, selon Peiresc, a été trouvée dans le vallon de Nègles et, selon C. Jullian, viendrait de Saint-Jean-de-Garguier (13/5 085 7*) (*CIL*, XII, 599) (I/82), celle-ci énumère les membres d'une famille notable dont elle a érigé le tombeau *jussa testamento*. L'un d'eux, Q. Cominius Valerianus, son petit-fils a servi dans une unité de cavalerie du prétoire (Faure 2016 p. 89 n°18). Il porte un gentilice répandu en Italie Centrale, par ailleurs attesté dans le Pays d'Aigues (*ILN*, III, 220), et celui de sa grand-mère est répandu en Italie et bien attesté en Étrurie. C. Jullian a considéré que cette inscription devait venir de Saint-Jean-de-Garguier à une quinzaine de kilomètres de là. Mais il est plus probable qu'une villa existait à Julhans-Fontblanche (13/3 085 8 et 9*). J. Gascoü qui s'est contenté de présenter le dossier de ses origines, l'a rangé parmi les inscriptions de la cité d'Aix. Ce texte doit être rapproché de blocs sculptés, un buste de Vénus et des fragments de marbre attribués à un mausolée (13/3 050 14*) (M/24) que l'on peut rapporter à un établissement rural proche comportant une huilerie qui pourrait relever d'une villa non localisée sur la commune voisine de Cuges-les-Pins dans le domaine de Gros-Drioux (13/3 030 10*) en bordure septentrionale du bassin du Beausset. Enfin, au sud des reliefs qui la séparent Roquefort-la-Bédoule de la commune de Ceyreste, les vestiges d'un établissement qui pourrait être une villa ont été identifiés au chemin de la Fontaine à Font-d'Amont sur le versant est de la colline Sainte-Croix (13/3 023 7*) (V/89) (Conche et Langevignes 2015).

2.3.- L'est des Bouches-du Rhône et l'ouest du Var : des collines de Haute Provence aux massifs littoraux (fig. 8)

2.3.1. - Les massifs collinaires et les plateaux du nord : de la Montagne-Sainte-Victoire au haut Var (fig. 8)

Au nord-est de la cité d'Aix, entre le Val de Durance et la vallée de l'Arc et à l'est de l'axe Toulon-Druguignan, s'étend la zone quasi continue des hautes collines de la Provence calcaire qui va de la Forêt de Peyrolles et du Concors jusqu'au massif du Petit et du Grand-Bessillon à l'est de Barjols. L'érosion y a évidé une série de dépressions disposées en chapelet d'est-ouest

qui établissaient un axe de circulation autrefois suivi par une voie ferrée reliant Meyrargues à Draguignan. De Jouques à Rians, la principale d'entre elles est drainée vers l'ouest par le Réal ou ruisseau de Saint-Bachi. Le site de La Garduelle qui se trouve à l'extrémité occidentale de cet axe dans la vallée de la Durance a été présenté plus haut (*cf. supra* 13/4 048). Vers l'est, il se poursuit vers Esparron-du-Var et Saint-Martin-des-Paillères que prolongent les bassins de Varages, de Tavernes et de Barjols drainés vers le haut Argens.

Sur la commune de Jouques, on décompte plusieurs villas entre le ruisseau de Saint-Bachi et le piémont des Ubacs : aux Gerles (13/4 048 11*) (V/384) et au nord à la Marine (14/4 048 12*) (V/206), – mais il pourrait s'agir d'un seul et même site –, à Puybernier (13/4 048 13*) (V/205) ainsi que de manière encore plus incertaine à Saint-Bacchi (13/4 048 16*) (V/266). Au sud des forêts qui couvrent les communes de Meyrargues, de Peyrolles et de Jouques, aucune villa n'est connue sur celles qui se partagent le versant nord de la Montagne-Sainte-Victoire, ni à sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde (13/4 095), limitrophe de celle d'Aix ni sur celle de Vauvenargues (13/4 111), contrairement à la légende selon laquelle César y aurait installé des vétérans. En revanche, au-delà vers l'est, d'importantes villas témoignent de la pénétration de ces régions par l'économie et les modes de vie qui caractérisent la période romaine. Parmi elles se distingue celle que J.-P. Brun et G. Congès ont fouillée à Rians au lieu-dit Les Toulons/La Vicarie (83 104 24*) (V/210) (M/10). Cette grande villa qui associait bâtiments résidentiels et agricoles et mausolée n'est pas la seule. À une quinzaine de kilomètres au-delà vers l'est, une villa du même type est connue à ND-de-Revest, sur la commune d'Esparron-du-Var, au pied de l'Ouvière (83 052 1467*) (V/211) qu'il faut distinguer de son homonyme du Verdon qui se trouve probablement sur le territoire d'Aix. Deux inscriptions funéraires donnent des indications sur la ou les familles installées dans la région. La première est dédiée par son affranchi à T(itus) Domit(ius) Pedullus, un Arlésien qui avait rempli toutes les charges dans la colonie d'Arles (*CIL*, XII, 349 = *ILN*, III, 156) (I/88). La présence d'un propriétaire arlésien ne doit pas surprendre. L'épithète date de l'époque julio-claudienne et il peut fort bien être un descendant de vétérans arlésien. La seconde inscription, datable du II^e siècle, est dédiée à des *Iulii*, C. Iulius Vitio, Iulia Avita, par Q. Iulius Superstes et Q. Lucanius Insequens respectivement leur frère et époux ; elle provient du mausolée commun de cette famille (*CIL*, XII, 350 = *ILN*, III, 157) (I/89).

Si aucune villa n'est recensée sur les communes de Saint-Martin des Pallières (83 114) et de Varages (83 145) qui font suite à l'est, on en compte en revanche deux à Saint-Étienne, (83 012 10797*) (V/212) et à Saint-Jaume (83 013 10435*) (V/213) sur celle de Barjols, un village du haut Var remarquable par des tufs et des ruisseaux en cascade qui lui ont valu le surnom pompeux de « Tivoli de Provence ». Toutes deux sont pourvues d'une partie résidentielle. Une autre villa est connue à Cantarelle (83 025 7*) sur la commune de Brue-Auriac au sud-ouest de Barjols (V/385).

2.3.2. - La haute vallée de l'Arc (fig. 8)

Au sud du secteur qui vient d'être présenté, la haute vallée de l'Arc est encadrée au nord par la Montagne-Sainte-Victoire prolongée jusqu'au Haut Argens par une ligne continue de massifs boisés et au sud par le Regagnas, le Mont Olympe et le Mont Aurélien. Elle offre les paysages les plus ouverts et les plus homogènes de la Basse Provence calcaire. Situé

principalement dans les Bouches-du-Rhône, ce secteur inclut en outre les deux communes varoises de Pourcieux (83 096) et de Pourrières (83 097).

Au nord, sur les deux communes de Saint-Antonin-sur-Bayon et de Puyloubier directement dominées par la barre de la Montagne-Sainte-Victoire, les prospections qui se sont développées après le grand incendie de 1989 ont identifié une remarquable série de villas. Les deux plus importantes se trouvent l'une sur le plateau du Cengle à Bayle sur la commune de Saint-Antonin et l'autre sur son piémont à Richeaume sur celle de Puyloubier. Au domaine de Bayle (13/4 090 28-30*) (V/221) qui a été le siège une ancienne commanderie des Templiers les nombreux vestiges d'une villa résidentielle et de ses bâtiments d'exploitation ont été mise au jour ou identifiés en prospection. La villa de Richeaume a fait l'objet de fouilles qui ont porté sur le bâtiment résidentiel et ses dépendances (13/4 079 10*-17*) (V/224 et M/16) ainsi que sur un vaste monument funéraire contemporain associé de 13,3 m de long sur 12,5 m de large qui est daté du milieu du I^{er} s.. Implanté sur une terrasse dominant le cours du ruisseau qui le sépare de la villa, il a été construit pour accueillir des sépultures privilégiées. C'est ce qui semble ressortir du matériel précieux contenu dans une urne de plomb qui y a été trouvée (Barette *et al.* 2005 ; Mocchi *et al.* 2008). Il existait deux autres villas sur la même commune de Puyloubier. L'une occupe 5 ha au Château-du-Général ou Piconin-nord (13/4 079 54*) (V/223). Les vestiges de l'autre avaient été identifiés au Mas-de-Jasmin avant que les prospections aériennes de L. Monguillan n'en confirment l'existence. La découverte d'un torse de statue réutilisé comme moellon qu'un torche à tampon et un vêtement à cote de mailles datent de l'âge du Fer suggère un rapprochement entre ce site et le mausolée de Saint-Julien. Cela en fait un autre jalon témoignant d'une continuité entre les chefs salyens et les élites d'*Aquae Sextiae* (13/4 079 34*) (V/222).

Fig. 8 : La haute vallée de l'Arc, le haut bassin de l'Argens et le nord de la Sainte-Baume.

Au sud, dans la vallée, les communes de Châteauneuf-le-Rouge et de Rousset occupent la rive droite de l'Arc. Sur celle de Châteauneuf-le-Rouge, une villa est mentionnée au lieu-dit Négrel ou Négréoulx (13/4 025, 4*) (V/398) et une autre à la Cardeline où L. Monguillan a photographié un bâtiment (13/4 025 7*) (V/263). Au sud-est de Rousset, sur la partie de la commune qui se trouve au sud de l'Arc, F. Benoit signalait une villa à Favary (ou Favaric) en limite de la commune de Fuveau (Benoit 1936, n° 188 bis = n° 198) (13/4 087 2) (V/225). Sa trace a été vue dans ses prospections aériennes par L. Monguillan. En 2017, une opération d'archéologie préventive a porté sur la nécropole à incinérations datée des II^e et III^e s. qui lui est liée (Mignot 2017). Il faut encore associer à cette villa un chai et un four dont la production est datée de l'époque augustéenne (Bonavenure et Mauné 2017-2018). Le même signalait des vestiges de murs au Jas du Cengle (13/4 087 11*). Mais la prospection au sol n'a pas confirmé la présence d'une villa. Au nord-est, au lieu-dit Pascoun, les parties résidentielle « d'assez grand luxe » (Lavagne 2000, 248) et productive d'une villa ont été reconnues (13/4, 087 13*) (V/388). À l'est du village, en limite de Pourrières, au nord de la chapelle St-Privat les vestiges d'installations productives attribuées à l'Antiquité tardive (pressurage) et des thermes ont été mis au jour en 2012 sur un site déjà connu et signalé par L. Monguillan (13/4

087 6*) (V/226) (Raynaud 2009 ; Parent 2012). À ces sites, il faut ajouter la villa dont une installation productive a été fouillée au Plantier à l'est du village. Elle paraît abandonnée à la fin du III^e s. (13/4 087 7*) (V/389).

À l'est de Mimet, les communes de Fuveau, Peynier et Trets se partagent le piémont nord du Regnanas. À Fuveau, les sites voisins de Bastide-Mime (13/4 040 6*) (V/227) et de Saint-Jean-de-Mélessane (13/4 040 7*) (V/228) en bordure de l'Arc correspondent à une même villa qu'un aqueduc alimentait en eau. Ses matériaux sont visibles en remploi dans la chapelle et aux alentours. Plus à l'est, L. Monguillan a photographié les bâtiments orthogonaux d'une villa au nord du village de Peynier à la Grande-Bastide (13/4 072 6*) (V/229). À proximité, un habitat est signalé en prospection (13/4 072 7* et 8*) (V/230). En 2020, l'INRAP a fouillé au nord du village à La Corneirelle, chemin de La Treille un grand chai contenant des dolia dans l'aile sud d'une villa occupée entre le milieu du I^{er} s. et le IV^e s. à laquelle était associée une nécropole et les vestiges d'un monument interprété comme un mausolée. Son occupation se situe (13/4 072 13*) (V/390) (Martin 2019 ; Sageltat-Basseuil 2020). En limite du département du Var, à Trets où plusieurs bâtiments productifs ont été identifiés, des « restes de bains » et des fragments de colonnes de marbre localisent une villa à Bendel (13/4 110 6*) (V/231) dans la partie orientale du territoire communal.

Au-delà, dans la partie varoise du haut bassin de l'Arc, une remarquable série de villas occupées durant tout l'Empire est connue sur la commune de Pourrières (83 097). L. Monguillan a photographié à Roquefeuille 2 une villa résidentielle dont le corps central qui mesure 37 m sur 31 m est bâti autour d'une cour à péristyle (83 097 17*) (V/216). Aux vues de la qualité du matériel qui en provient, les villas des Hermentaires (83 097 18*) (V/387) et du Puits-de-la-Vieille/Bauvoisin (83 097 19*) (V/217) avaient une partie résidentielle. Celle de Berthoire 1 (83 097 20*) (V/218) est associée à un mausolée (83 097 20* et 21*) (M/12). La riche et vaste villa des Eyssalettes (83 097 27*) (V/219) dont les thermes de la partie résidentielle étaient pavés de mosaïques couvrait une superficie d'un hectare et sa partie productive comportait une huilerie et probablement un chai. Le mausolée de Saint-Andiol situé 800 m au nord-ouest de la villa paraît lui être lié (M/11). Enfin un sarcophage paléochrétien avec monogramme accosté de colombes conservé dans la chapelle est un indice du maintien de son occupation dans l'Antiquité tardive (83/3 097 26*). Au lieu-dit Trophée de Marius, un autre mausolée entouré d'un enclos (M/13) appartenait à une nécropole d'où provient en particulier un sarcophage de marbre à décor de strigiles et personnage. (83 097 22*). On ignore le site de provenance de la tuile portant la marque CN Domiti Rosciani Agathobuli (*CIL*, XII, 5678, 3) issue d'une officine romaine de l'époque d'Hadrien également représentée à Glanum (Rico 1995, 782).

Au sud, sur la commune de Pourcieux, au pied du Mont Aurélien, une villa est recensée sur les sites voisins de la Bastide Blanche et du moulin de Vitalis en même temps qu'un pressoir et « grand masque scénique de pierre » qui a pu appartenir à un mausolée (83 096 10428* et 1361*) (V/302).

2.3. 3. - L'ouest du Var : la dépression de Saint-Maximin, le bassin de Brignoles et leurs marges (fig 8)

La partie occidentale du département du Var juxtapose une série variée de paysages dans un relief complexe de bassins sédimentaires et de hautes collines calcaires. Actuellement, elle est

traversée par un axe central reliant le haut bassin de l'Arc à Fréjus en empruntant une série de bassins qui se développent au nord du massif de la Sainte-Baume et de ses prolongements orientaux : les bassins de Saint-Maximin et de Brignoles, le Val d'Issole et, à partir du Luc, la partie orientale de la dépression permienne qui sépare les massifs calcaires de la zone schisteuse du massif des Maures. C'était déjà le tracé de la voie Aurélienne entre *Forum Iulii* et *Aquae Sextiae*. Ces différents bassins sont drainés vers l'Argens par un réseau de cours d'eau dont les plus importants sont, d'ouest en est, le Cauron, le Caramy et l'Issole dont les sources se situent sur le versant nord de la Sainte-Baume.

2.3.3.1. - Le Cauron et les communes de Nans les Pins, Rougiers, Saint-Maximin et Le Bras

Immédiatement à l'est du haut bassin de l'Arc, le Cauron prend sa source au pied du versant nord de la Sainte-Baume, sur la commune de Nans-les-Pins (83 087) comme l'Huveaune qui coule vers Marseille. Ce cours d'eau traverse successivement les bassins de Rougiers, de Saint-Maximin et de Bras et rejoint l'Argens à Brue-Auriac (83 025). Une villa a été reconnue en prospection à Rougiers au lieu-dit Camp Long 2. Elle a fait l'objet d'une fouille en cours de publication (83 110 7*) (V/268). Mais les sites les plus importants se trouvent dans le vaste bassin de Saint-Maximin, un poljé comblé que le Mont Aurélien domine au sud-ouest. Il est actuellement drainé vers la Meyronne, un sous-affluent de l'Argens. J. Soyer attribuait à l'époque romaine les éléments d'un parcellaire régulier orienté à 30° est, qu'elle avait identifié au nord-ouest de la ville. Fr. Carrazé y a relevé une forte densité de sites romains. Dans la partie nord de la commune, deux villas présumées résidentielles ont été identifiées l'une à Notre-Dame-de-Sceaux (83 116, 16*) (V/269) et l'autre à Les Aiguilles-Les-Jarres (83 116 17*) (V/270). La petite ville de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume (83 116) occupe le site d'une riche villa devenue au V^e s. le foyer d'une agglomération importante, siège d'une église et d'un vaste baptistère (83 116 39*) (V/274) (M/30). G. Congès a également identifié une villa sur cette commune à Verdagne (83 116 31*) (V/271) lors de prospections aériennes. Des villas ont été également reconnues à Courtoise en prospection aérienne (83 116 19*) (V/272) et au sol à Recours (83 116 25*) (V/273).

La plaine se prolonge au nord jusqu'à Seillon-Sources-de-l'Argens (83 125) et Ollières (83 089), commune sur lequel deux grands sites ont été reconnus. Au nord, à Saint-Jean qui était identifié comme un sanctuaire, des fouilles ont dégagé les bâtiments agricoles et les thermes de la partie résidentielle d'une villa qui paraît abandonnée à la fin du III^e s. (83 089 1356*) (V/276) (Berre 2015-2016), alors que La Caillère/Saint-Hilaire, une villa productive située dans la partie méridionale de la plaine (83 089 1266*) (V/275), est encore occupée au V^e s.. La Meyronne rejoint le Cauron au nord de la commune des Bras, où une vaste villa a été fouillée à Fontcouverte-Le Carteret il y a une quarantaine d'années (83 021 2091*) (V/285). À 1 km de celle-ci, dans la Plaine-Saint-Jean, une inscription funéraire nomme au moins deux *Pompeii* qui pourraient avoir appartenu à l'*Aniensis* (ILN, III, 147) (I/90). Ici, nous sommes aux limites des territoires d'Aix et de Fréjus. Comme celle-ci est la tribu de rattachement des citoyens de Fréjus, deux hypothèses doivent être envisagées : soit ils étaient originaires de la *civitas* de *Forum Iulii* et habitaient dans celle de *Aquae Sextiae* soit le territoire de Bras est à rattacher à la cité de Fréjus.

2.2.3. 3.2. - Le bassin du Caramy

Plus à l'est, le Caramy descendu du plateau calcaire du Mourre d'Agnis qui prolonge la Sainte-Baume, traverse le bassin de Mazaugues. Il coule d'abord dans une direction sud-nord. Parvenu dans la plaine de Tourves, à la sortie de gorges, à l'est de la Montagne de La Loube (83 140), il infléchit son cours d'ouest en est vers le lac de Carcès, lac de barrage formé à sa confluence avec l'Issole et l'Argens. Trois villas ont été reconnues sur la commune de Tourves. La mieux connue est la riche villa à galerie de façade et contreforts de Muscapeu datée du Haut-Empire qu'un aqueduc alimentait. J.-P. Brun en a étudié la partie productive et A. Bouet les thermes (83 140 7*) (V/278) (Lavagne 2000, n° 908-910). Dans la notice qu'il a rédigée pour la Carte Archéologique du Var, M. Borréani signale deux autres villas, l'une à Saint-Julien/Collet de Bras (83 140 8*) (V/279) et l'autre au Plan des Gours (83 140 9*) (V/280). Par la suite, il a identifié et fouillé une quatrième villa occupée dans l'Antiquité tardive à la Blanque dans une cuvette qui communique avec la plaine du Caramy (Borréani 2007). Un moulin hydraulique lui était associé (83 140 11* et 14*[?] (V/281) (Ollier et Arnaud 2009 et 2010).

Sur la commune de La Celle qui s'étend sur le versant nord de la montagne de La Loube et dans la plaine du Caramy, une fouille a révélé la présence d'une importante villa à l'emplacement de l'abbaye (83 037 1*). Jusqu'alors l'attention a été attirée par le site de La Gayolle (83 037 5*) (V/301) en limite de la commune de Tourves à 600 m de la villa de Saint-Julien/Collet de Bras. On y situe un mausolée (M/14) associé à un lieu de culte paléochrétien où plusieurs sarcophages attestent la présence d'une grande famille de la noblesse impériale de l'Antiquité Tardive. P.A. Février pour qui la série de La Cayolle est beaucoup plus étendue dans le temps que celle de Saint-Maximin, décomptait un sarcophage d'origine grecque daté du II^e s. et un autre « – sans doute non-chrétien à l'orante, du milieu du III^e s. à quoi s'ajoutent un sarcophage chrétien qui est certainement du IV^e s. et un autre fragment encore conservé » (Février 1978, 231 = 1996, 1082 ; Février 1991, 274). Cette famille est connue par les trois inscriptions funéraires de Syagria (*CIL*, XII, 339) (I/93), de Theodosius (Le Blanc 1892, n° 331) et d'Innodius (*CIL*, XII, n° 338 et p. 809) (I/91) (E. Le Blant, 1892, n° 628) dont il est dit qu'il a « ceint la couronne du patrice » et a été gouverneur. Les devoirs funèbres lui ont été rendus par un certain Félix, qui serait son fils et pourrait être selon J.-H. Albanès, Magnus Félix, consul d'Occident en 460, patrice et préfet du prétoire des Gaules (Dans ce cas, ce personnage serait le cousin de Magnus Felix Ennodius, évêque de Pavie. Ce dernier cite précisément dans sa correspondance une Syagria qui pourrait alors être celle qui est mentionnée dans la première de ces trois inscriptions (83/2 037 8*-12*). Mais Syagrius/a est un nom répandu en Gaule et surtout une autre hypothèse a été proposée par K.-Fr. Stroheker (1948) : Ennodius correspondrait à un personnage envoyé par Childebert II en mission à Constantinople en 584, avec un gouverneur franc de la Provence. J. Guyon estime que le texte de l'inscription ne permet pas de trancher entre les deux hypothèses (Guyon 1972, 305 et 311). Une troisième inscription paléochrétienne nomme un enfant du nom de Théodose qui semble appartenir à la famille d'Ennodius et pourrait être son fils, selon J.-H. Albanès (Le Blant 1892, n° 331) (I/92). B. Dumézil en a récemment montré l'appartenance au VI^e s. à la branche provençale et italienne d'un puissant réseau aristocratique (Dumézil 2007).

À l'est de La Celle, sur la commune de Brignoles, la plaine du Caramy est traversée par la

voie aurélienne. On y signale une villa au lieu-dit Le Tombarelet sur le flanc sud de la colline du Pei-de-Gallin, au-dessus de la dépression empruntée par la voie antique (83 023 13*) (V/282). En 2016, une fouille y a mis au jour une portion d'aqueduc, des éléments de sa partie productive et les thermes du bâtiment résidentiel (Borréani 2016). Au Rouge (83 023 14*) (V/284) au sud de la voie, une opération d'archéologie préventive a mis en évidence une vaste zone de 7 000 m² occupée entre le I^{er} et le V^e s. où se mêlent des fragments de *dolia*, de béton de tuileau et de marbre ainsi que des pilettes d'hypocauste (Le Roy 2012). Une autre villa a été identifiée en prospection à Ramatuelle (83 023 11*) (V/283) et on peut supposer qu'une urne de serpentine dédiée aux Dieux Mânes de Taetania, C(aii filia) Pacata (*ILN*, III, 139) (83 023 20*) (I/94) provient d'un mausolée élevé au bord de la voie par les propriétaires d'une villa qui reste à découvrir.

2.3.3.3. - Bassin de l'Issole

Affluent principal de l'Argens, l'Issole prend sa source au sud du Caramy sur les flancs de la montagne de la Loube au nord de La Roquebrussane. Elle reçoit le Caramy au nord de Cabasse à l'amont du lac de Carcès, à quelques kilomètres de son confluent avec l'Argens. Seules trois des communes traversées comptent des villas sur leur territoire, toutes de dimensions moyennes. La plus connue est à La Roquebrussane, celle du Grand-Loou I/Le Sambuc dont la partie résidentielle a été fouillée (83 108 16*) (V/286). Ce n'était peut-être pas la seule : à 400 m de là au nord au lieu-dit Le Grand-Loou III des fragments de marbre et une colonne sont rapportés à des bâtiments résidentiels qui peuvent relever d'un même ensemble (83 108 18*) (V/287). S'y ajoutent les deux sites de La Font-d'Aurenge (Coulet-de-Saint-Arnou) (83 108 8*) (V/288) et La Frise (83 108 13*) (V/289).

À l'aval, à Néoules, les deux sites de Notre-Dame-de-Trians (83 088 12127*) (V/292) et de Font Gayaou/Gayeux (83 088 17593*) (V/293) distants de 3 km l'un de l'autre ont seulement fait l'objet de prospections. La proximité de nécropoles suggère qu'il s'agirait de villas dont les fonctions ont excédé la seule production. À Garéoult, un sarcophage à décor de rinceaux provenant d'un mausolée qui est conservé dans la chapelle Saint-Médard est un indicateur indirect de la proximité d'une villa et un lot important d'inscriptions apporte quelques données onomastiques sur ses occupants (83 064 2*). Il compte l'épithaphe transformée en contrepoids de pressoir de Iulius Reburus (*ILN*, III, 142) (I/95) provenant de Saint-Martin/Cros-de-Laugier et cinq inscriptions trouvées dans le village (83 064 6*), dont deux indiquent des gentilices : L. Vinicius (*ILN*, III, 143) (I/96) et peut-être Cor(nelius) Nas(son) ? (*ILN*, III, 144) (I/97). Deux bâtiments agricoles sont cependant signalés à Saint-Martin (83 064 2912*) (V/290) et à Saint-Médard (83 064 2911*) (V/291). Entre La Roquebrussane et Garéoult, sur la commune de Rocbaron dans la partie sud-est du plateau de La Roquebrussanne, une villa avec pressoir est recensée au pied de la colline du Fray-Long au lieu-dit les Vignes (83 1076 1363*) (V/294)

2.3.4. - A l'est de la Sainte-Baume : la vallée du Gapeau et la partie occidentale de la dépression permienne (fig. 9)

À partir du Luc, l'Argens coule dans la dépression permienne qui s'allonge du sud-ouest au nord-est le long du massif des Maures. Cette dépression qu'empruntent les axes de circulation s'amorce à l'est de Toulon. Elle est parcourue dans sa partie inférieure par le Gapeau et le

Réal Martin, son affluent principal. Troisième rivière de ce secteur, le Gapeau prend sa source sur la commune de Signes (83 127) sur le versant sud de la Sainte-Baume. Aucune villa n'y a été signalée. Mais, dans la dépression des Maulnes, la présence de familles de notables est assurée par une épitaphe provenant d'un mausolée en grande partie détruit vers 1850 (83 127 14*) (M/20). Il était dédié par T(itus) Aeullius Secundus et Iul(ia) Thalia à T(itus) Aeullius Surus, le père et à Sext(us) Aeullius Secundus, le fils (*CIL*, XII, 324) (I/98). Au-delà, le Gapeau emprunte vers l'est un étroit couloir entre le Moure-d'Agnis et la Forêt de Morières-Montrieux au sud-ouest et la barre de Cuers au nord-est. Dans ce secteur, on situe à Saint-Lazare sur la commune de Méounes-les-Moitrieux une villa probablement résidentielle d'où provient un fragment d'une inscription votive dédiée à Jupiter par un personnage dont subsiste le cognomen Dia[d?]/[u?]menu[s] (83 077 12158*) (V/295) (I/99). La rivière infléchit ensuite son cours vers le sud-est entre Belgentier et Solliès-Toucas avant d'entrer à Solliès-Pont dans la partie occidentale de la dépression permienne qui constitue sans doute la partie la plus riche du territoire oriental de la cité d'Arles. Elle occupe un couloir de forme trapézoïdale d'une vingtaine de kilomètres de long du nord au sud sur 6 à 7 km de large dans sa partie centrale entre la Barre de Cuers, la forêt de Montrieux et les monts du Toulonnais à l'est et les Maures à l'est.

Les trois agglomérations de Sollies-Toucas, Solliès-Pont et Solliès-Ville qui se sont séparées à la fin du XVIII^e s. occupent le débouché de l'étroite vallée du Gapeau dans la plaine de La Crau entre la Barre de Cuers à l'est et le Grand Cap, extrémité orientale de la Sainte-Baume. À Sollies-Toucas (83 131 7*) (V/300), la construction de l'école primaire a mis au jour des blocs de grand appareil attribués à la base d'un mausolée (M/21) et une borne limite d'enclos funéraire ainsi que des tombes (Ayasse 2017 ; Reynaud 2016). En 2021, des sondages ont mis au jour une dédicace pour le salut de l'Empereur Caligula utilisée en remploi dans une construction datée du V^e s. Elle a été offerte par les *Bormanii/ici*, un peuple nommé par Pline (*Hist. Nat.* III, 36) (Reynaud dir. 2021). On hésite à localiser à cet endroit une villa qu'un aqueduc alimentait ou une agglomération (un *vicus* ?) née de la descente de l'oppidum du Castellans qui domine Sollies-Toucas (83/2 745) selon un processus bien attesté en Gaule du Sud. La concession du *locus sepulturae* attesté par la borne semble renvoyer plus à une nécropole de vicus qu'à celle d'une villa, comme c'est le cas pour un pagus d'Ombrie que cite M. Tarpin (*CIL*, X 6237 = *ILS* 6653) (Tarpin 2002, 342).

Les principales découvertes ont été faites sur la commune de Solliès-Pont où deux villas ont été reconnues, l'une à La Peirouard (83 130 4*) (V/372) et l'autre à Beaulieu (83 130 8*) (V/373). De son territoire communal proviennent plusieurs épitaphes dont celle d'un possible centurion portant le nom (incomplet de Carisius, fils de Marcus, peut-être (83 130 1*) (I/105). Trouvée sur la même commune, à La Jouquières (83 130 10*), l'épitaphe d'un Q. Iulius Felix (*CIL*, XII, 319) (I/106) doit être mise en rapport avec une villa attestée à Beaulieu aux abords d'une ancienne commanderie des Hospitaliers (83 130 8*). Mais un autre texte important en réemploi au moulin de Saporta (83 130 13*) donne quatre noms dont trois sont des Otacilii et la quatrième une Valeria Procula. Le père qui a fait construire le monument et son épouse portent des *cognomina* hellénisants traduisant une origine servile (*CIL*, XII, 320) (I/107). Mais la découverte récente la plus importante est celle d'une dédicace à Néron, qui pourrait justifier de placer à Sollies-Toucas, un vicus, chef-lieu des *Bormanii* (Leveau et Reynaud à paraître).

Sur les communes de Carnoules et de Puget-Ville qui en occupent la partie septentrionale, on retiendra seulement les indications onomastiques fournies par la dédicace de trois autels, l'un à Jupiter par C. Cassius Ingenus, un soldat de la VIII^e légion (*CIL*, XII, 249) (I/100) au château de Gigeri (83 100 16*), les autres à la nymphe Tritta par L. Iulius Martinus (*CIL*, XII, 255) et par Iulius Tencus à Notre-Dame des Eyssia (83 033 11830) (I/102) (Berato et Gascou 1997 n°1). Au sud, la commune de Pierrefeu-du-Var s'étend sur la partie occidentale des Maures et sur sa plaine périphérique dans la haute vallée du Réal Martin. La partie résidentielle d'une villa est attestée dans sa partie nord au lieu-dit L'Aumerade 1 (83 091 5*) (V/296) en limite sud de la commune de Carnoule et la partie productive d'une seconde villa dans la vallée de Réal Collobrier son affluent, au Jas-de-la-Cape (83 091 13*) (V/399). Une troisième plus incertaine est mentionnée aux Mongettes (83 091 8*) (V/297). Pierrefeu a fourni une autre dédicace à Trittia par M. Vibius Longus (*CIL*, XII, 316) (I/102) (83 091 14*). L'appartenance de ces communes aux cités d'Arles ou de Fréjus est discutée.

À Cuers, le site de La Maurine (83 049 6*) (V/298) correspond probablement à une villa et ceux de Foux (83 049 9*) (V/299) et de Pas-Redon 1 (83 049 10*) aux installations productives d'une autre. À Pas-Redon, une fouille préventive a mis au jour un atelier d'amphores vinaires et deux pressoirs jumeaux associés à des bâtiments et à des enclos funéraires constituant un ensemble qui devait relever d'un domaine dont le centre se trouvait quelque part sur cette commune ou sur ses voisines (83 049 10*) (V/400) (Chapon 2007, 178-179 ; 2011, 178-179 ; Chapon *et al.* 2017-2018). Sur cette même commune, une importante inscription funéraire provenant d'un mausolée donne le nom d'un personnage qui a occupé la haute fonction de prêtre du culte impérial en Narbonnaise à la fin de l'époque julio-claudienne ou au début du règne de Vespasien (*CIL*, XII, n° 392 = J.-P. Brun, J. Gascou, 1999) (I/104). Malheureusement seul le gentilice de son épouse, Iulia, a été conservé. L'inscription était en remploi à la chapelle Saint-Jean (83 049 18*). Il se peut que cette chapelle ait été construite sur les ruines d'un mausolée familial (M/25). Mais celui-ci doit plutôt être recherché dans la vallée de Sauvebonne, à Hyères. En effet un fragment de la même inscription a été retrouvé dans un pavement de la villa de La Décapris (83 069 44*) (V/357).

Le Gapeau traverse la dépression permienne au niveau de La Crau entre le Mont-Redon et la colline des Maurettes qu'il contourne par le nord pour reprendre au pied des Maures le cours suivi par le Réal Martin avant sa capture. Cette rivière qui longe le piémont occidental des Maures collecte les cours d'eau descendus de ce massif, en particulier le Réal Collobrier. Ainsi grossi, le Gapeau rejoint la mer au sud-est des Salins d'Hyères en longeant l'extrémité des Maures sur un des sommets occidentaux desquels se trouvait le sanctuaire du dieu Rudianus dont le nom figure sur deux inscriptions (*CIL*, XII, 381 et 382) (I/109 et I/110). Une partie de son cours marquait probablement la limite entre les cités d'Arles et de Fréjus comme l'atteste une inscription du sanctuaire de Saint-Michel de Valbonne (83 069 31*) (*CIL*, XII, n° 384 = J. Gascou (1992 62) : *Fine[s] d[er]ecti / in]ter [Col(oniam) I(uliam) P(aternam) Arel(ate)] / et Co[l(oniam) Foroiul(iensem)]* (I/119).

Au sud de Solliès-Ville, le territoire communal de La Farlède – autrefois Solliès-Farlède – est encadré à l'ouest par le massif calcaire du Coudon et à l'est par la plaine du Gapeau. Au lieu-dit Le Reganas (83 054 1470*) (V/374), une villa fondée dans le premier tiers du I^{er} s. réunissait une partie résidentielle (Lavagne 2019, n° 185) et une autre productive qui a été reconnue dans le centre ancien du village. Elle semblait désertée durant la seconde moitié du

II^e siècle. Mais de nouveaux sondages conduisent à étendre l'occupation au III^e s. au moins (83 130 11643*) (V/375) (Grasso 2019 ; Dubesset 2019). Au sud-est, la commune de La Crau qui a été détachée de celle d'Hyères s'étend au nord sur la vallée de Souvebonne parcourue par le Réal Martin qui rejoint le Gapeau dans la partie sud du territoire communal. Onze sites s'échelonnent dans le secteur de Souvebonne et parmi eux plusieurs villas résidentielles ou simplement productives et des mausolées. Au nord, une villa productive est recensée à La Philippe (83 047 2*) (V/345). Dans le secteur des Mesclans à la confluence du Réal Martin et du Gapeau, J.-P. Brun a décompté au moins quatre sites relevant d'un même ensemble domanial, dont la villa productive qui comportait pressoirs, huilerie, cellier à vin et moulin à grain hydraulique (83 047 3*) (V/349) et des bâtiments d'habitation implantés à 250 m en contrebas d'un vaste ensemble (83 047 4*) (V/346). Plusieurs sites possibles de villas productives sont signalés dans la partie méridionale de la commune traversée d'ouest en est par le Gapeau à Sigaloux (83 047 6*) (V/350), aux Meissonniers (83 047 8* et 9*) (V/351 et V/352), à la Gérarde (83 047 23*) (V/348) et avec une plus forte probabilité au hameau de Notre-Dame (83 047 14*) (V/347). D'autres sites sont de plus faible importance comme La Cougourde (83 047 4*) (V/349). Au nord-est de La Crau au Collet-Long, un atelier de potier a été construit sous les Flaviens à proximité d'un grand bâtiment qui devait approvisionner plusieurs villas viticoles proches du Gapeau. Il a produit des amphores G.4 et sans doute également des matériaux de construction jusque dans la seconde moitié du II^e s. (Brun et Congès dir. 2017-2018).

Sur la commune d'Hyères, l'une des plus vastes du département, on observe trois concentrations de sites. Au nord, en rive gauche du Réal Martin, ce sont trois villas que le matériel recueilli permet de considérer comme résidentielles : à Maupas/Vacons (83 069 38*) (V/354) dont la partie thermale a été reconnue, à La Grande-Bastide I^{er}-V^e s. (83 069 42*) (V/356), à La Décapris/La Bergerie, une villa remarquable par ses pavements de marbre et de mosaïque (Lavagne 2019 n°200 et 2001), par son décor statuaire et de colonnes en calcaire fin (83 069 44*) (V/357). Au centre-est, en rive gauche du Gapeau, plusieurs sites possibles de villa productive sont signalés à La Tuilerie (83 069 53*) (V/366), au Domaine de La Jeannette (83 069 63*) (V/355), au Domaine de Saint-Eulalie (83 069 67*) (V/359), au Domaine des Anglades (83 069 69=V/364) et à La Ferme 2 (83 069 74*) (V/363). Une seule villa paraît avoir comporté une partie résidentielle, à La Clapière (83 069 62*) (V/358) : du matériel a été recueilli sur 5000 m² et H. Lavagne y a daté une mosaïque du I^{er} s. ou début du II^e s. À l'ouest du territoire communal, en limite de Carqueirane, plusieurs sites de bâtiments agricoles sont connus parmi lesquels se distinguent au nord La Bayorre (83 069 75*) (V/365) et au sud une villa avec huilerie et mausolée à Costebelle/Jardin d'Arcadie (83 069 37*) (V/353) (M/26).

En dehors de ces ensembles, la commune d'Hyères aurait compté deux villas maritimes. L'une correspondrait aux vestiges situés au nord-est des remparts d'*Olbia*. Ils ont fait l'objet de deux interprétations. La découverte d'autels et d'ex-voto près d'une source et celles d'ensembles thermaux évoque un sanctuaire des eaux. Mais, selon une autre hypothèse, il s'agirait d'une vaste *villa* qui couvrirait 15 000 à 20 000 m² et disposait d'aménagements luxueux, à l'instar de celle de Saint-Cyr à laquelle on la compare. J.-P. Brun relève que "les dimensions de la salle à abside [...] la rapprochent en effet des grandes *aulæ* connues dans les *villæ* tardives » (83 069 23*) (V/401). L'autre villa maritime a été signalée au XIX^e s. à

l'extrémité de la presqu'île de Giens au fond de l'anse de La Tour-Fondue (83 069 86*) (V/360). H. Lavagne en date les mosaïques des I^{er} et II^e s. (2019 n°200-204). Dans l'île de Porquerolles qui dépend de la commune d'Hyères (83 069 99*) (V/361), il décrit à l'emplacement du village d'autres mosaïques qui ont pu appartenir à une agglomération ou à une villa résidentielle (Lavagne 2019 n°223-224). Une villa romaine est localisée dans l'île du Levant dans le vallon du Titan (83 069 110*) (V/362).

Fig. 9 : De la Sainte-Baume et des Monts du Toulonnais au Massif des Maures : le haut Argens et la vallée du Gapeau

La liste des noms attestés sur le territoire communal d'Hyères complète cet inventaire. Ce sont à Notre-Dame-du-Plan (83 069 76*) Cn. Iulius Aemilius pour son affranchi, Cn Iul(ius) Epaphroditus (*CIL*, XII, 386) dans la ville, Q. Atilius Prepon, affranchi (*CIL*, XII, 385) (I/108), T. Venicius Comianus sur une inscription votive non référencée. À Saint-Michel-de-Valbonne (83 069 31*), l'épigraphie d'un sanctuaire dédié à Rudianus, une divinité guerrière identifiée à Mars, donne deux gentilices, l'un complet porté par un affranchi du nom de Lucius Lucretius (*CIL*, XII, 381), l'autre fragmentaire restitué en [P]opilliu[s] (*CIL*, XII, 383) (I109 et 110).). Trois noms figurent sur tombeau familial : T(itus) Valerius Ter(etina tribu) Messius, L(ucius) Valerius Epu[...]tus et G(aius) Valerius Valerianus (*CIL*, XII, 388) (I/111). Hyères confine à la cité de Fréjus. Mais l'appartenance du premier d'entre eux à la *Terentina* qui est la tribu d'Arles confirme celle de ce secteur à cette cité. Par ailleurs le gentilice d'origine tusco-ombrienne Propertius qui figure sur une inscription provenant du lieu-dit La Font-des Horts (*CIL*, XII, 387) témoigne de la présence d'une famille arlésienne à laquelle M. Christol a consacré une étude (83/1 069 77*) (Christol 2002, 96-97 = 2010, 252-253).

Au-delà à l'est, le littoral des Maures qui fait face aux îles d'Hyères a pu également en relever. Mais le statut de cette partie des communes de La Londe-les-Maures, de Bormes-les-Mimosas et du Lavandou est discuté. Sur celle de La Londe-les-Maures, au lieu-dit Saint-Georges, la découverte d'un cellier à vin et de plaques de marbre de Proconnèse et du Cap-de-Garde sur un même site suggère l'existence d'une villa résidentielle et productive (83 071 24*) (V/368). Une seconde villa est identifiée aux Jassons (83 071 14*) (V/367). G. Barruol avait suggéré que l'*oppidum latinum* des *Bormani* se situait entre les territoires des colonies d'Arles et de Fréjus. Cela aurait expliqué qu'à l'époque romaine, la plaine côtière de Léoube ait été exploitée par un grand nombre de fermes de taille modeste, comme au Lavandou en limite de Bormes celle de Saint-Pons (83 070 16*) (V/369) qui est qualifiée de « villa avec pressoir ». Elle aurait échappé à une déduction coloniale, ce qui expliquerait l'absence de grandes villas. Mais nous avons vu que les *Bormani* doivent être localisés plus à l'ouest dans la moyenne vallée du Gapeau. Cette localisation justifie pleinement les objections formulées par J.-P. Brun contre l'hypothèse d'un territoire qui serait resté propriété d'une communauté indigène. Il rappelait que J. Soyer avait relevé dans cette plaine les traces denses et bien nettes d'une cadastration orthonormée orientée nord-sud, probablement antique (Soyer 1973, 211-213 ; Brun 1999, 257).

2.3.5. - Les massifs littoraux du Var du Cap Canaille à Toulon (fig. 9)

Au sud, dans le prolongement de la plaine qui se développe sur les communes de La Crau et de La Farlède, à l'extrémité occidentale de la dépression permienne, l'horizon est fermé au nord à hauteur de Toulon par les trois massifs du Coudon, du Mont-Faron et du Mont-Caumes et au-delà vers l'ouest entre Bandol et Sanary par le Gros-Cerveau. À l'ouest, en limite des Bouches-du-Rhône, Il s'ouvre à l'ouest sur la plaine agricole du Beausset que dominent le plateau calcaire de Siou-Blanc et la barre de Castillon. Comme la dépression permienne, cette zone a été densément occupée dans l'Antiquité. G. Chouquer avait proposé de reconnaître sur les communes de La Cadière, du Castellet et Saint-Cyr et de Sanary les traces d'une centuriation nommée Toulon B, que laquelle H. Ribot et J.-M. Théveny ont superposé à la carte des habitats prospectés (Brun 1999, 284).

À l'est de l'agglomération de *Telo Martius*, sur la commune littorale de La Garde, le CDAV a fouillé à La Chaberte (83 062 3*) (V/325) une vaste villa couvrant environ 2 ha, en grande partie détruite par l'autoroute et par un dépôt de matériaux. Elle comportait une partie productive avec un chai, une huilerie et un moulin (Lemaire *et al.* 2012) et une partie résidentielle dont H. Lavagne date une mosaïque du II^e s. (Lavagne 2019, n° 190). Un mausolée lui était probablement associé (M/31). À Saint-Michel (83 062 5*) (V/324), une seconde villa fouillée par la même équipe occupe trois terrasses artificielles étagées à l'extrémité orientale de la colline du Touar. Sa construction qui remonte au milieu du I^{er} siècle av. notre ère serait liée à la déduction de la colonie d'Arles. Comme pour La Chaberte, H. Lavagne y date une mosaïque du II^e s. (Lavagne 2019, n° 191). Elle comporte également une grande installation de production destinée à l'huile et un moulin hydraulique. Une troisième villa a été reconnue à La Tourrache (83 062 4*) (V/326). Enfin, au sud de la commune du Pradet entre celles de Carqueiranne et de Toulon, à San-Peyre au Pradet (83 098 9327*) (V/327), sur une colline dominant la mer, il subsistait à la fin du XIX^e s. les murs de soutènement d'une villa ainsi qu'une citerne voûtée et une mosaïque. Une seconde est présumée à la Guiberte dans un quartier urbanisé (83 098 17636*) (V/328). Sur la commune de Toulon, deux villas sont signalées l'une au boulevard Michelet (83 137 96) (V/330) et l'autre, une villa viticole, aux Terres Rouges au nord-est, sur les contreforts du Coulon, en limite de La Valette-du-Var où elle est également recensée sous le lotissement de la Condamine (83 137 93*) (83 144 5* et 6*) (V/329). Sa partie productive a été fouillée. Mais des indices montrent qu'elle comportait également une partie résidentielle. Sur la même commune de La Valette, une seconde villa avait été vue en prospection aux Moulières. Un bâtiment thermal lui était associé (83 144 7*) (V/331).

À l'ouest, en limite de Toulon, les deux communes d'Évenos et d'Ollioule occupent les contreforts du Gros-Cerveau et du Croupatier. Parmi les nombreux sites à pressoir recensés à Évenos, deux qui semblent se distinguer sont qualifiés de villa à cause de la présence des installations thermales qui ont été reconnues en fouille à La Courentille (83 053 26*) (V/342) et aux Andrieux (83 053 27*) (V/343). Sur la commune d'Ollioules que la Reppe traverse entre les contreforts du Gros-Cerveau et le Croupatier, par les villas qui ont été identifiées celle de La Cordeille (83 090 12*) (V/315) et de la Petite-Garenne (83 090 22*) (V/314) sont probablement seulement productives, tandis que la présence d'enduits peints et de tesselles de mosaïque suggère la présence d'une partie résidentielle à Saint-Roch (83 090 15*) (V/317) et

au quartier Lagoubran (83 090 19*) (V/316). Au quartier Quiez, des vestiges étalés sur 4 ha correspondent probablement une plus grande villa (83 090 18*) (V/318).

Au sud sur le littoral, les deux communes de la Seyne et de Six-Fours se partagent la péninsule du Cap Sicié que la Reppe sépare de Sanary. Sur celle de la Seyne, deux autres villas sont signalées l'une au quartier de L'Evescat (83 126 15623*) (V/309) et l'autre au lieu-dit Le Peyron (83 126 15632*) (V/310). Toutes deux sont dans une zone actuellement urbanisée et la présence de pavements de mosaïque y laisse présumer une fonction résidentielle. Dans la partie occidentale de la commune de Six-Fours, des indices d'une villa résidentielle ont été recueillis à Notre-Dame-de-Pépiole (83 129 18*) (V/320). Les trois autres sites connus sur cette commune, à Saint-Jean-des-Crottes (83 129 20*) (V/321), à Sauviou-La Coudoulière 83 129 21*) (V/322) et à La Meynade/le Clafart (83 129 22*) (V/323) qui se trouvent également en zone urbanisée paraissent également correspondre à des villas alliant parties productive et résidentielle.

Au nord-ouest du Cap Sicié, trois villas sont signalées à Sanary. Les vestiges d'une villa occupent 2 ha au quartier de Sainte-Trinide (83 123 14*) (V/306) et à La Tautelle (83 123 15*) (V/307). On y a reconnu un bâtiment agricole et le mausolée associé (M/17). Des enduits peints laissent présumer une partie résidentielle dans le cas de la villa du Logis-Deprats (83 123 16*) (V/305) sur un site qui couvre 1,5 ha et peut-être également sur celui de La Vernette (83 123 18*) (V/304). À La Gorguette 1 (83 123 21*) (V/303), on ne connaît que les bâtiments de production (pressoir, atelier de potier) de la villa. Une quatrième villa a été fouillée à Portissol (83 123 31-34*) (V/308). Plus à l'ouest, une villa viticole a été reconnue sur la commune de Bandole à Saint-Esprit-La Tuilerie (83 009 5*) (V/312) et on suppose que l'agglomération de Bandol occupe l'emplacement d'une seconde villa (83 009 3*) (V/311).

Mais la grande villa du secteur se trouve plus à l'ouest sur le littoral du bassin du Beausset aux Lecques à Saint-Cyr-sur-Mer en limite des Bouches-du-Rhône. Connue sous le nom de "villa des Baumelles", elle était très visible aux XVIII^e et XIX^e siècles (83 112 2*) (V/313). Sa superficie est évaluée à 2,5 ha. Elle comportait un portique de 80 m encadré de deux pavillons en front de mer et s'étageait sur trois niveaux à flanc de colline (Ciucci 2019). H. Lavagne qui leur a consacré 17 notices en date les mosaïques entre le milieu du I^{er} s. et le III^e s. (Lavagne 2019 n°249-265 et p. 249-264). C'est la seule des villas de ce type sur le littoral provençal dont une étude restitue l'organisation générale et l'étendue. Sa nécropole a livré les deux épitaphes de Q(intus) Atil[ius] Phénix (*CIL*, XII, 396 et add. p. 811) (I/112) et de L(ucia) Caecilia Donata épouse de Valerius Philoserapis dont le cognomen suggère le statut d'affranchi (*CIL*, XII, 397) (I/113).

Fig. 10 : De la Sainte-Baume au Cap Sicié.

En arrière du littoral, les communes du Beausset, du Castellet et de La Cadière-d'Azur situées de part et d'autre du Grand-Vallat se distinguent par le nombre des sites qui y sont connus. On décompte à l'est une remarquable série de villas sur l'étroite bande qu'occupe celle du Castellet. Certaines sont simplement présumées comme à Sainte-Anne (83 035 10*). En revanche, cinq d'entre elles semblent assurées. C'est le cas de celle de l'Olivette (83 035 3*) (V/336). Le mausolée fouillé à Châteauvieux/Le Vigneret (83 035 48*) (M/19) serait celui de

la villa localisée aux Bœufs (83 035 4*) (V/340). Celle du Camp-de-la-Figuière 1 (83 035 19*) (V/337) occupe 2 ha ; des pressoirs et des fragments de marbre et d'enduits peints la désignent comme un centre domanial. Au Galantin 1 (V/339), un site d'un hectare est associé à un mausolée (M/18). En 2012, on y a fouillé un chai et des structures hydrauliques (Reynaud 2012) (83 035 37*). La villa du Vigneret était alimentée par un aqueduc (83 035 29*) (V/338).

R. Broeker (2002-2003) signale la découverte d'un sceau de bronze dont "la forme rectangulaire simule un bateau sur des vagues" dont le revers est muni d'une anse ronde. Celle-ci rappelle celui de Saint Lurent de Cabardel (13/1, 069 *18) (Gauthier, *Gallia* 44, 1986, .443). *M(arci) Cotisi Bubali*. Le gentilice Cotisius est représenté Marseille, Arles, Die, Avignon et Narbonne. Bubalus est signalé à Antibes (ILN II 32). Elle rappelle les deux sceaux J.-P. Brun au « Blais 2 » (p. 304, fig 232, p. 304).

Enfin entre les communes du Castellet et de Saint-Cyr, en limite des Bouches-du-Rhône, quatre villas sont recensées à La Cadière-d'Azur, aux Salettes (83 027 5*) (V/335), au Peyneuf où elle est associée à un mausolée détruit situé aux Belles-Pierres (83 027 6*) (V/332) (M/22), aux Paluns-Occidentaux (83 027 7*) (V/333) et à Côme-et-Damien (83 027 17*) (V/334). Celle des Salettes a fait l'objet d'une fouille qui en datent l'occupation des I^{er} et II^e siècles (Borreani et Laurier 2010). Dans ce secteur où l'épigraphie est pauvre, la seule donnée qui nous renseigne sur les occupants est un sceau de bronze trouvé dans une tombe au nom de Q. Aquinius Saturninus (*CIL*, XII 5690, 12) ; les deux lettres AG sont portées sur le téton de préhension (I/114) (83 027 11*).

3. - Géographie de la villa et économie domaniale sur le territoire des cités d'Arles, d'Aix et de Marseille

À l'issue de cet inventaire, il convient d'examiner les réponses que la géographie de la villa apporte à deux questions distinctes : le degré de romanisation des campagnes de la partie de la Narbonnaise concernée et l'intensité de leur mise en valeur dans le cadre d'une économie orientée vers le profit. Elles sont fondamentalement en rapport l'une avec l'autre. Dans le second cas, le problème est celui de l'intégration du site dans les circuits économiques, le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture orientée vers le profit. Celle-ci s'exerce dans le cadre du domaine rural, ce qui nous ramène au débat sur la romanisation envisagée dans sa dimension économique, celui de la ville de consommation. Le propriétaire d'un domaine est le citoyen d'une ville à l'embellissement de laquelle il contribue en y transférant les fruits du travail des paysans. Mais on envisagera la question différemment selon que l'on voit dans la ville un organisme social parasite se nourrissant de la campagne ou qu'adhérant à la théorie du ruissellement, on lui accordera un rôle positif.

P. Ouzoulias concluait des études de cas qu'il citait que l'émergence de la villa étant indissociable des transformations sociales et économiques consécutives à la conquête, sa géographie est, écrivait-il, « le révélateur d'une organisation sociale particulière des communautés qui les gèrent et les exploitent ». Elle « dévoile peut-être davantage les formes de l'accumulation de la richesse tirée de la terre que le degré d'adhésion aux valeurs de la romanité de ses détenteurs ». Dans le cas de la cité de Nîmes, la villa apporterait un

témoignage sur l'existence de patrimoines indigènes (Ouzoulias 2013). Cette position marque une prise de distance implicite par rapport à l'opposition que des archéologues ont formulée entre deux formes de paysages qu'ils identifiaient en Gaule Belgique, un paysage caractérisé par la présence de villa, le *Villa Landscape*, et un autre par son absence, le *Non-Villa Landscape* (Roymans et Derks 2012). Le concept de *Non-Villa Landscape* leur permettait de « mieux apprécier les phénomènes de différenciations des collectivités et des territoires favorisés par la conquête ». Exploitant la quasi-absence du « vernis romain qui fausse ailleurs l'observation objective », ces auteurs tentaient de saisir les caractéristiques de ces communautés à partir de concepts forgés par P. Bourdieu, et plus particulièrement les notions d'*habitus* et de « sens pratique » (De Clercq 2010, 214 et 215). Cette problématique territoriale recoupait celle de l'opposition qui était faite en Afrique du Nord entre une Afrique que Claude Lepelley qualifiait de « vraiment romaine » et celle que C. Courtois appelait « l'Afrique oubliée », l'une correspondait à la Proconsulaire et l'autre aux Maurétanies où de vastes territoires ont échappé au système de la cité (Leveau 1983, 931, cité par P. Ouzoulias 2013, 254 n. 1). Déjà, dans la conclusion d'un article où ils comparaient la Flandre du Nord et le bassin de la Somme, deux régions du nord de la Gaule distantes de 150 à 200 km, D. Bayard et W. De Clercq nuançaient une opposition trop binaire : « il faut plutôt parler de paysages où prédominent ces différentes formes d'habitat », écrivaient-ils (Bayard et De Clercq 2013, 177). Les autres habitats en question sont de « petites fermes » et des « habitats de tradition indigènes ».

3.1. - La villa et les honorati dans le territoire

Sur la carte des villas des Gaules et des Germanies dressée par P. Ouzoulias, au sud-est du Massif central, entre le Rhône et l'Hérault, l'espace qui correspond à la cité de Nîmes se distingue par le petit nombre des villas, une situation qui contraste avec celle de ses voisines, les deux colonies de Béziers et d'Arles qui ont en commun d'avoir été fondées par des vétérans des guerres de la fin de la République. L'absence de villa résidentielle qu'il opposait à la présence d'une dizaine d'inscriptions mentionnant des *honorati*, c'est-à-dire des notables, caractérise d'abord les environs immédiats de Nîmes dans un périmètre de 5 km à l'extérieur des remparts. On doit même écarter l'exception que constituerait Saint-André-de-Codols. Sur ce site, l'existence antérieure d'une auberge, l'absence de séparation entre les deux parties résidentielle et productive et la petite taille de son complexe thermal indiquent qu'il s'agit d'un bâtiment de rapport cumulant production, gestion d'un domaine et hébergement. Les locaux qui étaient interprétés comme les appartements du propriétaire auraient été affectés en réalité à l'administration du domaine (Leveau 2016, 245).

Cette situation qui est normale dans les environs d'une capitale de cité (Picard 1986) se retrouve autour d'Arles et d'Aix où aucun des établissements productifs reconnus en fouilles ne comporte de partie résidentielle. Les fouilles pratiquées dans la périphérie de l'agglomération aixoise en apportent de remarquables exemples que N. Nin a réunis sous le titre « La campagne dans et aux portes de la ville » (Nin dir. 2014, 246-259). Dans le cas de Marseille qui paraît faire exception, il s'agit de villas maritimes. Un contre-exemple est fourni par *Glanum* avec la villa d'Ussol. Mais il s'agit d'une ville qui a perdu son statut et a été intégrée dans la cité d'Arles. P. Ouzoulias étendait le constat de l'absence de villas dans la campagne suburbaine de Nîmes à la bande littorale languedocienne située entre Vidourle et

Hérault où les inscriptions se concentrent dans les agglomérations. Ce constat que renforçait la localisation des cippes à rinceaux dont J.-L. Fiches avait dressé la carte, a été repris en 2014 par M.-J. Ouriachi dans un article où elle présentait un programme mettant l'épigraphie « au service de l'étude des dynamiques spatiales » (Ouriachi 2014).

Comment dès lors rendre compte de la différence saisissante entre le nombre des villas cartographiées par P. Ouzoulias dans son article du colloque Ager de Barcelone et les chiffres donnés par L. Buffat : 4 ou 5 pour l'un, 224 pour l'autre ?

Une première explication est le poids que l'histoire – ici la conquête romaine – faisait peser sur la sociologie des propriétaires des villas. L'opinion générale résumée par M. Monteil est que « la conquête des années 125-118 av. J.-C. « entérine en Languedoc oriental un contrôle exercé par Rome et/ou son alliée Marseille depuis plusieurs décennies » (Monteil 1999, 493). Cela s'accorde avec une phrase de Polybe dont l'authenticité est discutée selon laquelle les Romains avaient mesuré le passage entre Emporion et le Rhône et placé des bornes tous les huit stades (Polybe, *Histoire* III, II, 39). Comme M. Clavel l'a souligné, en Gaule Méridionale, « la résistance armée a échoué en grande partie à cause du manque de coordination dans les mouvements des insurgés que les Romains ont toujours su exploiter. Devant l'échec des révoltes, les provinciaux passent à une nouvelle forme de contestation » : ils en appellent au Sénat de Rome contre les gouverneurs (Clavel 1970, 156). Cette politique a manifestement réussi aux Arécomiques qui ont conservé la maîtrise de leur territoire. J.-L. Fiches a bien montré la continuité entre les aristocraties militaires arécomiques et les *honorati* nimois (Fiches 1989). La situation est totalement différente à l'est du Rhône où le territoire des Salyens a été démembré à la suite de leur défaite. Marseille a perdu le sien à cause du mauvais choix de ses dirigeants restés fidèles au Sénat et son territoire a été centurié et affecté à la colonie d'Arles.

On en retrouve le reflet dans l'épigraphie du territoire. C'est le cas sur celui d'Arles où des terres ont été attribuées à des vétérans d'origine italienne sans que l'aristocratie indigène ait nécessairement été privée de ses terres, comme il ressort du cas des Donnii de Saint-Chamas ou de celui de Martigues où la nouvelle datation du relief de Saint-Julien-lès-Martigues en confirme la relation avec la villa proche. À Aix, l'onomastique des élites conserve la trace des familles précocement ralliées à Rome. En effet la propriété de leurs terres avait été laissée aux chefs Salyens qui avaient pris le parti des vainqueurs, comme Craton qui « libéré avec toute sa parenté, récupéra ses biens » (Diodore, *Bibliothèque historique*, XXXI, 23). Leurs descendants entrèrent dans la clientèle des *imperatores* romains à l'image des Domitii de Rognes qui ont peut-être reçu la citoyenneté romaine de L. Domitius Ahenobarbus, l'adversaire de César. L'une des meilleures illustrations de leur maintien est fourni par les deux dossiers de Cucuron et de Roquevaire. À Cucuron où un texte mentionne un *pagus* aixois dont le nom et l'extension sont inconnus, la relecture d'une épitaphe familiale d'époque julio-claudienne témoigne à la fois de la présence d'*honorati* d'origine salyenne qui accèdent au Sénat de Rome au siècle suivant et de leur lien avec des Uruttii, une famille au gentilice typiquement celtique également possessionnée dans un secteur de la Sainte-Baume relevant du *pagus Lucretius* (cf. *supra* 84/2 042 et 13/3 086 ; Leveau 2013, 275-276). À Puyloubier, comme à Martigues, un riche propriétaire aurait réadapté dans un monument funéraire le thème de l'héroïsation du guerrier qui caractérisait la statuaire d'Entremont (Arcelin 2000, 103).

Partout ces aristocrates côtoyaient des Italiens qui vinrent dans la région pour s'établir et faire fortune dès la fin du II^e siècle av. J.-C. et durant les premières décennies du suivant comme en témoigne le *Pro Quinctio*. Il est par ailleurs probable qu'une colonisation viritaine a précédé celle qui a suivi la fin des Guerres Civiles (Christol 2010, 59-60). Dans ce contexte, on écartera l'idée que l'absence de villa dans certaines parties des massifs traduirait une résistance à la romanisation prolongeant les rapports conflictuels que Marseille avait entretenus avec les peuples celtiques de l'intérieur aux dépens desquels elle tentait de se constituer un territoire. On a opposé une civilisation des *oppida*, habitats de hauteur à la civilisation romaine caractérisée par des habitats de plaines. Mais à l'époque romaine, les *oppida* sont abandonnés et le déplacement des agglomérations s'accompagne de la construction de villa. La récente découverte d'une dédicace des *Bormani* à Caligula dans un secteur où leur densité est particulièrement forte en témoigne. L'épigraphie religieuse atteste la persistance des cultes indigènes. Mais les dédicants sont parfaitement intégrés dans le système productif romain. Ils appartiennent dans leur majorité au personnel de gestion des villas.

Il faut ici revenir sur le point fondamental du débat présenté dans la première partie, celui qui justifie l'identification de plus de 375 villas dans l'espace correspondant aux cités d'Arles, Aix et Marseille alors que l'on en décompte qu'une trentaine sur la carte de P. Ouzoulias. Cette différence n'est pas liée à l'interprétation des données venant de prospections, de sondages ou de fouilles. Elle porte sur la prise en compte de bâtiments qui abritent les installations assurant les revenus du domaine et relèvent de la composante *utilitas/fructus* du couple qu'elle forme avec la *voluptas/delectatio*. Reporté à l'échelle d'une cité provinciale, le comportement des *honorati* est analogue à celui d'un sénateur de Rome, tel que Cicéron le décrit dans sa correspondance avec Lucillius. Devant financer l'achat d'une nouvelle propriété, il veille à maintenir un équilibre entre ses domaines d'agrément (*voluptariae possessiones*) où s'exerce l'*otium* de l'homme cultivé et ceux qui lui procurent un revenu (*vectigales*). Il explique que celui avec qui il traite « ne voudrait pas d'une propriété de pur agrément ; et quant aux biens de rapport, si j'en ai assez, je n'en ai point trop ». Cicéron, *Ad Att.* XII, 25) (*Voluptarias enim possessiones nolet Silius. Vectigalibus autem ut his possum esse contentus, quae habeo, sic vix minoribus*). Il s'agit de jardins qu'il dit mettre « bien au-dessus de ceux de Drusus ». Il n'en précise pas le prix, mais celui-ci est supérieur aux 1 200 000 sesterces dont il dispose. Dans cette lettre, il critique les comportements somptuaires de ceux qu'il appelle des « Tritons de viviers » (*piscinarum Tritones*) (*Ad Atticum*, II,9), représentés par Hortensius ou Lucullus qui acheta 10 millions de sesterces une villa au Cap Misène (Plutarque, *Marius*, 34,2). Ce comportement est précisément celui des *homines novi* (Tacite, *Annales* III, 55,5) venus des provinces dont Tacite écrit qu'à l'époque flavienne, ils adoptèrent des pratiques anciennes bien éloignées des comportements somptuaires que dénonçait Tibère quand, exhortant ses contemporains à limiter leur luxe, il s'inquiétait de ce que ni leurs parcs ni leurs *villae* ne les mettraient à l'abri (*nostra nos scilicet nemora nostraeque villae tuebantur*) (Tacite, *Annales*, III, 54, 8).

3.2. - Des villas au domaine

Alors qu'une relation entre les capacités de stockage d'un entrepôt et la superficie d'un vignoble ou d'une olivette est envisageable, il serait parfaitement illusoire de prétendre établir

celle d'un domaine en faisant appel aux seules données archéologiques. Étudiant les campagnes de Toulouse, P. Sillières a repris la critique qu'il avait faite de l'évaluation du domaine de Chiragan réalisée autrefois par M. Joulin à partir des dimensions des bâtiments d'exploitation. A. Grenier les reprenait et M. Leglay en acceptait le résultat. Mais A. Ferdière s'est livré à une sévère critique de ces tentatives (Ferdrière 1988, 63-100 et 2006). Il allait plus loin en refusant par souci de rigueur d'utiliser les « textes et documents épigraphiques concernant des régions éloignées, différentes (Italie, Afrique du Nord ...) » (Ferdrière 1988, 101). Cette position critique est justifiée par l'absence d'une documentation écrite comparable à celle dont on dispose pour l'Orient, pour l'Italie et pour l'Afrique surtout. Il ne faut pourtant pas renoncer. Même si les relations que l'aristocratie foncière gauloise entretenait avec la paysannerie différaient de celles de l'époque romaine, la grande propriété existait. Certes l'Empire romain juxtapose des régions dont les caractéristiques physiques et les héritages historiques diffèrent totalement. Mais, s'agissant de la Narbonnaise dont Pline écrivait que « par son agriculture, par l'estime qu'on porte à ses hommes et à ses mœurs (...), c'est plutôt l'Italie qu'une province » (Pline, *Histoire Naturelle*, III, V (31), la romanisation a un sens. Des lois communes ainsi que des comportements culturels et économiques régissent l'occupation du sol. A. Grenier était parfaitement en droit de reconstituer celle des campagnes des Gaule en utilisant les sources juridiques et la documentation épigraphique disponible sur le domaine rural dans d'autres provinces.

Introduisant le chapitre consacré au domaine gallo-romain, il reprenait les propos de Fustel de Coulanges qui, décrivant le système d'exploitation d'un *fundus* d'après les sources littéraires et juridiques, écrivait que « son régisseur ou son intendant, *procurator*, *actor* ou *vilicus*, administrait ou surveillait les deux portions également : des tenures, il recevait les redevances ; sur la partie réservée, il dirigeait les travaux de tous » (Grenier 1934, 887). L'emploi de ces termes a fait l'objet d'une mise au point par J. Carlsen qui précise le sens de gestionnaire d'un domaine que le terme *actor* a pris. Il a clairement montré que les deux systèmes existaient dès l'origine chez Columelle. Celui-ci recommande seulement de confier la gestion du domaine à un *vilicus*, sauf dans le cas de domaines éloignés et pour la production de céréales où il vaut mieux employer des *coloni* nés libres. *Colonus*, explique-t-il, a plusieurs sens. Parfois chez le même auteur, ce terme désigne un citoyen d'une colonie romaine ou latine, un paysan et un fermier à bail, le *colonus partiarius*. À partir du III^e s. et à la suite des réformes fiscales de Dioclétien, le terme désigne de petits agriculteurs plus tard qualifiés d'*adscripticii* qui entretiennent à des fins fiscales une sorte de relation client-patron avec le propriétaire de la terre (Carlsen 1995, 103-119 ; Carrié 2005 ; Capogrossi-Colognesi 1986, 348-357). La partie de son domaine que le *dominus* se réserve et confie à un *villicus* est la *portio dominica* (Capogrossi-Colognesi 1986 p. 343), expression que C. Wickham rapproche de la *demesme*, dans le système féodal la terre que le seigneur du manoir conservait pour son propre usage par opposition à celle qui était louée (Wickham 2005, 266-267 n.10 et 273-274). Le reste est cultivé par des colons. Ces deux modes de gestion coexistent en Italie comme l'ont montré D. Vera et déjà avant lui M.I. Finley (Vera 1995 ; Finley 1975, 149).

Cette situation explique qu'au I^{er} s. av. et au I^{er} s. ap. J.-C., les prospections conduites dans la vallée du Rhône dans le programme Archaeomedes aient mis en évidence la multiplication de sites de petite taille, « locaux et aires techniques, dédiés aux fonctions d'abri, de stockage (...), de transformation ou de logements temporaires », qualifiés d'« annexes

agraires » (Durand-Dastès *et al.* 1998 210-211), soit les *casae*, *figlinae* (ateliers), *ovila* (bergeries), *turricula*, *parientinae* (ruines) appartenant au domaine qu'énumère la table de *Veleia*. Leur caractère spécialisé suggère une économie orientée vers le profit et les distingue de ceux qui ressortent de l'économie paysanne (Raynaud 2009:163). À un niveau supérieur, des sites qui ont été interprétés comme des villas productives peuvent avoir appartenu à un grand domaine sur le modèle connu en Proconsulaire où l'article 4 du règlement du domaine impérial d'Henchir Mettich nomme des "colons qui ont des villas dans le *fundus* de *Villa Magna* ou *Mappalia Siga*" (CIL VIII, 25902, l. 20).

Les bâtiments qui assurent les revenus d'un domaine ne sont pas nécessairement accolés aux bâtiments résidentiels comme dans le cas emblématique de la *villa perfecta* tardo-républicaine et impériale décrite par Columelle et restituée en Italie par A. Carandini à la suite de la fouille de la villa esclavagiste de Settefinestre. Des modèles autres que la villa tripartite à plan centré ont existé. Celui de la villa à deux cours et pavillons multiples alignés en est un (Ferdrière *et al.* 2010). Il y a également place pour une dissociation des bâtiments à proximité de la villa résidentielle dans le domaine (Leveau et Buffat 2008). Tous les domaines ne sont pas d'un seul tenant. À l'époque de Trajan, sur la Table alimentaire de *Veleia*, les 51 propriétaires qui hypothèquent leurs terres se partagent 300 domaines dont aucun ne dépasse 30 ha, ce qui veut dire que chaque propriétaire possède en moyenne six domaines sur le territoire de la cité. Mais certains d'entre eux se distinguent par la possession d'un plus grand nombre de domaines (Petracco et Peracco-Sicardi 2014). S'il est bien entendu que le domaine de Chiragan n'est pas un latifundium au sens évoqué par Pline et qu'effectivement la fortune de son propriétaire ne repose pas que sur la terre, on peut fort bien imaginer que celui-ci ait réuni un grand nombre de *fundi* dont certains étaient pourvus de villas résidentielles qui avaient perdu leur position initiale, contrairement à l'opinion de P. Sillière qui rejette la solution consistant à interpréter les villas proches comme des établissements dépendants. La somptuosité de la villa s'accorde avec l'étendue du domaine (Sillières 2002 400-402). En Afrique, à la fin du Ve s., les actes de vente des *Tablettes Albertini* montrent que le domaine que Flavius Geminus Catullinus reconstitue, juxtapose une multitude de parcelles (Courtois 1952 ; Leveau 2020).

Dans deux régions proches de celle qui est traitée ici, des fouilles livrent deux exemples d'une évolution opposée d'une villa. Aux Prés-Bas à Loupian, C. Pellecier constate qu'au Ve s. la monumentalisation de la villa accompagne la disparition des installations agricoles et artisanales. Il faut aller rechercher des équipements de production à l'extérieur du centre domanial, un kilomètre au sud de la villa, au Bourbou, un site de bord d'étang, siège d'activités variées : viticulture, production céramique, métallurgie et peut-être pêche et élevage. Il s'agirait donc d'une installation satellite assurant l'exploitation du *fundus*. Inversement, dans la cité de Fréjus, les pièces résidentielles de la villa de Saint-Martin à Taradeau sont restructurées aux II^e-III^e s. pour accueillir des installations de production ; le bassin du péristyle devient le réservoir hydraulique d'un moulin. Ces transformations ont été interprétées dans le sens d'un déclassement du site, qui, perdant son autonomie, deviendrait alors l'annexe d'une autre villa : des colons y auraient été installés. On considère en effet qu'au II^e s. s'est produite une crise dans l'économie agricole de l'Italie et des provinces. Mais l'Empire est à l'apogée de sa puissance et le contenu négatif du mot « crise » fait débat. On parle maintenant plutôt de changements survenus dans l'organisation domaniale.

En fonction de ces considérations, il faudrait reprendre le cas de certains secteurs où l'on constate une concentration de villas dont certaines ont été résidentielles. On en retiendra deux. Dans la basse vallée de l'Arc, l'épigraphie, la densité des vestiges et les caractéristiques de certains d'entre eux – les fours – faisaient soupçonner l'existence de grands domaines. Mais il a fallu attendre l'opération préventive d'Oxford Archaeology pour identifier avec certitude la grande villa résidentielle de la Garanne, vraisemblablement le centre de l'un de ceux qui se partageaient le territoire. Dans la vallée des Baux, la situation était différente. On connaissait un bâtiment productif d'une dimension exceptionnelle, des moulins, dont on s'expliquait mal l'existence. S'agissait-il d'une installation industrielle construite à la fin du III^e s. à l'usage de l'annone militaire par l'administration impériale quand l'Empereur résidait à Arles ? L'archéologie, – des fouilles et des prospections –, et l'épigraphie montrent que ce bâtiment relevait d'une villa toute proche dont le domaine s'étendait largement dans la vallée et sur ses marges. Dans ces deux cas, la continuité avec la période protohistorique est assurée par deux sites majeurs. Le secteur de la basse vallée de l'Arc où se trouve cette villa est encadré au nord par le grand oppidum de Constantine et au sud par le site protohistorique de Roquepertuse. La vallée des Baux occupe une position analogue au pied des Alpilles que résume parfaitement l'histoire du site proche des Tours-de-Castillon où les fouilles ont révélé les éléments d'un rempart de technique hellénistique.

D'autres secteurs documentés par l'épigraphie se prêtent à ce type de restitution. Parmi eux se distingue les trois où ont été trouvées des bornes mentionnant un *iter privatum*, ce qui indique que l'on se trouve dans un domaine privé (*cf supra* et Leveau 2021a) : ceux de Velaux, probablement en relation avec la villa de La Garanne (13/1112 18*), du *locus Gargarius* sur la commune de Gemenos (13/3 042 12*) et de Saint-Étienne à Cadenet (83/2 26). On connaît ce cas n'est pas isolé. Une situation analogue a été signalée sur la voie Aurélien à l'est un cas analogue entre *Aquae Sextii* et *Forum Iulii* sur la voie Aurélienne à hauteur de l'agglomération de *Forum Voconii* (Les Blais) où une autre borne signale un chemin privé qui desservait une villa à 200 m de la voie, à Font-Murade (Martos et Pié 2007, 184 ; Digelmann 2010, 181).

3.3. - Le naturel des terroirs : l'adaptation des cultures à des sols et à un climat

L'espace correspondant aux territoires des trois cités romaines d'Arles, de Marseille et d'Aix avait été dès la fin des années 1980 le lieu d'une collaboration entre des historiens, des archéologues, des géomorphologues et des palynologues sur l'histoire naturelle d'unités paysagères caractéristiques des milieux méditerranéens où se juxtaposent et s'opposent le sec et l'humide : de petites montagnes et des hautes collines qui, à peu de distance du littoral, approchent ou dépassent le millier de mètres, des zones humides soumises au risque d'inondation ou de submersion. Une approche du paysage combinant économie politique, histoire, sciences de la terre et sciences de la nature, soit ce que l'on entend par écologie politique et historique, offrait la possibilité d'y mettre en lumière la complexité de processus, sans doute cycliques mais qu'aucune fatalité ne gouverne. L'un des objectifs de ces collaborations était d'évaluer la place des conditions naturelles dans le développement économique de ces régions à l'époque romaine et dans celle de leur déclin durant la période qui suit.

Le facteur qui définit la période envisagée est l'intégration de la Gaule du Sud dans le système économique romain dont la villa est un indicateur. Mais l'attention portée actuellement à l'évolution du climat invite à en prendre en considération le rôle. De récents travaux en histoire du climat ont montré que la température, les précipitations et leur répartition saisonnière avaient varié durant la période holocène en fonction de l'activité des cellules de convection de Hadley qui sont positionnées sur l'équateur. Leur affaiblissement favorise la pénétration des vents d'ouest porteurs d'humidité dans la zone méditerranéenne ; leur renforcement écarte les dépressions. Ainsi alors qu'avant 4500 cal BP leur maximum se situait durant l'été et l'hiver, la pluviosité aurait décliné durant ces deux saisons dans la période suivante (Magny *et al.* 2011). Mais l'une des caractéristiques du climat méditerranéen est sa variabilité interannuelle. Si normalement, les hautes pressions sahariennes remontent l'été vers la zone méditerranéenne et empêchent le passage des dépressions océaniques, tandis que l'hiver elles redescendent vers le sud et en libèrent le passage, il n'est pas exceptionnel que l'anticyclone saharien empêche les dépressions océaniques d'arroser les régions méditerranéennes. Des années peuvent être très humides comme très sèches. Ce fait est bien établi pour la période moderne. Ainsi Marseille a connu en 1817 un minimum de 274,4 mm, alors qu'en 1772 la pluviosité avait atteint un maximum de 1315 mm (Pichard et Roucaute 2014). Pour l'antiquité, on dispose des travaux récents de géochimistes qui placent un minimum pluviométrique dans la dernière décennie du I^{er} s. et la première du II^e siècle à partir de l'étude des carbonates de l'aqueduc de Nîmes (Benjelloun *et al.* 2018)

Les reconstructions paléoclimatique suggèrent que la moyenne des températures s'était élevée de 1,5° C par rapport au VI^e s. av. J.-C., pour atteindre des valeurs proches de l'actuel, ce qui en justifie la qualification d'« Optimum Climatique romain ». Hors de la région envisagée ici, cette variation positive s'est traduite par une remontée de la forêt dans les Alpes du Sud. Elle se maintient jusqu'au III^e s. dans les régions méditerranéennes. Cette évolution des températures s'accompagne d'une réduction de l'intensité des précipitations et de leur quantité (pluviométrie) qui a des effets positifs sur le milieu. En effet, des pluies violentes érodent les versants, accélèrent la torrencialité et mobilisent les sédiments qui perturbent les écoulements, tandis que des pluies fines favorisent la pousse de la végétation qui protège les sols de l'érosion. La baisse de la pluviosité facilite donc les drainages et la conquête agricole des zones humides, diminue le risque fluvial et favorise la descente de l'habitat et l'implantation de quartiers urbains sur les rives de cours d'eau. Les effets de ces phénomènes ont été observés lors des recherches géomorphologiques conduites en Provence Littorale entre le Rhône et le Massif des Maures sur les versants et les piémonts des Alpilles, de la Montagne-Sainte-Victoire et des massifs cristallins ainsi que dans les plaines littorales et les cuvettes endoréiques. Ces tendances générales n'excluent évidemment pas des à-coups érosifs observés dans les stratigraphies des remplissages sédimentaires (Provansal 1992 et 1996).

L'hydrologie modérée de la période romaine offre un fort contraste avec la torrencialité qui caractérise le premier âge du Fer et la transition Antiquité tardive-haut Moyen Âge entre V^e et le VII^e s. et se manifeste par la modification des lits fluviaux et la nature grossière des accumulations sédimentaires. Son déclenchement fut probablement favorisé par des défrichements excessifs et par la crise démographique liée aux troubles de l'époque. Leur conjonction fit que les paysans ne purent plus contrôler l'écoulement des eaux, l'évacuation des sédiments, ni leur mélange avec la terre arable. Dans les vallées du Rhône, de la Durance

et de l'Argens, un renforcement des flux liquides et solides des cours d'eau se traduit par le tressage des chenaux et l'avancée des deltas. Arles est affecté par les crues du Rhône. Dans les Alpilles, à la suite de son abandon et de l'arrêt consécutif du contrôle des écoulements, *Glanum* est fossilisée par des dépôts de type torrentiels venus des hauteurs dominant le vallon occupé par la ville. Les recouvrements alluviaux expliquent que les cartes archéologiques ne reflètent pas l'importance de l'occupation du sol aux périodes anciennes. Dans la plaine d'Arles, la sédimentation peut être évaluée à 2,5 m depuis l'époque antique. C'est la phase de "Göschenen II" qui se traduit par une avancée des glaciers alpins et par une baisse des températures estivales évaluée à 1° qui met un terme aux conditions favorables dont la région avait bénéficié.

On ne peut pas exclure que, durant l'Optimum climatique romain, l'augmentation des températures de la Méditerranée ait favorisé une recrudescence d'évènements météorologiques extrêmes de type cévenol dont les géomorphologues ont identifié des exemples. Mais les conditions climatiques sont considérées comme globalement favorables à l'agriculture. C'est ce qui ressort d'une modélisation agrosystémique développée par les agronomes qui ont simulé les rendements agricoles potentiels de différentes espèces végétales cultivées en fonction des caractéristiques du climat (températures, précipitations, nébulosité, ...) (Bernigaud *et al.* 2020). Elle a été réalisée pour chaque siècle entre le VI^e s. av. J.-C. et le VI^e s. ap. J.-C. et a porté sur la trilogie méditerranéenne : le blé, la vigne et l'huile. La simulation montre notamment une augmentation séculaire des rendements potentiels de la vigne et du blé entre le VI^e s. av. J.-C. et le I^{er} s. av. J.-C.. Ces rendements diminuent ensuite ; mais les valeurs durant la période romaine restent nettement supérieures à celles de l'âge du Fer. La courbe d'évolution des rendements moyens de l'olivier diffère des autres. Les valeurs sont aussi toutefois globalement plus élevées durant la période romaine qu'à l'âge du Fer, même si un important pic apparaît au III^e s. av. J.-C.. Il résulte de leur modélisation que de petites exploitations familiales de cinq personnes mettant 1,3 ha en culture à la main profitent de l'amélioration liée au réchauffement. Dans les plaines et les collines de Provence, l'augmentation des rendements permet de nourrir plus d'hommes. Dans les montagnes de l'arrière-pays provençal, les surfaces cultivées augmentent. L'augmentation démographique constatée à partir du III^e s. a peut-être joué un rôle dans la pression exercée par les Salyens sur Marseille et dans l'appel que celle-ci adresse à Rome à la fin du II^e s. av. J.-C.

Pour ce qui nous intéresse ici, – l'implantation de l'économie de villa –, on retiendra deux faits parmi les événements qui suivent la conquête : la fondation de villes, *Aquae Sextiae* et les colonies militaires d'Arles et de *Forum Iulii* (Fréjus) ; la formation d'une élite qui réside dans des villes et possède des domaines ruraux d'où ses membres tirent une partie de leur richesse et sur laquelle ils assoient leur honorabilité. S'y côtoient : des Italiens déjà installés dans la Province, propriétaires terriens (*agricolae*), publicains et hommes d'affaires (*negotiatores*), ceux dont Cicéron explique qu'en 69 av. J.-C. Fonteius, le gouverneur, avait défendu les intérêts (Cicéron, *Pro Fonteio*, XX, 46), des vétérans bénéficiaires de lots de terre dont l'étendue est proportionnelle au grade et les héritiers des chefs gaulois ou des Marseillais qui avaient choisi le bon camp. Un siècle et demi plus tard, Pline peut écrire que la Narbonnaise, « n'est surpassée par aucune autre province ; en bref, c'est plutôt l'Italie qu'une province ». Les motivations de ces gens dans la gestion de leurs domaines sont doubles : à titre personnel, tirer un profit maximal des terres qu'ils ont reçues ou dont ils ont hérité ; en

tant que dirigeants, veiller à ce que des cultures pratiquées dans cet objectif n'éliminent pas celles qui sont nécessaires pour nourrir la population, parmi lesquelles les céréales occupent la première place. Dans un passage de son traité *Sur les devoirs* où Ambroise de Milan dénonce des propriétaires qui spéculent sur le blé, il élargit son propos et rappelle l'intérêt bien compris qu'une ville trouvera à nourrir des paysans qu'une mauvaise récolte a privés d'une nourriture suffisante : car, écrit-il, « il est meilleur marché de nourrir un cultivateur plutôt que de l'acheter » (VII, 47).

Ainsi coexistent deux économies rurales, une agriculture de subsistances et une autre orientée vers le profit. La connaissance de la première est étroitement dépendante des sources archéologiques et de leur exploitation. Elle reste mal connue malgré le développement de l'agroarchéologie. La situation de la seconde est meilleure. Elle bénéficie en effet de l'apport de sources écrites qui en éclairent le contexte. On y apprend que les riches propriétaires que Varron fait dialoguer sur la manière de gérer des domaines de rendement ne sont pas des seigneurs qui prélèvent des droits sur des paysans soumis à leur autorité. Contrairement à l'idée autrefois soutenue par M.-I. Finley et reprise par C. Goudineau pour la Gaule, la ville n'est pas un organisme parasite prospérant aux dépens des campagnes. Ces gens sont des entrepreneurs soucieux des productions qu'ils commercialisent et du choix d'une culture appropriée au milieu. Varron expliquait qu'avant toute chose, l'agriculture qu'ils pratiquent doit prendre en compte la salubrité du lieu. Celle-ci « qui vient du ciel et de la terre, précise-t-il, ne dépend pas de nous, mais de la nature » (Varron, *Res Rusticae*, I, 4, 4). J. Heurgon a rendu sa pensée en traduisant *caelo ac terra* par « le climat et le sol ». Quelques lignes plus loin, il fait référence à Hippocrate dont le traité *Des Aires, des eaux et des lieux* préfigure un déterminisme climatique. La suite porte sur la nécessité d'observer le lieu à cultiver pour choisir la bonne culture. Car « quand les conditions de salubrité ne sont pas remplies, l'agriculture n'est qu'une partie de dé qui met en jeu la vie du propriétaire et sa fortune ». Promouvant au siècle suivant la même approche scientifique de l'agriculture, Columelle rappelait dans un passage cité par R. Martin (1971, 83 n.2) la controverse qui avait opposé ceux qui pensaient que le climat avait changé à Tremellius Scrofa qui défendait la thèse opposée. Pour justifier le progrès que représentait le traité de Saserna dont il défendait la mémoire par rapport à celui de Caton, il écrit que celui-ci justifiait le choix de cultures adaptées aux conditions climatiques locales, en expliquant que, de son temps – au II^e s. av. J.-C. - l'on pouvait cultiver l'olivier et la vigne dans des régions où c'était autrefois, – à une époque qu'il ne précise pas – impossible, car ces arbres gelaient (Columelle, *De re rustica*, I, 1, 5).

Dans sa lettre à Calvisius Rufus, Pline le Jeune explique qu'il hésite à acheter un domaine voisin. Car il lui paraît « imprudent de soumettre une telle quantité de biens à la même météorologie et aux mêmes aléas » (*Ne sit incautum rem tam magnam isdem tempestatibus, isdem casibus subdere*) (Pline le Jeune, *Epistulae*, III, 19, 4) (4). Ces auteurs s'inscrivent dans une tradition que l'on peut faire remonter à Théophraste dont l'ouvrage sur *Les causes des phénomènes végétaux* (Περὶ Φυτῶν Αἰτιῶν) est à mi-chemin entre la physiologie végétale et l'agronomie (Amigues 2017, 183, n.7).

En principe, l'abondance et la qualité de la récolte dépendent de la pluviométrie du printemps et de la température des mois d'été. D'après la modélisation agrosystémique, les rendements en blé sont restés à l'époque romaine supérieurs à ce qu'ils étaient à l'époque précédente. À

cause de l'augmentation de l'évaporation qui en est la conséquence, le réchauffement alors en cours pouvait avoir un effet négatif sur la céréaliculture qui passe pour avoir constitué une des bases de la prospérité de la colonie romaine d'Arles. Mais l'affaiblissement constaté de l'hydrologie du Rhône dans les deux premiers siècles de l'ère a favorisé le drainage des terres alluviales, les plus favorables à cette production, et aussi celles dans lequel les réserves d'eau dans les sols sont les plus importantes. Les quelques analyses polliniques réalisées justifient l'hypothèse de terres à blé dans la région d'Arles et en Camargue. La vallée des Baux en offre un exemple. En marge de la plaine deltaïque, le profil de La Calade montre pour le second âge du Fer et l'époque romaine une courbe continue de *Cerealia* ; *Cerealia* sp. y domine, mais le seigle est présent et les adventices (*Centaurea solstitialis* et *Polygonum aviculare*) attestées par des occurrences irrégulières (Andrieu-Ponel *et al.* 2000). Ce sont vraisemblablement ces productions et non des grains importés par les ports arlésiens qui alimentaient les seize moulins de Barbegal, le plus vaste ensemble de ce type qui ait été fouillé. Mais Caton plaçait les céréales (*campi frumentari*) au sixième rang des cultures qu'il conseillait à cause de leur faible rentabilité. Leur production n'en était pas moins essentielle dans l'alimentation des populations rurales et urbaines dont elles constituaient la base. Leur culture était encouragée par les autorités des cités auxquelles incombait le devoir de prémunir leurs concitoyens contre les crises frumentaires. Si l'on reporte au sud de la Gaule la longue série d'années potentiellement favorables à la production annuelle de céréales que sa partie nord semble avoir connues entre la période julio-claudienne et le premier quart du IV^e s., on aurait là une raison de la bonne santé démographique de ces régions durant le Haut-Empire (Petit 2018, 79.). L'analyse dendrochronologique du pilotis de fondation du cirque d'Arles autorise le report des données dendroclimatiques utilisées pour la restitution des tendances générales du climat de la région (Guibal et Sintès 2019).

Plantes méditerranéennes, la vigne et l'olivier dont la croissance et la maturation sont adaptées au rythme des saisons et à la sécheresse estivale étaient présents en Provence avant le réchauffement du climat à la fin de l'âge du Fer. Sur les bords de la Méditerranée, les pluies qui surviennent durant l'automne-hiver quand la température descend à son minimum et l'évaporation est réduite, constituent des réserves d'humidité dans lesquelles puisent les arbres et les cultures arbustives, ce qui les met en état de résister à la sécheresse estivale caractéristique de ce climat. Mais ces deux plantes n'ont pas connu le même développement : alors que l'olivier est resté cantonné aux franges méditerranéennes, la vigne a connu une expansion vers le sud-ouest et le nord-est de la Gaule. Cette situation a deux explications. La première est l'inégale adaptabilité de ces deux plantes. La seconde s'explique par la variabilité que le climat de la Méditerranée doit à sa position entre les deux zones tempérées et intertropicales. Espèce thermophile, l'olivier en marque la limite. On s'attend à ce que celle-ci soit remontée très au nord et que la Provence ait été une grande zone de production d'huile exportant vers les régions du *limes*. C'est du moins ce que l'on pensait dans les années 1980 jusqu'à ce que l'on se rende compte que la facilité relative de l'identification de cette activité en prospection par un matériel lithique avait eu pour effet pervers une surévaluation de son importance. L'oléiculture n'est sans doute nulle part absente en Provence comme en Languedoc (Garcia 1992). Elle a probablement contribué à l'équilibre de petites exploitations vouées à la polyculture et à l'élevage comme on l'observe dans le monde méditerranéen. Mais les données archéologiques disponibles montrent qu'à la différence ce que l'on sait pour

l'Afrique et la Péninsule ibérique, ce n'est pas d'elle que les propriétaires des domaines tiraient des revenus conséquents.

La situation de la viticulture est inverse. Jusque dans les années 1960, la viticulture gauloise était connue principalement par des sources écrites, celles que R. Dion avait utilisées dans un ouvrage célèbre où il suggère que le passage de Saserna cité plus haut serait une allusion à la Narbonnaise (Dion 1959, 98). Cette conjecture que J.-P. Brun reproduit dans les *testimonia* d'un dossier sur la viticulture en Gaule (Brun 2001, 254) s'inscrivait dans le recours à l'histoire que fait ce géographe pour expliquer la formation du paysage rural français. Dans la conclusion du livre qu'il avait consacré 25 ans plus tôt à cette question, il dénonçait « les risques d'erreurs auxquels on s'expose en substituant à la géographie proprement dite, une géologie superficielle susceptible sans doute, de rendre compte de certaines particularités locales, mais impropre à faire discerner les ensembles » (Dion [1934] 1981, 146). À partir des années 1980, la question a été complètement renouvelée par les données archéologiques (Durand et Leveau 2004). La cartographie des fours produisant des amphores spécifiques dites Gauloises a ainsi permis de dresser les premières cartes du vignoble de Gaule du Sud (Laubenheimer 1992). À partir des années 1990, de vastes entrepôts associés à des installations de production furent identifiés en fouilles dans le Var, puis dans le Bas-Rhône et en Languedoc. Avec ses 176 *dolia* en capacité de stocker 1 760 hl, le chai de Rians au nord de la Sainte-Vicoire reste un des plus vastes connus (Brun et Congès 1994). La découverte de traces de plantation attribuées à des vignobles constitue la troisième étape de la recherche. Elle donna naissance à une véritable spécialisation, une archéologie du champ. Celle-ci a montré la remarquable extension du vignoble d'abord dans les périphéries de Nîmes, de Marseille (Saint-Jean-du-Désert) et d'Aix, puis dans la vallée du Rhône à la suite des opérations d'archéologie préventive qui ont accompagné les grands aménagements urbains, autoroutiers et ferroviaires (Boissinot 1997 ; Monteil *et al.* 1999 ; Auburtin et Voyez 2014). Mais ce ne sont pas d'éventuelles sécheresses qui expliquent l'absence d'une oléiculture industrielle sur cette rive nord de la Méditerranée en dehors d'une étroite bande littorale abritée dans le département du Var et de Marseille, qui bénéficient d'hivers doux, où les Grecs ont introduit les espèces cultivées. L'explication la plus vraisemblable est le risque occasionné par le gel dont Théophraste explique qu'en Thessalie dans la région de Larissa, les drainages ont modifié le climat : « autrefois, alors que l'eau y était abondante et que la plaine était marécageuse, l'air était épais et le pays plus chaud ; après l'évacuation de cette eau, que l'on a empêché de stagner, le pays est devenu plus froid et les gelées plus abondantes » (*Des Causes*, V, XIV, 2). Il distinguait deux types de gel, celui de l'arbre ou de l'arbuste et la gelée blanche. Le gel printanier affecte les sarments et les bourgeons entrés en végétation (V, 13, 6). Il détruit les fleurs et cause des dégâts qui peuvent atteindre la totalité de la récolte. Le gel de l'arbre est responsable de la disparition de l'olivier aux environs de Larissa en Thessalie à l'époque où il vivait (V, 14, 1). En effet cet arbre ne tolère pas une moyenne des minima extrêmes hivernaux inférieurs à -8°. Ses parties aériennes gèlent à -5° au printemps et -12° l'hiver et l'arbre lui-même à -17°.

À une époque où l'on envisageait l'hypothèse d'un refroidissement du climat plutôt que celle d'un réchauffement, X. de Planhol et M. Tabuteau s'étaient interrogés sur le cas du Plateau anatolien où le froid hivernal exclut actuellement l'olivier alors que sa culture y est bien attestée pour l'Antiquité. Un « moindre dynamisme de l'apophyse de l'anticyclone

eurosibérien » générant des conditions climatiques plus favorables leur apparaissait la seule explication possible (Planhol 1954). De même, la remontée vers le Nord de l'anticyclone saharien expliquait l'échec des tentatives de reconstitution des olivettes du Constantinois sur le modèle de celles de la région de Sfax (Planhol et Tabuteau 1956). Sur la rive nord du bassin occidental de la Méditerranée, une oscillation de l'anticyclone eurosibérien auquel sont liés les froids hivernaux est susceptible de provoquer le gel de l'olivier. C'est ce qui s'est produit en 1954 dans le sud de la France quand un gel survenu à la suite d'un mois de février d'une douceur exceptionnelle qui avait déclenché la reprise de la végétation a détruit l'ensemble de l'olivette. Les oliviers ont repoussé par la suite. Mais, survenu dans des conditions économiques qui la fragilisaient, ce gel a entraîné un arrêt de l'oléiculture provençale pendant plusieurs décennies. Par analogie, on peut inférer de cette situation que des événements climatiques de ce type ait dissuadé les propriétaires romains d'investir dans l'oléiculture en dehors du littoral de Provence. Il était alors préférable d'importer l'huile de Bétique ou d'Afrique plutôt que de la produire massivement sur place.

On ne peut pas terminer une présentation des témoignages de l'adaptation de l'économie rurale à la contrainte climatique dans la région présentée sans évoquer le passage du livre XXI de l'*Histoire Naturelle* de Pline consacré à la « nature des fleurs et des guirlandes », où, dans une digression, il écrit que, de son temps (au I^{er} siècle de notre ère), « les Plainnes de Pierres [la Crau], dans la Province de Narbonnaise, sont remplies de thym ; c'est presque leur seul revenu, des milliers de moutons y venant de régions lointaines paître ce thym (Pline, *Historia Naturalis*, XXI, 57). Il s'agit d'une transhumance de printemps, sans rapport avec la transhumance d'été dite normale qui s'impose quand le dessèchement estival de la végétation contraint les troupeaux à quitter la plaine pour gagner soit des zones humides proches soit des zones d'altitude. Les géographes l'ont qualifiée d'inverse. Le thym est alors pâturé par les troupeaux pendant la courte période de sa floraison aux mois d'avril et mai avant qu'il ne sèche et devienne impropre à la consommation animale. Selon les archéologues qui ont inventorié les bergeries construites en Crau à l'époque romaine, il s'agirait d'un élevage lainier introduit par des colons romains venus de Campanie, à la suite de l'implantation de la colonie d'Arles. Mais nous avons vu que les éleveurs (*pecuarii*) figuraient déjà aux côtés des propriétaires terriens (*agricolae*), des publicains et des hommes d'affaires (*negotiatores*) parmi les Italiens dont Fonteius avait défendu les intérêts (Cicéron, *Pro Fonteio*, XX, 46). Il y aurait donc eu déjà dans cette partie de la Narbonnaise une forme d'élevage transhumant différente de celle que Varron décrit dans l'Apennin entre les plaines de Réate et l'Apulie (Varron, *Res Rusticae*, II, 2, 9), mais également à objectif commercial. Ainsi s'explique l'absence de villa dans ce secteur de la colonie d'Arles.

Conclusions

Dans le cadre d'une modélisation des relations homme/milieu (RDMed) (4) pilotée par J. Guiot à laquelle nous participions, il s'agissait de fournir un inventaire raisonné des villas romaines dans la partie sud-est de la Gaule Narbonnaise et de la confronter à la modélisation agro-systémique que réalisaient des écologues et des agronomes à partir de la reconstitution des conditions climatiques de cette région méditerranéenne durant une période de cinq siècles. Leur péjoration impacte directement les rendements agricoles et par là la dynamique des sociétés. Au-delà de certains seuils, la sécurité alimentaire peut être fragilisée, obligeant les

populations à se déplacer ou à adapter leurs cultures et leurs systèmes agraires. L'objectif du projet était de modéliser l'impact qu'avaient pu avoir en Provence sur l'économie agricole une amélioration des conditions climatiques durant la période romaine (*Roman Climate Optimum*) qui fit suite à un "Petit Âge de Glace" protohistorique, puis la détérioration interprétée comme un "Petit Âge de Glace de l'Antiquité tardive" (Leveau 2021b), afin d'identifier les processus d'adaptation d'une économie rurale aux fluctuations climatiques, de dépasser ainsi un raisonnement déterministe de cause à effet et d'envisager en termes de complexité la relation entre climat et société.

Le choix du territoire des trois cités entre lesquelles Rome a partagé l'espace que se disputaient la cité grecque de Marseille et le peuple celto-ligure des Salyens était justifié par une longue tradition de collaborations qui s'inscrivaient dans une approche du paysage ouverte sur les questions environnementales (Durand et Leveau 2004). Nous avons essayé de dresser un inventaire des villas fondé sur la distinction que l'on doit faire entre les deux catégories de bâtiments que désigne le latin *villa*, qui renvoient les uns à une fonction résidentielle, les autres à une fonction productive. À celles qui ont été recensées dans les enquêtes qui se sont développées depuis une trentaine d'années sur ces régions dans le cadre de programmes, dont le plus important a été le programme *Archaeomedes*, nous avons ajouté l'apport des opérations d'archéologie préventive qui se sont multipliées et renouvellent complètement la connaissance des modes d'exploitation du territoire. Cet inventaire a servi à nourrir la plateforme cartographique de partage et d'analyse ArkeoGIS gérée par l'université de Strasbourg pour une mise en commun d'informations issues de différentes disciplines (archéologie, histoire, géographie, environnement).

Il réunit une documentation dispersée dont nous espérons qu'elle rendra service aux archéologues appelés à intervenir sur un site en le contextualisant. L'un des éléments de cette contextualisation était la distinction qui nous semble importante pour une analyse agrosystémique. Des critères archéologiques, –le plan d'un bâtiment et des artefacts –, permettent de les reconnaître. Sans prétendre à l'exhaustivité, il offre la possibilité de comparaison avec des programmes d'archéologie spatiale parmi lesquels se distinguent pour la Gaule du Nord le projet européen RurLand dirigé par M. Reddé (2017 et 2018 ; Leveau à paraître). Mais l'archéologie est rarement suffisante et nous avons pu profiter ici d'une documentation épigraphique plus importante que dans d'autres régions des Gaules. L'un de ses apports a été de distinguer parmi des villas résidentielles celles où le *dominus* ne séjournait qu'occasionnellement et dont il avait confié la gestion à un *procurator*. Dans un nombre de cas réduit mais significatif, l'identification du domaine pouvait être précisée par une borne annonçant une voie privée conduisant à une villa. Dans la majorité des cas, des incertitudes subsistent et il serait d'autant plus imprudent de dire à combien de domaines correspondaient les 475 villas inventoriées, qu'il apparaît avec évidence que leur nombre a fluctué en fonction des aléas des fortunes municipales. Néanmoins nous croyons avoir pu reconnaître des secteurs où la complémentarité des données archéologiques et des données épigraphiques permet de hiérarchiser les sites et d'ébaucher l'histoire d'un domaine. Ainsi, au total, quand une inscription funéraire, une nécropole ou un mausolée peuvent être mis en rapport avec une villa, épigraphie et archéologie concourent à discriminer les sites, à justifier la localisation d'un centre domanial, à y reconnaître l'enracinement d'une famille appartenant aux élites

municipales de l'une des trois cités et à juger du rôle respectif des conditions sociales et environnementales de son maintien ou de son délaissement durant l'Antiquité tardive.